



Convention sur la diversité biologique

Distr. générale
15 octobre 2024
Français
Original : anglais

Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique

Seizième réunion

Cali, Colombie, 21 octobre–1^{er} novembre 2024

Point 11 de l'ordre du jour provisoire**

Mobilisation des ressources et mécanisme de financement

Rapport du Conseil du Fonds pour l'environnement mondial pour la seizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention

Note du Secrétariat

1. Conformément au mémorandum d'accord entre la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), publié en annexe à la décision III/8, il a été convenu que le Conseil préparerait un rapport et le présenterait à chaque réunion ordinaire de la Conférence des Parties. La Conférence des Parties a donné des orientations supplémentaires, ayant trait au rapport, au FEM au paragraphe 8 e) de la décision XII/30 et aux paragraphes 5, 15 et 23 de la décision XIII/21.
2. À sa quatrième réunion, en mai 2024, l'Organe subsidiaire chargé de l'application a étudié le rapport préliminaire du Conseil du FEM¹ et adopté la recommandation 4/4 relative au mécanisme de financement.
3. Compte tenu de ce qui précède, le Secrétariat diffuse ici le rapport du Conseil du FEM pour la seizième réunion de la Conférence des Parties. Le rapport est reproduit tel qu'il a été reçu par le Secrétariat, en anglais, français et espagnol et sera également mis à disposition en arabe, chinois et russe².

* Révisé pour remplacer le rapport du Conseil du Fonds pour l'environnement mondial par une version corrigée envoyée par le Conseil le 15 octobre 2024, avec des modifications aux paragraphes 5, 75 et 129 et au tableau 9.

** CBD/COP/16/1.

¹ CBD/SBI/4/6/Add.1.

² Les annexes au rapport sont diffusées uniquement dans la langue de l'original (anglais).



**RAPPORT DU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL À L'INTENTION DE LA
SEIZIÈME CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ
BIOLOGIQUE**

JUILLET 2024

I. RESUME ANALYTIQUE

1. Le présent rapport à l'intention de la seizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) fournit des informations sur les activités menées par le Fonds pour l'environnement mondial (GEF, de l'acronyme anglais) dans le domaine d'intervention « diversité biologique » par suite des orientations à lui données par la quinzième Conférence des Parties en décembre 2022. Compte tenu de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les dates des quinzième et seizième réunions de la Conférence des Parties, et de ce fait sur les périodes de présentation des rapports du GEF à la Conférence des Parties, ce rapport à la seizième réunion de la Conférence des Parties couvre la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2024, y compris les six derniers mois de GEF-7 et les deux premières années de GEF-8.

2. Au 1^{er} janvier 2022, la majeure partie des ressources de GEF-7 allouées au domaine d'intervention « diversité biologique » avait été programmée, ce dont rend pleinement compte le rapport du GEF à la quinzième réunion de la Conférence des Parties³. Au cours des six derniers mois de GEF-7, 63 projets ont été approuvés sur la base des ressources allouées à la biodiversité, dont 57 projets dans le domaine d'intervention « diversité biologique » et 6 projets multisectoriels, représentant un montant de 145,13 millions de dollars de ressources du GEF au titre du domaine d'intervention « diversité biologique ». Une liste complète de ces projets figure à l'annexe 1.

3. La valeur totale des financements de GEF-7 consacrés à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité était de 2,04 milliards de dollars, lesquels ont permis de mobiliser 16,51 milliards de dollars de cofinancement, portant le montant total du financement à 18,55 milliards de dollars. Cela représente un ratio de cofinancement de 8 dollars pour chaque dollar investi par le GEF.

4. Les investissements dans le domaine d'intervention « diversité biologique » pendant GEF-8 et la programmation connexe à travers les programmes intégrés et les domaines d'intervention pertinents du GEF soutiennent la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (KMGBF).

5. Au cours des deux premières années de GEF-8, le montant cumulé des contributions directes du GEF au KMGBF à travers toutes les branches de programmation pertinentes de GEF-8 (domaine d'intervention « diversité biologique », programmes intégrés de GEF-8, domaine d'intervention « eaux internationales », instruments financiers autres que les aides directes, Programme de microfinancements, Fonds des pays les moins avancés et Fonds spécial pour les changements climatiques pour l'adaptation au changement climatique et Fonds pour le Cadre mondial de la biodiversité) était de 2,42 milliards de dollars, somme qui a permis de mobiliser

³ GEF, 2022, [Report of the Global Environment Facility to the Fifteenth Conference of the Parties to the Convention on Biological Diversity](#), site web de la Quinzième Conférence des Parties à la CBD.

19,12 milliards de dollars de cofinancement, portant le montant total des investissements à 21,54 milliards de dollars. Cela représente un ratio de cofinancement de 7 dollars pour chaque « dollar du GEF » au cours de la période sous revue.

6. En ce qui concerne la période couverte par GEF-8, un montant total de 1,92 milliard de dollars a été alloué au domaine d'intervention « diversité biologique », dont 1,45 milliard de dollars affectés aux pays par le biais du Système transparent d'allocation des ressources (STAR) pour la biodiversité, y compris 641 millions de dollars alloués théoriquement à l'appui des programmes intégrés. Cela représente 60 % (ou 1,32 milliard de dollars) des ressources utilisées effectivement dans le domaine d'intervention « diversité biologique » au cours de la période sous revue. En d'autres termes, 69 % des ressources dédiées à la biodiversité ont été programmées en à peine 50 % de la période couverte par GEF-8, ce qui démontre la rapidité de la programmation.

7. Ces ressources de GEF-8 ont permis de financer 22 projets dans le domaine d'intervention « diversité biologique », 32 projets multisectoriels et 17 programmes-cadres, dont 11 programmes intégrés qui comprenaient 217 projets rattachés. Ces investissements ont bénéficié à 140 pays. Une liste complète des projets financés figure à l'annexe 2 du présent rapport.

8. Deux grands programmes mondiaux d'appui aux activités habilitantes ont été approuvés au cours de la période sous revue. Premièrement, le « Programme-cadre d'appui à la révision et la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) et à la production des septièmes rapports nationaux » a été approuvé au cours de la période étudiée dans le cadre d'un projet mené en collaboration avec le PNUE en tant qu'Agence du GEF (financement de projet du GEF : 36 435 000 dollars) et d'un autre avec le PNUD comme Agence du GEF (financement de projet du GEF : 35 600 000 dollars). Au total, 139 pays sont couverts par ce programme-cadre, qui fait suite au projet d'appui aux interventions précoces du Cadre mondial de la biodiversité pendant GEF-7, lequel a donné le coup d'envoi des travaux visant à aligner les cadres nationaux sur le KMGBF dans 138 pays.

9. En outre, le « Programme-cadre d'appui à l'élaboration de plans de financement de la biodiversité » (financement de projet du GEF : 38 190 000 dollars), qui aide 91 pays à élaborer des plans nationaux de financement de la biodiversité, a été approuvé pendant la période sous revue. Ce programme mondial soutient les pays qui n'ont pas encore bénéficié de l'Initiative du PNUD pour la finance de la biodiversité (BIOFIN). Le principal résultat escompté de celui-ci est un plan national de financement de la biodiversité produit par chaque pays participant.

10. Dans les orientations de programmation pendant GEF-8 étaient indiquées les contributions potentielles des 11 programmes intégrés à la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 qui a été adopté lors de la quinzième Conférence des Parties sous le nom de Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (KMGBF). La section III du présent rapport décrit succinctement les 11 programmes intégrés qui ont été approuvés au cours de la période sous revue, et qui ont contribué à la réalisation de toutes les cibles du KMGBF.

11. Dans les orientations de programmation pendant GEF-8, le GEF reconnaît l'importance du financement mixte et renforce l'engagement en faveur de solutions connexes innovantes. Cinq projets à financement mixte ont été approuvés au cours de la période visée par le rapport qui contribuent directement au KMGBF. Ceux-ci ont bénéficié d'un financement de 80 millions de dollars du GEF, qui a permis de mobiliser 1,534 milliard de dollars de cofinancement.

12. Selon le dernier Rapport de suivi annuel du Programme de microfinancements publié par le PNUD et couvrant la période allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 (Ex.23), au cours de la période sous revue, le GEF a financé 1 179 nouveaux projets au titre dudit programme, pour un montant total de 38,22 millions de dollars. Durant l'exercice 23, 2 443 projets relevant du Programme de microfinancements étaient en cours d'exécution, représentant 83,68 millions de dollars de financements du GEF et 88,90 millions de dollars de cofinancement au total. Du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, 338 projets relatifs à la biodiversité et financés au titre du Programme de microfinancements ont été menés à terme et clôturés. Ces projets ont permis d'améliorer la gestion, à la fois directement et indirectement, de 154 aires protégées et de 260 aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire (APAC), sur une superficie totale de 9,1 millions d'hectares. En outre, 189 paysages terrestres et marins cibles faisaient l'objet d'une conservation communautaire améliorée et d'une utilisation durable. Le Programme de microfinancements a également contribué à maintenir ou à améliorer l'état de conservation d'au moins 873 espèces. En ce qui concerne l'utilisation durable de la biodiversité, un total de 892 produits issus de cette ressource, qui ont un impact positif sur l'utilisation durable de la biodiversité, ont bénéficié d'une promotion dans le cadre de projets financés par le Programme de microfinancements.

13. L'Initiative de conservation inclusive pendant GEF-7 (financement de projet du GEF : 22 535 780 dollars) dédiée au renforcement de la bonne gestion de la biodiversité par les peuples autochtones et les communautés locales a progressé au cours de la période visée par le rapport. La première réunion du comité directeur de cette initiative, qui est entièrement composé de dirigeants autochtones choisis par leurs populations, a été organisée par des membres des Premières nations Tla-o-qui-aht dans les jardins Naa'Wayá'Sum au Canada avant la septième Assemblée du GEF en août 2023. Bien que l'ensemble du projet soit mis en œuvre par deux Agences (Conservation International et UICN) retenues à l'issue d'un processus concurrentiel, l'orientation et la gouvernance des peuples autochtones et des communautés locales constituent une caractéristique clé de l'Initiative, laquelle est composée de sous-projets gérés par des organisations autochtones. Treize sous-projets sont en cours d'exécution dans les Amériques, en Afrique et en Asie. Une deuxième tranche de ladite initiative sera soutenue pendant GEF-8, et l'appel à propositions à l'intention des Agences de mise en œuvre devrait être publié au plus tard au deuxième trimestre de 2024.

14. La section V du rapport décrit sommairement la suite donnée par le GEF aux orientations de la quinzième réunion de la Conférence des Parties.

15. Parmi les principales décisions de la Conférence des Parties, il a été demandé au Fonds pour l'environnement mondial, aux paragraphes 29 et 30 de la décision 15/7 sur la mobilisation

des ressources et aux paragraphes 19 et 20 de la décision 15/15 sur le mécanisme financier, de créer un Fonds du cadre mondial de la biodiversité dédié et accessible en 2023, capable de mobiliser et de décaisser rapidement de nouvelles ressources et des ressources supplémentaires de toutes les sources, à la hauteur des ambitions du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

16. Faisant suite à cette demande, le Conseil du GEF a approuvé en juin 2023 la création du Fonds pour le Cadre mondial de la biodiversité (GBFF)⁴ ainsi que ses orientations de programmation⁵. La septième Assemblée du GEF a ratifié la décision portant création du GBFF en août 2024 et procédé au lancement de ses activités.

17. Au cours de la période entre quinzième réunion de la Conférence des Parties et le Conseil du GEF de juin 2023, le Secrétariat du GEF a mené un processus de consultation intensif, comprenant de multiples échanges avec le Conseil du GEF, des banques multilatérales de développement, des institutions financières internationales, le secteur privé et le Secrétariat de la CDB, ainsi que des séances d'information à l'intention de représentants de la société civile, du Groupe consultatif du GEF sur les peuples autochtones et des Agences du GEF. Les points focaux pour la CDB ont été étroitement associés au processus par le biais de multiples notifications conjointes.

18. Les décisions des deux premiers Conseils du GBFF convoqués les 8 et 9 février 2024 et le 19 juin 2024 respectivement, ont rendu le fonds pleinement opérationnel et permis de démarrer la programmation.

19. Faisant suite aux orientations de la Conférence des Parties et sur la base des avis et commentaires reçus dans le cadre du processus consultatif, le GBFF est assorti de modalités de gouvernance, d'un cycle de projet et d'allocations de ressources différents de ceux de la Caisse du GEF.

20. La gouvernance du GBFF comprend notamment le Conseil du GBFF, avec une représentation élargie d'observateurs (organisations de conservation et philanthropiques, IPLC, secteur privé, femmes et jeunes), le Groupe consultatif des participants non souverains et l'Organe auxiliaire⁶.

21. Le Conseil du GBFF a notamment décidé d'allouer les ressources à partir de tranches de programmation distinctes, afin d'en améliorer la prévisibilité pour les pays bénéficiaires, en tenant progressivement compte des contributions financières reçues. L'adoption de la politique d'allocation des ressources du GBFF a déclenché l'ouverture de la première tranche de

⁴ GEF, 2023, [Establishment of a New Trust Fund: The Global Biodiversity Framework Fund](#), Document du Conseil n° GEF/C.64/05/Rev.01.

⁵ GEF, 2023, [Programming Directions for the Global Biodiversity Framework Fund](#), Document du Conseil n° GEF/C.64/06/Rev.02.

⁶ GEF, 2024, [Terms of Reference for Advisory Group\(s\) and Auxiliary Body for the Global Biodiversity Framework Fund](#), Document du Conseil n° GEF/GBFF.02/04.

programmation de ce fonds, qui met à disposition 211 millions de dollars pour le financement de programmes. Ce montant correspond à toutes les promesses de contribution confirmées par l'Administrateur à la date d'approbation de la Politique, y compris celles de l'Allemagne, du Canada, de l'Espagne, du Japon et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, moins les besoins pour le budget de fonctionnement. Le Luxembourg a également confirmé sa contribution au GBFF depuis le lancement de la première tranche.

22. Dans les tranches de programmation, toutes les ressources du GBFF sont allouées aux projets à l'initiative des pays et à la suite de cycles de sélection consécutifs ouverts à tous les pays admissibles.

23. Soixante-dix (70) demandes de financement PPG ont été soumises lors des deux cycles de sélection qui se sont déroulés entre février et avril 2024. Sur ces 70 demandes de financement PPG, 22 impliquant 24 pays, dont 13 PEID et PMA, ont été approuvées par le directeur général sur la base de la disponibilité des ressources, des critères de sélection et des objectifs au niveau du portefeuille convenus par le Conseil du GBFF. Au cours de la période considérée, trois projets, sur les 22 demandes de financement PPG approuvées, ont été entièrement élaborés à temps pour être inclus dans un programme de travail au cours de la période considérée. Ils ont été approuvés par le Conseil du GBFF lors de sa deuxième réunion, le 19 juin 2024, pour un montant total de 37,82 millions de dollars.

24. Au 30 juin 2024, un montant de 110,4 millions de dollars de ressources du GBFF avait été approuvé ou réservé pour des projets dont les demandes de financement PPG avaient été approuvées, dans l'attente de l'approbation par le Conseil/directeur général des projets entièrement élaborés. Le rapport présente plus en détail chacune des phases de sélection, le premier programme de travail du GBFF et le portefeuille à ce jour.

25. À la fin de juin 2024, le portefeuille de projets en cours d'exécution portant sur la biodiversité émanant de l'ensemble des fonds et lignes budgétaires du FEM ¹ était évalué à 2,70 milliards de dollars. Il comprend près de 508 projets, dont 262 sont financés exclusivement au titre du domaine d'intervention « diversité biologique » pour un montant de 746 millions de dollars.

26. Dans le portefeuille relatif à la biodiversité, 85 % des projets en cours d'exécution ont été jugés satisfaisants quant à leur état d'avancement, tandis que 89 % ont été jugés susceptibles d'atteindre leur objectif de développement. Ces chiffres sont supérieurs à la moyenne du GEF. De plus, 85 % des projets multisectoriels, qui souvent utilisent des ressources allouées à la biodiversité, ont été jugés satisfaisants quant à leur état d'avancement, tandis que 88 % étaient jugés susceptibles d'atteindre leur objectif de développement.

27. Le GEF continue à mobiliser des financements de toutes les sources pour atteindre les objectifs de ses projets et programmes. L'objectif consistant à mobiliser sept dollars pour chaque « dollar du GEF » dépensé pendant GEF-8 est déjà dépassé deux ans après le début de ce cycle de programmation, atteignant un ratio de cofinancement de 8,5:1 pour l'ensemble du portefeuille du GEF. Le ratio des investissements mobilisés a aussi augmenté, pour se situer

désormais à 6,3 dollars pour chaque dollar investi par le Fonds, dépassant la cible de 5:1 fixée pour les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et les pays à revenu élevé ne faisant partie ni des petits États insulaires en développement (PEID) ni des pays les moins avancés (PMA).

28. Conformément aux aspirations mondiales exprimées dans les accords multilatéraux sur l'environnement et dans les forums pertinents, le GEF a défini des cibles ambitieuses, mais réalisables, concernant les effets positifs que ses programmes devraient avoir sur l'environnement mondial pendant GEF-8.

29. Deux ans après le démarrage de ce cycle de financement, des progrès considérables sont observés vers l'atteinte des quatre cibles liées à la préservation et à l'utilisation durable de la biodiversité. Les résultats des projets et programmes approuvés dépassent déjà la moitié de la cible « 150 millions d'hectares d'aires protégées terrestres créées ou placées sous gestion améliorée », l'intégralité de la cible « 100 millions d'hectares d'aires marines protégées créées ou placées sous gestion améliorée » et deux-tiers et la moitié de la valeur ciblée pour les zones terrestres (195 millions d'hectares) et marines (70 millions d'hectares) soumises à des pratiques améliorées au profit de la biodiversité, respectivement.

30. Au cours de la période considérée, le Bureau indépendant d'évaluation du GEF (Bureau de l'évaluation) a réalisé quatre évaluations liées au domaine d'intervention « diversité biologique » : a) Évaluation de l'appui du GEF à la gestion durable des forêts ; b) Évaluation stratégique plurinationale de l'écosystème du bassin inférieur du Mékong ; c) Évaluation stratégique plurinationale de l'appui du GEF aux pays de terres arides ; d) Évaluation des approches communautaires au GEF ; et e) Évaluation du Programme mondial pour la faune sauvage (Global Wildlife Program). Le présent rapport fait un récapitulatif des principaux messages qui ressortent de ces évaluations et des réponses de la direction du Secrétariat du GEF approuvées par le Conseil du GEF.

Sommaire

Résumé analytique.....	i
I. Activités menées dans le cadre des projets en appui à la mise en œuvre de la CDB.....	1
Programmation dans le domaine d'intervention « diversité biologique » du 1 ^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022 (six derniers mois de GEF-7).....	1
Synthèse de la programmation relative à la diversité biologique pendant GEF-7 pour soutenir la mise en œuvre de la CDB.....	1
II. Utilisation de la programmation pendant GEF-7	5
III. Utilisation de la programmation pendant GEF-8.....	8
Programmation dans le domaine d'intervention « diversité biologique » du 1 ^{er} juillet 2022 au 29 février 2024 (20 premiers mois de GEF-8).....	8
Financements pour la préparation de projets	10
Appui à la mise en œuvre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques rattaché à la Convention sur la diversité biologique	10
Aide à la ratification et à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique	10
Activités habilitantes.....	11
Contribution des programmes intégrés du GEF aux objectifs du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal au cours de la période sous revue.....	12
Programme intégré Restauration des écosystèmes (pays participants : Afrique du Sud, Angola, Brésil, Cambodge, Côte d'Ivoire, Haïti, Madagascar, Mali, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Népal, Pérou, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Ouzbékistan et Viet Nam)	16
Programme intégré Îles bleues et vertes (pays participants : Belize, Cap-Vert, Comores, Cuba, Maldives, Maurice, Micronésie, Palaos, Papouasie–Nouvelle-Guinée, Samoa, Seychelles, Sainte-Lucie, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago et Vanuatu).....	16
Programme intégré Accélérateur carboneutre et positif pour la nature (pays participants : Chili, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Indonésie, Maurice, Mexique, Maroc, Nigéria, Tanzanie, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Viet Nam).....	17
Programme intégré Solutions circulaires à la pollution par les plastiques (pays participants : Afrique du Sud, Brésil, Burkina Faso, Cambodge, Costa Rica, Inde, Jordanie, Nigéria, Pérou, Philippines, République dominicaine, République démocratique populaire lao et Sénégal).....	18
Programme intégré Élimination des substances chimiques dangereuses des chaînes d'approvisionnement (pays participants : Cambodge, Costa Rica, Équateur, Inde, Mongolie, Pakistan, Pérou et Trinité-et-Tobago).....	19

Programme intégré Paysages durables en Amazonie (pays participants : Bolivie, Brésil, Colombie, Équateur, Guyana, Pérou, Suriname, Venezuela).....	19
Programme intégré Biome forestier essentiel du Congo (pays participants : Angola, Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo et Sao Tomé-et-Principe)	20
Programme intégré Biome forestier essentiel dans la zone guinéenne (pays participants : Guinée, Guinée-Bissau, Libéria et Sierra Leone).....	21
Programme intégré Biome forestier essentiel dans la zone indomalaise (pays participants : Papouasie–Nouvelle-Guinée, République démocratique populaire lao et Thaïlande)	21
Programme intégré Biome forestier essentiel de la zone méso-américaine (pays participants : El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua et Panama).....	22
Programme intégré Conservation des espèces sauvages pour le développement (pays participants : Colombie, Eswatini, Éthiopie, Guinée, Indonésie, Kenya, Malawi, Mexique, Mozambique, Népal, Ouganda, Paraguay, Philippines, Thaïlande et Zambie).....	23
Programme intégré Systèmes alimentaires (pays participants : Afrique du Sud, Angola, Argentine, Bénin, Bhoutan, Burkina Faso, Chili, Chine, Costa Rica, Équateur, Eswatini, Éthiopie, Ghana, Grenade, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Kazakhstan, Kenya, Malaisie, Mexique, Namibie, Nauru, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Pérou, Philippines, Sri Lanka, Tanzanie, Tchad et Türkiye) ..	24
Programme intégré Océans propres et sains (pays participants : Grenade, Jordanie, Madagascar, Maldives, Mexique, Moldavie, Panama, Pérou, Sri Lanka, Saint-Kitts-et-Nevis, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Venezuela et Viet Nam).....	24
Programme intégré Développement d’une infrastructure de transport verte (pays participants : Malaisie, Népal, Philippines, Suriname et Ukraine).....	25
Autres contributions du GEF au Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal	26
Adaptation au changement climatique.....	26
Domaine d’intervention « eaux internationales »	27
Instruments financiers autres que les aides directes.....	29
Soutien aux peuples autochtones et aux communautés locales en vue de la mise en œuvre du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal.....	33
Programme de microfinancements	35
Situation actuelle du portefeuille du Programme de microfinancements	35
Progrès vers la mise en œuvre opérationnelle du Programme de microfinancements 2.0 pendant GEF-8.....	36
Résumé de la programmation pendant GEF-8 à l’appui du KMGBF.....	37
IV. Suites données par le GEF aux orientations reçues de la 15 ^e Conférence des Parties à la CDB.....	40
Appui du GEF à la mise en cohérence des politiques	62
Point sur la programmation du GBFF	Error! Bookmark not defined.

V.	Mise en œuvre du portefeuille	70
	Mise en œuvre du portefeuille	70
	Mesures de rationalisation	70
	Amélioration de la transparence et de la responsabilité.....	71
	Réalisation des objectifs de développement des projets et évolution de la mise en œuvre.....	71
	Accroissement des cofinancements sur l'ensemble du portefeuille au 30 juin 2023	72
VI.	Rapport d'étape sur les résultats et cibles institutionnels à atteindre pendant GEF-7.....	74
	Rapport d'étape sur les résultats et cibles institutionnels à atteindre pendant GEF-8.....	76
	Évolution par rapport aux cibles de GEF-8 selon les marqueurs de Rio	78
VII.	Résultats provenant du Bureau indépendant d'évaluation du GEF	79
	Évaluation de l'appui du GEF à la gestion durable des forêts.....	79
	Évaluation stratégique plurinationale de l'écosystème du bassin inférieur du Mékong, juin 2023	81
	Évaluation stratégique plurinationale : appui du GEF aux pays de terres arides, janvier 2024	83
	Évaluation des approches communautaires au GEF, janvier 2024.....	85

Liste des figures

Figure 1. Répartition des notes des résultats et de l'évolution de l'exécution des projets du GEF en cours de mise en œuvre dans tous les domaines d'intervention au 30 juin 2023 ...	72
Figure 2. Projets jugés satisfaisants par domaine d'intervention au 30 juin 2023	72
Figure 3. Ratio de cofinancement par domaine d'intervention pour les projets en cours (2023)·	73
Figure 4. Évolution vers les indicateurs de base de GEF-7 au 30 juin 2022	75
Figure 5. Évolution vers les indicateurs de base de GEF-8 en février 2024.....	77
Figure 6. Évolution par rapport aux cibles de GEF-8 selon les marqueurs de Rio en février 2024	78

Liste des tableaux

Tableau 1. Orientations des instances de la CDB et mécanisme de mise en œuvre pendant GEF-7	3
Tableau 2. Résumé de l'utilisation des ressources programmées pendant GEF-7 dans le domaine d'intervention « diversité biologique » (du 1 ^{er} juillet 2018 au 30 juin 2022)	5
Tableau 3. Contribution cumulée directe de la programmation pendant GEF-7 pour l'ensemble des ressources et des branches de programmation du GEF au Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 (du 1 ^{er} juillet 2018 au 30 juin 2022)	6
Tableau 4. Résumé de l'utilisation des ressources programmées pendant GEF-8 dans le domaine d'intervention « diversité biologique » pour la période sous revue (du 1 ^{er} juillet 2022 au 29 février 2024)	9
Tableau 5. Prise en compte des cibles d'action du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal dans les programmes intégrés	14
Tableau 6. Répartition cumulative des ressources du Fonds pour les PMA/Fonds spécial-A programmées par le GEF et contribution de ces ressources à l'atteinte des cibles du KMGBF (du 1 ^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2023)	27
Tableau 7. Répartition cumulative des ressources du GEF par objectif dans le domaine d'intervention « eaux internationales » et contribution de ces ressources à l'atteinte des cibles du KMGBF (du 1 ^{er} juillet 2022 au 29 février 2024)	28
Tableau 8. Répartition cumulative des ressources du GEF consacrées au Programme sur les instruments financiers autres les aides directes et contribution de ces ressources à l'atteinte des cibles du KMGBF (du 1 ^{er} juillet 2022 au 24 février 2024).....	30

Tableau 9. Contribution cumulée de la programmation pendant GEF-8 pour les ressources allouées à la biodiversité et d'autres ressources du GEF ainsi que les branches de programmation au KMGBF (du 1 ^{er} juillet 2022 au 29 février 2024).....	37
Tableau 10. Décision adoptée par la 15 ^e Conférence des Parties à la CDB (Décision 15/15) et suite donnée par le GEF.....	40

II. ACTIVITES MENEES DANS LE CADRE DES PROJETS EN APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DE LA CDB

1. Le présent rapport à l'intention de la seizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) fournit des informations sur les activités menées par le Fonds pour l'environnement mondial (GEF, de l'acronyme anglais) dans le domaine d'intervention « diversité biologique » par suite des orientations à lui données par la quinzième Conférence des Parties en décembre 2022. Compte tenu de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les dates des quinzième et seizième réunions de la Conférence des Parties, et de ce fait sur les périodes de présentation des rapports du GEF à la Conférence des Parties, ce rapport à la seizième réunion de la Conférence des Parties couvre la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2024, y compris les six derniers mois de GEF-7 et les deux premières années de GEF-8.
2. Cette section du rapport présentera succinctement les éléments suivants : a) les six derniers mois de programmation de GEF-7 ; b) la programmation de GEF-7 pendant toute la période couverte par GEF-7, et c) et un résumé des deux premières années de la programmation de GEF-8.

Programmation dans le domaine d'intervention « diversité biologique » du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022 (six derniers mois de GEF-7)

3. Au 1^{er} janvier 2022, la majeure partie des ressources allouées au domaine d'intervention « diversité biologique » avait été programmée, ce dont rend pleinement compte le rapport du GEF à la quinzième réunion de la Conférence des Parties⁷. Au cours des six derniers mois de GEF-7, 63 projets ont été approuvés sur la base des ressources allouées à la biodiversité, dont 57 projets dans le domaine d'intervention « diversité biologique » et 6 projets multisectoriels, représentant un montant de 145,13 millions de dollars de ressources du GEF au titre de ce domaine d'intervention. Une liste complète de ces projets figure à l'annexe 1.

Synthèse de la programmation relative à la diversité biologique pendant GEF-7 pour soutenir la mise en œuvre de la CDB

4. L'objectif de la stratégie dans le domaine d'intervention « diversité biologique » pendant GEF-7 est de préserver la biodiversité d'importance mondiale dans les paysages terrestres et marins. Pour l'atteindre, le GEF investit afin d'aider les pays à réaliser les trois objectifs retenus dans les orientations à lui données par la treizième Conférence des Parties, depuis décembre 2016, qui sont présentés dans le Cadre quadriennal sur les priorités programmatiques, à savoir :

- 1) Prendre en compte systématiquement la biodiversité dans tous les secteurs et dans les paysages terrestres et marins ;
- 2) S'attaquer aux facteurs directs pour protéger les habitats et les espèces ; et

⁷ GEF, 2022, [Report of the Global Environment Facility to the Fifteenth Conference of the Parties to the Convention on Biological Diversity](#), site web de la Quinzième Conférence des Parties à la CBD.

3) Affiner la politique et le cadre institutionnel relatifs à la biodiversité

5. Le tableau 1 ci-dessous présente la contribution collective de la Stratégie dans le domaine d'intervention « diversité biologique » et les branches de programmation dans différents domaines d'intervention, du Programme à impact sur les systèmes alimentaires et l'occupation et la restauration des sols, du Programme à impact sur les villes durables, du Programme à impact sur la gestion durable des forêts ainsi que des investissements dans le domaine d'intervention « eaux internationales » à la réalisation de cet objectif de GEF-7 et des trois objectifs suscités.

Tableau 1. Orientations des instances de la CDB et mécanisme de mise en œuvre pendant GEF-7

Orientations données par la treizième Conférence des Parties : Cadre quadriennal des priorités des programmes	Mécanisme de mise en œuvre
I. Prendre en compte systématiquement la biodiversité dans tous les secteurs et dans les paysages terrestres et marins A) Améliorer les politiques et la prise de décision, compte tenu de la valeur de la biodiversité et des écosystèmes B) Gérer la biodiversité dans les paysages terrestres et marins C) Exploiter la biodiversité au profit d'une agriculture durable	Investissements et branches de programmation dans le domaine d'intervention « diversité biologique » Prise en compte systématique de la biodiversité dans les secteurs prioritaires Programme mondial pour la vie sauvage (prévention de l'extinction d'espèces menacées connues et de la faune pour le développement durable) Évaluation et comptabilité du capital naturel Utilisation durable des ressources génétiques végétales et animales Initiative de conservation inclusive Programmes à impact Programme à impact sur les systèmes alimentaires et l'occupation et la restauration des sols Programme à impact sur les villes durables Programme à impact sur la gestion durable des forêts (Amazonie, bassin du Congo, paysages durables des terres arides) Autres domaines d'intervention Eaux internationales/pêche durable
II. S'attaquer aux facteurs directs pour protéger les habitats et les espèces D) Prévenir et combattre les espèces exotiques envahissantes E) Réduire les pressions exercées sur les récifs coralliens et autres écosystèmes côtiers et marins vulnérables F) Améliorer l'efficacité des systèmes d'aires protégées G) Combattre l'utilisation illégale et non durable des espèces, en visant en priorité les espèces menacées	Investissements et branches de programmation dans le domaine d'intervention « diversité biologique » Mesures pour prévenir, combattre et gérer les espèces exotiques envahissantes (privilégier les îles) Amélioration de la viabilité financière, gestion efficace et couverture des écosystèmes du parc mondial d'aires protégées Autres domaines d'intervention Eaux internationales/aires protégées marines et côtières
III. Affiner la politique et le cadre institutionnel relatif à la biodiversité H) Mise en œuvre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques	Investissements et branches de programmation dans le domaine d'intervention « diversité biologique » Mise en œuvre du Protocole de Cartagena sur la

Orientations données par la treizième Conférence des Parties : Cadre quadriennal des priorités des programmes	Mécanisme de mise en œuvre
biotechnologiques I) Mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages découlant de leur utilisation J) Amélioration de la politique, de la planification et de l'examen en matière de biodiversité	prévention des risques biotechnologiques Mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages découlant de leur utilisation Appui à l'établissement des rapports nationaux et à l'élaboration des SPANB

UTILISATION DE LA PROGRAMMATION PENDANT GEF-7

6. Au total, 1,29 milliard de dollars ont été alloués au domaine d'intervention « diversité biologique » au cours de la période couverte par GEF-7, dont 1,03 milliard de dollars affectés aux pays par l'intermédiaire du Système transparent d'allocation des ressources (STAR). Le tableau 2 ci-dessous résume l'utilisation des ressources dédiées au domaine d'intervention « diversité biologique » pendant GEF-7.

Tableau 2. Résumé de l'utilisation des ressources programmées pendant GEF-7 dans le domaine d'intervention « diversité biologique » (du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2022)⁸

Domaine d'intervention « diversité biologique »	Objectifs de la programmation pendant GEF-7 (millions de dollars)	Programmation pendant GEF-7 (millions de dollars)	Programmation pendant GEF-7 (%)
Allocations individuelles au titre du STAR	1 031	965,69	94 %
Ressources réservées dans le cadre du STAR			
Activités habilitantes	46	44,37	96 %
Projets et programmes mondiaux et régionaux liés à la biodiversité	55	86,95	158 %
Incitation à la programmation intégrée	160		
Systèmes alimentaires et occupation et restauration des sols	92	75,34	82 %
Principaux biomes sous régime de GDF	53	49,84	94 %
Villes durables	15	15,30	102 %
		1 237,48	
Ressources totales	1 292		96 %

7. Le tableau 3 ci-dessous présente la totalité des contributions directes cumulées de la programmation de l'ensemble des ressources du GEF aux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité à travers toutes les branches de programmation pertinentes de GEF-7 (stratégie dans le domaine d'intervention « diversité biologique », programmes à impact, domaine d'intervention « eaux internationales », Fonds des pays les moins avancés pour l'adaptation au changement climatique, instruments financiers autres que les aides directes et Programme de microfinancements). La valeur totale de la contribution de la programmation des ressources du GEF pendant GEF-7 à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité était de 2,04 milliards de dollars, qui ont permis de mobiliser 16,51 milliards de dollars de

⁸ Ces chiffres incluent les allocations pour frais versées aux Agences et les financements pour la préparation des projets.

cofinancement, portant le montant total du financement à 18,55 milliards de dollars. Cela représente un ratio de cofinancement de 8 dollars pour chaque dollar investi par le GEF..

Tableau 3. Contribution directe de la programmation pendant GEF-7 pour l'ensemble des ressources et des branches de programmation du GEF sur le Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 (du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2022)⁹

Source de financement	Financement de projets du GEF (millions de dollars)	Cofinancement (millions de dollars) ¹⁰	Total (financement de projets du GEF et cofinancement) (millions de dollars)	Part du total (financement de projets du GEF et cofinancement)
Biodiversité au titre du STAR programmé en dehors des programmes à impact ¹¹	631,92	4 890	5 521	25 %
Programme à impact sur les systèmes alimentaires et l'occupation et la restauration des sols	306,44 ¹² (105,96 millions de dollars de ressources allouées à la biodiversité au titre du STAR)	2 734	3 042,50	14 %
Programme à impact sur la gestion durable des forêts	241,35 ¹³ (92,03 millions de dollars de ressources allouées à la biodiversité au titre du STAR)	1 706	1 947,40	9 %
Programme à impact sur les villes durables	146,74 ¹⁴ (33,32 millions de dollars de ressources allouées à la biodiversité au titre du STAR)	1 690	1 836,50	8 %

⁹ Ces chiffres n'incluent ni les allocations pour frais versées aux Agences ni les financements pour la préparation des projets.

¹⁰ Le montant du cofinancement de chaque programme à impact désigne le cofinancement total du programme, car il est impossible de comptabiliser les parts de cofinancement représentant les contributions des différents domaines d'intervention aux programmes à impact. Ainsi, les montants totaux présentés dans le tableau ne devraient pas être utilisés pour calculer les ratios de cofinancement.

¹¹ Les allocations au titre du STAR comptabilisées dans cette ligne représentent des projets menés dans le domaine d'intervention « diversité biologique » et des projets multisectoriels utilisant des ressources affectées à la biodiversité qui ne relèvent pas des programmes à impact.

¹² Il s'agit uniquement des ressources dédiées à la biodiversité affectées au programme à impact.

¹³ Idem.

¹⁴ Idem.

Source de financement	Financement de projets du GEF (millions de dollars)	Cofinancement (millions de dollars) ¹⁰	Total (financement de projets du GEF et cofinancement) (millions de dollars)	Part du total (financement de projets du GEF et cofinancement)
Ressources réservées dans le domaine d'intervention « diversité biologique »	119,16	922	1 041,20	5 %
Fonds pour les pays les moins avancés	29,80	149,60	179,40	1 %
Domaine d'intervention « eaux internationales »	374,70	2 960,40	3 335,10	18 %
Instruments financiers autres que les aides directes	64,90	1 332	1 396,90	8 %
Programme de microfinancements	123,08	128	251,08	1 %
Totaux (en milliards de dollars, %)	2,04	16,51	18,55	100 %

Appui à la mise en œuvre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologique rattaché à la Convention sur la diversité biologique

Dans le cadre de GEF-7, les sept projets, dont deux projets multinationaux, soumis à la Caisse du GEF pour demander un appui à la mise en œuvre du Protocole de Cartagena ont été approuvés pour un financement total du GEF de 13,1 millions de dollars. Ces projets concernent 11 pays, à savoir le Bangladesh, le Cameroun, la République démocratique du Congo, l'Éthiopie, la République kirghize, Madagascar, la Moldavie, la Mongolie, la Namibie, l'Inde et les Philippines.

Aide à la ratification et à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique.

Dans le cadre de GEF-7, 14 projets soumis à la Caisse du GEF et demandant un soutien pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya ont été approuvés pour un financement total du GEF de 32,2 millions de dollars. Ces projets concernent 14 pays, à savoir, le Botswana, le Cameroun, Cuba, la Gambie, l'Indonésie, la Jamaïque, Madagascar, le Maroc, le Niger, le Panama, les Philippines, le Sud-Soudan, Sainte-Lucie et le Venezuela.

UTILISATION DE LA PROGRAMMATION PENDANT GEF-8

Programmation dans le domaine d'intervention « diversité biologique » du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2024

8. Les investissements dans le domaine d'intervention « diversité biologique » pendant GEF-8 et la programmation connexe à travers les programmes intégrés et les domaines d'intervention pertinents du GEF soutiennent la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

9. La stratégie dans ce domaine d'intervention pendant la période couverte par GEF-8 répond aux objectifs de la CDB et de ses protocoles, ainsi qu'à ceux des conventions relatives à la biodiversité qui intéressent le GEF. Le but de la stratégie applicable dans le domaine d'intervention « diversité biologique » est d'assurer *la conservation, l'utilisation durable et la restauration de la biodiversité d'importance mondiale*.

10. Pour y parvenir, la stratégie poursuivra les trois objectifs suivants :

- 1) améliorer la conservation, l'utilisation durable et la reconstitution des écosystèmes naturels ;
- 2) appliquer efficacement les protocoles de Cartagena et de Nagoya ; et
- 3) renforcer la mobilisation des ressources nationales pour la biodiversité.

11. Pour la période couverte par GEF-8, un montant total de 1,92 milliard de dollars est alloué au domaine d'intervention « diversité biologique », dont 1,45 milliard de dollars sont affectés aux pays par le biais du Système transparent d'allocation des ressources pour la biodiversité, y compris 641 millions de dollars alloués théoriquement à l'appui des programmes intégrés. Le tableau 4 ci-dessous décrit sommairement comment ont été utilisées 69 % (ou 1,32 milliard de dollars) des ressources prévues pour GEF-8 dans le domaine d'intervention « diversité biologique » au cours de la période visée par le rapport. En d'autres termes, 69 % des ressources allouées à la biodiversité ont été programmées au cours des deux premières années de la période couverte par GEF-8 (50 %), ce qui démontre la rapidité de la programmation, en particulier par le biais des programmes intégrés. À ce jour, tous les 11 programmes intégrés ont été approuvés par le Conseil du GEF pour la programmation.

12. Les ressources utilisées ont permis de financer 22 projets dans le domaine d'intervention « diversité biologique », 32 projets multisectoriels et 17 programmes-cadres, dont 11 programmes intégrés qui comprenaient 217 projets rattachés, et bénéficié à 140 pays. Ces chiffres incluent les allocations pour frais versées aux Agences et les financements pour la préparation des projets (financements PPG). Une liste complète des projets financés figure à l'annexe 2 du présent rapport.

Tableau 4. Résumé de l'utilisation des ressources programmées pendant GEF-8 dans le domaine d'intervention « diversité biologique » pour la période sous revue (du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2024)¹⁵

Domaine d'intervention « diversité biologique »	Cibles de programmation de GEF-8 (millions de dollars)	Programmation de GEF-8 au cours de la période sous revue (millions de dollars)	Programmation de GEF-8 (%)
Allocations individuelles au titre du STAR programmées en dehors des programmes intégrés¹⁶	811,89	279,95	34 %
Ressources réservées dans le cadre du STAR	182,85	120,88	66 %
Activités habilitantes	145,56	120,15	83 %
Projets et programmes mondiaux et régionaux liés à la biodiversité	37,29	0,74	2 %
Programmation intégrée¹⁷	924,06	923,16	99,9 %
Systèmes alimentaires		161,50	
Restauration des écosystèmes		135,08	
Villes durables		85,80	
Amazonie, Congo et biomes forestiers essentiels		216,72	
Solutions circulaires à la pollution par les plastiques		23,87	
Îles bleues et vertes		75,27	
Océans propres et sains		38,88	
Accélérateur carboneutre		43,78	
Conservation des espèces sauvages pour le développement		124,47	

¹⁵ Ces chiffres incluent les allocations pour frais versées aux Agences et les financements pour la préparation des projets.

¹⁶ Ces chiffres incluent uniquement les ressources allouées aux pays au titre du STAR dans le domaine d'intervention « diversité biologique » pour des projets autonomes et des programmes ne faisant pas partie des programmes intégrés.

¹⁷ Le financement pour les programmes intégrés indiqué dans ce tableau ne comprend que la contribution des ressources du domaine d'intervention « diversité biologique » (c'est-à-dire les ressources allouées aux pays au titre du STAR pour les programmes intégrés, les plateformes mondiales de programmes intégrés pour la biodiversité et les fonds incitatifs de contrepartie au profit de programmes intégrés pour la biodiversité). Les programmes intégrés sont également financés par d'autres domaines d'intervention.

Développement d'une infrastructure de transport verte		17,79	
Élimination des substances chimiques dangereuses des chaînes d'approvisionnement		-	
Ressources totales	1 918,80	1 232,99	69 %

Financements pour la préparation de projets

13. Pour aider les pays à élaborer pleinement une idée de projet (FIP) et en faire une proposition à soumettre à l'agrément du directeur général pour la Caisse du GEF, le GEF commence souvent par accorder un premier financement pour la préparation du projet (financement PPG). Au total, 335 financements PPG ont été approuvés durant la période sous revue, pour un montant de 63,34 millions de dollars¹⁸.

Appui à la mise en œuvre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques rattaché à la Convention sur la diversité biologique

14. Au cours de la période considérée, aucun projet de GEF-8 n'a été présenté par les Parties admissibles pour appuyer la mise en œuvre du Protocole de Cartagena.

Aide à la ratification et à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique.

15. Au cours de la période considérée, le Burkina Faso a soumis au GEF une demande de financement pour un projet d'appui aux activités nationales de mise en œuvre et au renforcement des capacités connexes intitulé « Mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages découlant de leur utilisation et sur les savoirs traditionnels associés au Burkina Faso » (ONATLAB) et ce projet a été examiné et renvoyé à l'Agence du GEF pour révision. Un autre projet intitulé « *Donner aux peuples autochtones et aux communautés locales les moyens de gérer les données et les informations sur la biodiversité en tant que stratégie de conservation de leurs territoires, de sauvegarde des connaissances traditionnelles et de promotion de la gestion intégrée de la biodiversité* » a été soumis et approuvé pour le Brésil (financement de projet du GEF : 6 192 695 dollars ; cofinancement : 49 450 000 dollars). L'objectif de ce projet est de renforcer la capacité des peuples autochtones et des communautés locales des biomes de l'Amazonie et du Cerrado à produire et à gérer des données et des informations sur la biodiversité en tant que stratégie pour protéger efficacement leurs territoires, sauvegarder les connaissances traditionnelles et promouvoir la gestion intégrée de la biodiversité. En effet, la biodiversité des territoires des peuples autochtones et des communautés locales reste relativement méconnue, raison pour

¹⁸ Ces chiffres incluent le montant intégral des financements PPG et des frais pour la préparation de programmes-cadres qui bénéficient notamment des ressources allouées à la biodiversité.

laquelle ce projet vise à renforcer la capacité des peuples autochtones à gérer efficacement leurs territoires et à sauvegarder leurs systèmes de connaissances traditionnelles. Les enquêtes sur la biodiversité menées par les peuples autochtones et les communautés locales permettront de recueillir systématiquement des informations sur l'utilisation des espèces et de renforcer l'utilisation durable et la conservation de ces dernières, ce qui favorisera une gestion plus méthodique de la biodiversité par ces peuples et communautés dans une perspective de conservation. Les activités envisagées comprennent la conception conjointe de protocoles de partage de données et d'informations et le renforcement de la capacité des peuples autochtones et des communautés locales à utiliser des technologies innovantes de partage de données et des outils de traçabilité. Elles seront placées sous les auspices du système brésilien d'information sur la biodiversité (SiBBR) et nécessiteront la collaboration de trois ministères. Il s'agit-là d'une initiative innovante et pionnière dont le but est de systématiser les connaissances scientifiques des peuples autochtones et des communautés locales à des fins de conservation, notamment de renforcer les moyens d'action des peuples autochtones en générant la base de connaissances qui leur permettra de revendiquer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques présentes sur leurs territoires, tout en gérant plus efficacement leurs aires protégées. Le projet soutiendra l'amélioration de la gestion de la biodiversité sur 1,5 million d'hectares de terres autochtones et bénéficiera directement à 3 000 femmes et 2 000 hommes.

16. Au cours de la période sous revue, deux demandes de financement de la préparation de projet (PPG) du GBFF destinées à soutenir la mise en œuvre du Protocole de Nagoya au Belize ont été approuvées pour un montant total de 2,5 millions de dollars.

Activités habilitantes

17. Deux grands programmes mondiaux d'appui aux activités habilitantes ont été approuvés au cours de la période considérée.

18. Le Programme-cadre d'appui à la révision et la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et à la production des septièmes rapports nationaux a été approuvé au cours de la période sous revue dans le cadre d'un projet mené en collaboration avec le PNUE en tant qu'Agence du GEF (financement de projet du GEF : 36 435 000 dollars) et d'un autre avec le PNUD comme Agence du GEF (financement de projet du GEF : 35 600 000 dollars). Chaque projet comporte trois composantes : *Composante 1*) Mise à jour des SPANB — cette composante comprend la révision et la mise à jour des SPANB existants afin de les aligner sur le KMGBF. Elle s'appuiera sur les travaux entamés dans le cadre du projet d'appui aux interventions précoces du Cadre mondial de la biodiversité pendant GEF-7 qu'elle complètera ; *Composante 2*) Rapports nationaux — Cette composante vise à aider les pays à achever leur 7^e Rapport national. Elle soutient notamment les pays dans l'utilisation des indicateurs du cadre de suivi du KMGBF, en s'appuyant sur le travail entamé dans le cadre de la composante « Évaluation du système de suivi » du projet d'appui aux interventions précoces du Cadre mondial de la biodiversité consacré à la promotion de l'alignement des systèmes de suivi nationaux sur le KMGBF ; et *Composante 3*) Échange de connaissances et appui technique à

l'échelle mondiale — cette composante comprend des activités mondiales d'échange de connaissances et d'appui technique faisant intervenir toutes les parties concernées. Ce programme-cadre aura deux résultats principaux par pays : stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité (révisés) et communication nationale au titre de la CDB. Il appuie au total 139 pays.

19. En outre, le « Programme-cadre d'appui à l'élaboration de plans de financement de la biodiversité » (financement de projet du GEF : 38 190 000 dollars), qui aide 91 pays à élaborer des plans nationaux de financement de la biodiversité des plans de financement de la biodiversité, vise à permettre aux pays de mobiliser des ressources à grande échelle pour la mise en œuvre du KMGBF en soutenant l'élaboration de plans nationaux de financement de la biodiversité, y compris par des diagnostics de référence, le renforcement des capacités et des dispositifs institutionnels. Cette activité donne suite à l'objectif trois de la stratégie du GEF sur la biodiversité, qui est de soutenir la mobilisation des ressources nationales. Elle soutient les pays qui n'ont pas encore bénéficié de l'Initiative du PNUD pour la finance de la biodiversité (BIOFIN). Le principal résultat escompté est un plan national de financement de la biodiversité produit par chaque pays participant. Une plateforme mondiale de partage de connaissances et d'appui technique sera également mise en place dans le cadre de ce programme pour l'échange de connaissances et d'expériences entre pays participants et fera intervenir les organisations partenaires. Cette plateforme offrira des conseils spécialisés pour soutenir les processus nationaux et résoudre les problèmes financiers techniques.

Contribution des programmes intégrés du GEF aux objectifs du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal au cours de la période sous revue

20. Dans les orientations de programmation pendant GEF-8 étaient indiquées les contributions potentielles des 11 programmes intégrés à la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 qui a été adopté lors de la quinzième Conférence des Parties sous le nom de Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (KMGBF). Il est important de noter que les indicateurs de résultats réels mesurés à l'aune des indicateurs de base du GEF peuvent changer une fois que les projets rattachés aux programmes intégrés sont présentés à l'agrément du directeur général.

21. Chacun des 11 programmes intégrés approuvés par le Conseil du GEF pendant la période couverte par le rapport contribuera à la réalisation des cibles 20 (renforcement des capacités) et 21 (gestion des données, de l'information et des connaissances) du KMGBF. Bien qu'ils ne soient pas spécifiquement mesurés par les indicateurs de base du GEF, la plupart des projets rattachés et chaque projet de coordination mondiale d'un programme intégré prévoient un appui à l'atteinte de ces cibles, dans la mesure où cet appui concourt à la réalisation des buts et objectifs dudit programme. De même, les cibles 22 et 23 font référence à la manière dont le KMGBF est mis en œuvre au niveau national, la cible 22 étant axée sur une participation équitable, inclusive et sensible au genre et la cible 23 sur l'égalité des genres. Le cadre stratégique du GEF sur les peuples autochtones et les communautés locales et sur l'égalité des

genres garantit que tous les financements alloués à partir de la Caisse du GEF contribueront à l'atteinte de ces cibles.

22. Collectivement, bon nombre des programmes intégrés qui contribuent à la prise en compte systématique de la préservation ou de l'utilisation durable de la biodiversité par zone et à l'alignement des politiques à l'appui de la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité auront des effets positifs sur la biodiversité à grande échelle, ce qui contribuera à l'atteinte de la cible 11 (restaurer, préserver et renforcer les contributions de la nature aux populations)¹⁹.

23. Le tableau 5 présente un résumé des contributions de chaque programme intégré aux 23 cibles du KMGBF, qui fait état d'avancées significatives grâce à ces programmes. La section qui suit décrit également de manière plus détaillée les liens qui unissent chaque programme intégré au KMGBF, ainsi que les contributions que ceux-ci devraient apporter à l'atteinte des cibles des indicateurs de base du GEF pendant GEF-8.

¹⁹ <https://www.cbd.int/gbf/targets>

Tableau 5. Prise en compte des cibles d'action du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal dans les programmes intégrés

	23 cibles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal ²⁰																						
Programmes intégrés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
Restauration des écosystèmes	X	X						X		X	X			X	X					X	X	X	X
Îles bleues et vertes		X	X				X	X		X	X			X					X	X	X	X	X
Accélérateur carboneutre et positif pour la nature		X	X					X		X	X			X				X	X	X	X	X	X
Solutions circulaires à la pollution par les plastiques							X	X		X	X			X	X	X		X		X	X	X	X
Élimination des substances chimiques dangereuses des chaînes d'approvisionnement							X	X		X	X			X	X				X	X	X	X	X
Amazonie, Congo et biomes forestiers essentiels	X	X	X		X			X	X	X	X		X	X	X			X	X	X	X	X	X
Conservation des espèces sauvages pour le développement		X	X	X	X			X	X	X	X									X	X	X	X
Systèmes alimentaires	X	X					X	X	X	X	X				X			X	X	X	X	X	X

²⁰ Ce tableau illustre les contributions directes de ces programmes intégrés à l'atteinte des 23 cibles du KMGBF. Les programmes intégrés couvrent la quasi-totalité des 23 cibles du Cadre mondial, à l'exception des cibles 6, 12 et 17. La cible 6 n'est directement visée par aucun programme intégré, bien que le programme Îles bleues et vertes puisse contribuer indirectement à l'atteinte de cette cible. La cible 17 sur la biosécurité n'est pas non plus prise en compte dans cadre de ces programmes intégrés.

Océans propres et sains	X	X			X	X		X	X	X					X	X	X	X
Développement d'une infrastructure de transport verte	X	X	X	X			X	X	X	X			X	X		X	X	X
Villes durables	X	X	X			X				X	X		X			X	X	X

Programme intégré Restauration des écosystèmes (pays participants : Afrique du Sud, Angola, Brésil, Cambodge, Côte d'Ivoire, Haïti, Madagascar, Mali, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Népal, Pérou, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Ouzbékistan et Viet Nam)

24. L'objectif du programme intégré sur la restauration des écosystèmes est d'avoir de nombreux effets positifs durables sur l'environnement mondial et sur les conditions de vie en appliquant des approches intégrées et innovantes pour restaurer les écosystèmes dégradés. Il vise les résultats suivants qui contribuent à l'atteinte des cibles du KMGBF :

- 2 228 334 hectares de terres et d'écosystèmes en cours de restauration : cible 2
- 7 698 005 hectares de paysages soumis à des pratiques améliorées au profit de la biodiversité : cible 10
- 132 083 839 tonnes métriques (directes) et 924 631 tonnes métriques (indirectes) d'émissions de GES atténuées (en équivalent CO₂) : cible 8 et cible 11
- Un écosystème d'eau douce partagé sous gestion améliorée : cible 1 et cible 10
- 1 824 397 bénéficiaires de projets financés par le GEF (896 788 femmes et 927 609 hommes) : cible 22 et cible 23.

25. En outre, le programme contribuera à renforcer la cohérence des politiques en matière de restauration des écosystèmes au niveau national en promouvant des réformes visant à surmonter les obstacles et les freins à la restauration des écosystèmes afin de permettre une plus grande participation du secteur privé à ces efforts (cibles 14 et 15). Il appuiera également une planification spatiale intégrée propice à la restauration d'écosystèmes ciblés (cible 1).

Programme intégré Îles bleues et vertes (pays participants : Belize, Cap-Vert, Comores, Cuba, Maldives, Maurice, Micronésie, Palaos, Papouasie–Nouvelle-Guinée, Samoa, Seychelles, Sainte-Lucie, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago et Vanuatu)

26. L'objectif du programme intégré sur les îles bleues et vertes est de concourir à un développement favorable à la nature et de réduire la dégradation des écosystèmes dans les petits États insulaires en développement en valorisant la nature et en appliquant des solutions fondées sur la nature aux secteurs de l'alimentation, du tourisme et de la ville en particulier. Il vise les résultats suivants qui contribuent à l'atteinte des cibles du KMGBF :

- 20 057 hectares de nouvelles aires protégées terrestres créées : cible 3
- 1 453 483 hectares de nouvelles aires marines protégées créées : cible 3
- 243 712 hectares d'aires protégées terrestres sous gestion améliorée : cible 3
- 2 284 348 hectares d'aires protégées marine sous gestion améliorée : cible 3
- 77 356 hectares de terres et d'écosystèmes en cours de restauration : cible 2

- 178 540 hectares de paysages soumis à des pratiques améliorées au profit de la biodiversité : cible 10
- 398 005 hectares d'habitats marins soumis à des pratiques améliorées : cible 10
- Deux pêcheries ayant obtenu une certification tierce intégrant des considérations liées à la biodiversité : cible 10
- 51 324 458 tonnes métriques (directes) et 892 793 tonnes métriques (indirectes) d'émissions de GES atténuées (en équivalent CO₂) : cible 8 et cible 11
- 2 réseaux hydrographiques partagés sous gestion améliorée : cible 10
- 237 019 tonnes métriques de pêcheries marines surexploitées au niveau mondial ramenées à des niveaux d'exploitation plus viables : cible 10
- 2 701 tonnes de produits chimiques représentant une source de préoccupation mondiale et leurs déchets réduits : cible 7
- 734 422 bénéficiaires de projets financés par le GEF (351 024 femmes et 383 398 hommes) : cible 22 et cible 23.

27. En outre, ce programme vise à accroître la cohérence des politiques en renforçant la capacité à valoriser la nature dans les secteurs clés de l'économie nationale, y compris dans la planification sectorielle (cible 14) ainsi que dans la planification des finances publiques et la mobilisation des ressources intérieures (cible 19).

Programme intégré Accélérateur carboneutre et positif pour la nature (pays participants : Chili, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Indonésie, Maurice, Mexique, Maroc, Nigéria, Tanzanie, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Viet Nam)

28. L'objectif du programme intégré d'accélérateur carboneutre et positif pour la nature est de renforcer les institutions et de stimuler les investissements en vue d'accélérer la mise en œuvre de trajectoires positives pour la nature et à zéro émission nette. Il vise les résultats suivants qui contribuent à l'atteinte des cibles du KMGBF :

- 346 956 hectares de terres et d'écosystèmes en cours de restauration : cible 2
- 645 600 hectares de paysages soumis à des pratiques améliorées au profit de la biodiversité : cible 10
- 29 029 617 tonnes métriques (directes) et 45 704 117 tonnes métriques (indirectes) d'émissions de GES atténuées (en équivalent CO₂) : cible 8 et cible 11
- 1 917 354 bénéficiaires de projets financés par le GEF (952 154 femmes et 965 200 hommes) : cible 22 et cible 23.

29. Bien que ces objectifs chiffrés puissent sembler modestes, le programme a les meilleures chances de contribuer à la mise en œuvre du KMGBF, car il s'emploie à renforcer l'environnement institutionnel, réglementaire, budgétaire et financier afin de permettre la mise

en œuvre de stratégies carboneutres et positives pour la nature tout en alignant les budgets publics sur les objectifs nationaux de développement durable et de préservation de l'environnement. Ce faisant, il pourrait avoir d'importantes répercussions positives qui favorisent une mise en œuvre plus robuste des cibles énumérées ci-dessus et des contributions plus importantes à long terme à leur atteinte. Il pourrait également contribuer aux cibles 3, 8, 14, 18 et 19 du KMGBF.

Programme intégré Solutions circulaires à la pollution par les plastiques (pays participants : Afrique du Sud, Brésil, Burkina Faso, Cambodge, Costa Rica, Inde, Jordanie, Nigéria, Pérou, Philippines, République dominicaine, République démocratique populaire lao et Sénégal)

30. L'objectif du programme intégré de solutions circulaires à la pollution par les plastiques est de favoriser la transition vers une économie circulaire des matières plastiques dans le secteur de l'alimentation et des boissons afin de prévenir la pollution par les plastiques. Il vise les résultats suivants qui contribuent à l'atteinte des cibles du KMGBF²¹ :

- 6 033 020 tonnes métriques (indirectes) d'émissions de GES atténuées (en équivalent CO₂) : cible 8 et cible 11
- Un réseau hydrographique partagé sous gestion améliorée : cible 10
- 1 538 486 tonnes de déchets plastiques résiduels évités : cible 7 et cible 16
- 41 960 bénéficiaires de projets financés par le GEF (21 400 femmes et 20 560 hommes) : cible 22 et cible 23.

31. En outre, le programme vise à accroître la cohérence des politiques par l'élaboration de réglementations et de politiques nationales portant sur l'économie circulaire des plastiques (cible 14). De plus, par ses interventions dans le secteur de l'alimentation et des boissons, il peut aider les entreprises à faire montre d'une plus grande transparence sur les effets de leurs activités sur la biodiversité et promouvoir des modes de consommation durables (cible 15). Il met fortement l'accent sur le soutien aux activités en amont autour de la consommation et de la réduction des déchets (cible 16). Enfin, il contribuera à créer un cadre propice aux solutions circulaires comportant des réglementations et des incitations qui favorisent les meilleures pratiques de l'économie circulaire dans l'industrie du plastique tout en renforçant la cohérence entre les agences gouvernementales afin de garantir que les mesures de réduction de la pollution par les plastiques ne sont pas annulées par des politiques contradictoires (cible 18).

²¹ En ce qui concerne la définition des cibles pour les indicateurs de base, une méthodologie et un calculateur de haut niveau ont été appliqués afin d'estimer les contributions pour l'ensemble du programme, ainsi que pour les projets nationaux qui y sont rattachés. Cette méthodologie et ce calculateur sont basés sur une approche descendante permettant une estimation rapide en raison du manque de détails sur les interventions présentées dans la note de synthèse relative aux projets nationaux rattachés. Une méthodologie et un calculateur plus détaillés et pointus seront mis au point durant la phase de financement pour la préparation des projets.

Programme intégré Élimination des substances chimiques dangereuses des chaînes d'approvisionnement (pays participants : Cambodge, Costa Rica, Équateur, Inde, Mongolie, Pakistan, Pérou et Trinité-et-Tobago)

32. L'objectif du programme intégré d'élimination des substances chimiques dangereuses des chaînes d'approvisionnement est de faire évoluer les chaînes d'approvisionnement des secteurs de la mode et de la construction vers des approches « vertes par nature » et de renforcer le cadre propice à une telle transformation. Il vise les résultats suivants qui contribuent à l'atteinte des cibles du KMGBF :

- 62 520 hectares de paysages soumis à des pratiques améliorées au profit de la biodiversité : cible 10
- 2 620 627 tonnes métriques (directes) et 5 291 189 tonnes métriques (indirectes) d'émissions de GES atténuées (en équivalent CO₂) : cible 8 et cible 11
- 34 589 tonnes de produits chimiques représentant une source de préoccupation mondiale et leurs déchets réduits : cible 7
- 107,16 grammes d'équivalent toxique de polluants organiques persistants dans l'air réduits : cible 7
- 1 528 866 bénéficiaires de projets financés par le GEF (859 380 femmes et 699 486 hommes) : cible 22 et cible 23.

33. En outre, dans le cadre de chaque projet qui y est rattaché, ce programme vise à mobiliser des financements pour soutenir des chaînes d'approvisionnement durables ou influencer les flux financiers, les achats, les subventions et les incitations (cible 19). Son but est de renforcer l'environnement réglementaire pour la création et l'expansion de marchés de produits innovants, ainsi que les politiques économiques et budgétaires qui l'accompagnent, la réforme des régimes de subventions et les règles applicables aux importations (cible 14). Enfin, le programme surveillera, par le biais de ses indicateurs spécifiques, les mesures juridiques et administratives ou les politiques générales visant à inciter les entreprises à agir et à leur donner les moyens de le faire, notamment en veillant à ce que les grandes entreprises et les entreprises transnationales, ainsi que les institutions financières, contrôlent, évaluent et communiquent leurs risques et dépendances sur la biodiversité ; qu'elles fournissent des informations en vue de promouvoir des modes de consommation durables et qu'elles promeuvent des mesures propres à garantir des modes de production durables (cible 15).

Programme intégré Amazonie, Congo et biomes forestiers essentiels

Programme intégré Paysages durables en Amazonie (pays participants : Bolivie, Brésil, Colombie, Équateur, Guyana, Pérou, Suriname, Venezuela)

34. L'objectif de la troisième phase du Programme pour des paysages durables en Amazonie (ASL3) est d'améliorer la collaboration régionale et les investissements nationaux en faveur de la conservation intégrée des paysages et de la gestion durable dans des zones ciblées, y compris

les forêts primaires, de la région amazonienne. Il vise les résultats suivants qui contribuent à l'atteinte des cibles du KMGBF :

- 78 000 hectares d'aires protégées terrestres créées : cible 3
- 36 033 577 hectares d'aires protégées terrestres sous gestion améliorée : cible 3
- 104 500 hectares de terres et d'écosystèmes en cours de restauration : cible 2
- 11 463 923 hectares de paysages soumis à des pratiques améliorées au profit de la biodiversité : cible 5, cible 9 et cible 10
- 76 779 193 tonnes métriques (directes) d'émissions de GES atténuées (en équivalent CO₂) : cible 8 et cible 11
- 403 517 bénéficiaires de projets financés par le GEF (201 963 femmes et 201 554 hommes) : cible 22 et cible 23.

Programme intégré Biome forestier essentiel du Congo (pays participants : Angola, Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo et Sao Tomé-et-Principe)

35. L'objectif du programme intégré sur le Congo est d'améliorer la conservation et la bonne gouvernance des paysages d'importance vitale dans le biome forestier du bassin du Congo. Il vise les résultats suivants qui contribuent à l'atteinte des cibles du KMGBF :

- 12 384 hectares d'aires protégées terrestres créées : cible 3
- 1 044 410 hectares d'aires protégées terrestres sous gestion améliorée : cible 3
- 917 hectares d'aires marines protégées créées : cible 3
- 99 423 hectares de terres et d'écosystèmes en cours de restauration : cible 2
- 2 102 608 hectares de paysages soumis à des pratiques améliorées au profit de la biodiversité : cible 5, cible 9 et cible 10
- 1 réseau hydrographique partagé sous gestion améliorée : cible 10
- 111 719 431 tonnes métriques (directes) d'émissions de GES atténuées (en équivalent CO₂) : cible 8 et cible 11
- 207 000 bénéficiaires de projets financés par le GEF (106 000 femmes et 101 000 hommes) : cible 22 et cible 23.

36. Ce programme intégré contribuera également à renforcer les politiques et les réglementations qui améliorent la conservation, la fixation du carbone forestier et la bonne gouvernance forestière dans les paysages d'importance vitale, notamment en s'attaquant aux subventions allouées aux secteurs qui ont une incidence sur les forêts et qui portent préjudice à la biodiversité (cible 14 et cible 18). Enfin, le programme mobilisera des ressources

supplémentaires pour soutenir les efforts de conservation et de fixation du carbone forestier dans le bassin du Congo, notamment par le biais de partenariats avec le secteur privé (cible 19).

Programme intégré Biome forestier essentiel dans la zone guinéenne (pays participants : Guinée, Guinée-Bissau, Libéria et Sierra Leone)

37. L'objectif du programme intégré pour les forêts guinéennes est de protéger et d'améliorer la gouvernance de ces forêts afin d'en maximiser les effets positifs sur l'environnement mondial, de contribuer à préserver la planète et de favoriser les flux de services écosystémiques vitaux qui sous-tendent le bien-être humain. Il vise les résultats suivants qui contribuent à l'atteinte des cibles du KMGBF :

- 347 875 hectares de nouvelles aires protégées terrestres créées : cible 3
- 814 281 hectares d'aires protégées terrestres sous gestion améliorée : cible 3
- 44 433 hectares de terres et d'écosystèmes en cours de restauration : cible 2
- 378 075 hectares de paysages soumis à des pratiques améliorées au profit de la biodiversité : cible 5, cible 9 et cible 10
- 30 851 413 tonnes métriques (directes) et 3 500 000 tonnes métriques (indirectes) d'émissions de GES atténuées (en équivalent CO₂) : cible 8 et cible 11
- 185 667 bénéficiaires de projets financés par le GEF (88 290 femmes et 97 377 hommes) : cible 22 et cible 23.

38. Le programme soutiendra également l'élaboration de plans intégrés et participatifs d'utilisation des terres et d'aménagement du territoire et mettra à jour les données et informations nécessaires pour le faire efficacement (cible 1). Il vise en outre à améliorer les politiques publiques et les conditions relatives à la conservation et la gestion des forêts, notamment en s'attaquant aux incitations et subventions préjudiciables à la biodiversité (cible 14 et cible 18). Enfin, l'un des principaux résultats du programme sera l'élaboration de stratégies de financement durable pour la gestion des aires protégées et la conservation des forêts (cible 19).

Programme intégré Biome forestier essentiel dans la zone indomalaise (pays participants : Papouasie–Nouvelle-Guinée, République démocratique populaire lao et Thaïlande)

39. L'objectif de ce programme intégré est de préserver l'intégrité des forêts primaires d'importance mondiale dans la zone indomalaise afin d'en maximiser les effets positifs multiples pour l'environnement mondial en ce qui concerne le carbone et la biodiversité, ainsi que le bien-être humain. Il vise les résultats suivants qui contribuent à l'atteinte des cibles du KMGBF :

- 865 335 hectares de nouvelles aires protégées terrestres créées : cible 3
- 2 316 723 hectares d'aires protégées terrestres sous gestion améliorée : cible 3

- 8 500 hectares de terres et d'écosystèmes en cours de restauration : cible 2
- 7 120 000 hectares de paysages soumis à des pratiques améliorées au profit de la biodiversité : cible 5, cible 9 et cible 10
- 217 224 041 tonnes métriques (directes) d'émissions de GES atténuées (en équivalent CO₂) : cible 8 et cible 11
- 13 400 bénéficiaires de projets financés par le GEF (7 200 femmes et 6 200 hommes) : cible 22 et cible 23.

40. Ce programme soutiendra également la mise en place et le renforcement d'un environnement propice à la conservation des forêts à différentes échelles (cible 14 et cible 18). Il permettra en outre d'élaborer des stratégies de financement durable en faveur de la gestion des aires protégées et de la conservation des forêts (cible 19).

Programme intégré Biome forestier essentiel de la zone méso-américaine (pays participants : El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua et Panama)

41. L'objectif du programme intégré pour la zone méso-américaine est de préserver les forêts primaires méso-américaines par le renforcement de leur gouvernance, leur protection et leur restauration, ainsi que par la coopération régionale et la mobilisation de financements stables à long terme, afin d'assurer un flux durable de services écosystémiques pour les populations et la planète. Il vise les résultats suivants qui contribuent à l'atteinte des cibles du KMGBF :

- 5 329 143 hectares d'aires protégées terrestres sous gestion améliorée : cible 3
- 63 600 hectares de terres et d'écosystèmes en cours de restauration : cible 2
- 178 382 hectares de paysages soumis à des pratiques améliorées au profit de la biodiversité : cible 5, cible 9 et cible 10
- 1 réseau hydrographique partagé sous gestion améliorée : cible 10
- 81 294 163 tonnes métriques (directes) et 2 678 551 tonnes métriques (indirectes) d'émissions de GES atténuées (en équivalent CO₂) : cible 8 et cible 11
- 182 350 bénéficiaires de projets financés par le GEF (82 210 femmes et 100 230 hommes) : cible 22 et cible 23.

42. Le programme fournira une assistance technique et soutiendra les processus participatifs d'examen, de mise à jour ou d'élaboration d'instruments qui favorisent la protection et la conservation des forêts primaires, en utilisant des approches intersectorielles pour renforcer la cohérence des politiques. Ces instruments comprennent, entre autres, des plans d'occupation des terres, des règlements relatifs à l'exploitation forestière, des politiques et règlements en matière d'octroi de concessions minières, des projets de vie pour les peuples autochtones et des procédures de consultation avec ces derniers (cible 1, cible 14 et cible 18).

Le programme vise en outre à mobiliser des investissements à partir de sources diverses pour soutenir la préservation à long terme des forêts primaires et leur utilisation durable (cible 19).

Programme intégré Conservation des espèces sauvages pour le développement (pays participants : Colombie, Eswatini, Éthiopie, Guinée, Indonésie, Kenya, Malawi, Mexique, Mozambique, Népal, Ouganda, Paraguay, Philippines, Thaïlande et Zambie)

43. L'objectif du Programme intégré de conservation des espèces sauvages pour le développement est de préserver les espèces sauvages et les paysages afin d'en maximiser les effets positifs sur l'environnement mondial et de faire en sorte que les pays et les populations locales tirent profit de ces atouts naturels. Il vise les résultats suivants qui contribuent à l'atteinte des cibles du KMGBF :

- 206 300 hectares de nouvelles aires protégées terrestres créées : cible 3
- 19 336 738 hectares d'aires protégées terrestres sous gestion améliorée : cible 3
- 307 400 hectares de terres et d'écosystèmes en cours de restauration : cible 2
- 5 681 030 hectares de paysages soumis à des pratiques améliorées au profit de la biodiversité : cible 5, cible 9 et cible 10
- 61 694 190 tonnes métriques (directes et indirectes) d'émissions de GES atténuées (en équivalent CO₂) : cible 8 et cible 11
- 1 068 489 personnes bénéficiaires des projets financés par le GEF (544 942 femmes et 523 547 hommes) : cible 22 et cible 23.

44. Le programme intégré de conservation des espèces sauvages pour le développement est structuré de manière à contribuer directement à la réalisation des objectifs du Cadre mondial, l'atteinte des cibles 3, 4 et 5 étant d'une importance centrale à cet égard. L'appui à des réseaux d'aires protégées représentatives et bien gérées (cible 3) résultera principalement de la conservation in situ, de la réduction des menaces et de la participation des collectivités concernées, ainsi que d'un financement accru des activités de conservation, d'une meilleure gouvernance et du renforcement des moyens de subsistance des populations locales. L'extinction des espèces menacées (cible 4) sera évitée grâce à une série de mesures de gestion, à la conservation in situ et à l'amélioration du financement et du partage des avantages. Le programme se fixe comme résultat spécifique la réduction des conflits entre l'homme et les espèces sauvages (cible 4). Le commerce durable, sûr et légal des espèces sauvages (cible 5) sera particulièrement soutenu par des actions menées dans les chaînes d'approvisionnement du marché des espèces sauvages, ainsi que par des interventions contre le braconnage dans des paysages clés et les chaînes de valeur durables. Le risque de propagation des zoonoses découlant de certains modes de commerce et d'utilisation d'espèces sauvages (cible 5) est pris en compte dans les activités ciblées par le programme et les résultats qui y sont associés.

Programme intégré Systèmes alimentaires (pays participants : Afrique du Sud, Angola, Argentine, Bénin, Bhoutan, Burkina Faso, Chili, Chine, Costa Rica, Équateur, Eswatini, Éthiopie, Ghana, Grenade, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Kazakhstan, Kenya, Malaisie, Mexique, Namibie, Nauru, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Pérou, Philippines, Sri Lanka, Tanzanie, Tchad et Türkiye)

45. L'objectif du Programme intégré sur les systèmes alimentaires est de stimuler la transition vers des systèmes alimentaires durables et régénérateurs qui sont respectueux de la nature, résilients face au climat et non polluants. Il vise les résultats suivants qui contribuent à l'atteinte des cibles du KMGBF :

- 16 500 hectares de forêts, de zones boisées et de prairies naturelles en cours de restauration : cible 2
- 8 142 528 hectares de paysages soumis à des pratiques améliorées au profit de la biodiversité : cible 5, cible 9 et cible 10
- 4 220 hectares d'habitats marins soumis à des pratiques améliorées : cible 10
- 174 017 500 tonnes métriques (directes et indirectes) d'émissions de GES atténuées (en équivalent CO₂) : cible 8 et cible 11
- 3 356 681 bénéficiaires de projets financés par le GEF (1 649 341 femmes et 1 707 340 hommes) : cible 22 et cible 23.

46. Ce programme entend également soutenir la planification spatiale intégrée (cible 1) ; promouvoir l'amélioration des pratiques de gestion tout au long de la chaîne de valeur afin de réduire les risques liés à la pollution et ses incidences négatives (cible 7) ; permettre aux entreprises de communiquer leurs risques, dépendances et incidences sur la biodiversité et de fournir les informations nécessaires aux consommateurs afin de promouvoir des modes de consommation durables (cible 15) ; s'attaquer aux problèmes liés à la consommation alimentaire et à la production de déchets connexes (cible 16) ; mobiliser un large éventail de bailleurs de fonds pour réorienter les pratiques de sélection des investissements vers la durabilité environnementale et attirer des financements supplémentaires et à plus grande échelle, y compris par le biais de mécanismes de financement mixtes (cible 19).

Programme intégré Océans propres et sains (pays participants : Grenade, Jordanie, Madagascar, Maldives, Mexique, Moldavie, Panama, Pérou, Sri Lanka, Saint-Kitts-et-Nevis, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Venezuela et Viet Nam)

47. L'objectif du Programme intégré pour des océans propres et sains est de réduire la pollution côtière de sources agricoles, industrielles et municipales par le biais de politiques et de réglementations, ainsi que par des investissements dans les infrastructures associés à des solutions fondées sur la nature. Il vise les résultats suivants qui contribuent à l'atteinte des cibles du KMGBF :

- 3 320 hectares de nouvelles aires protégées terrestres créées : cible 3
- 58 000 hectares de nouvelles aires marines protégées créées : cible 3
- 516 873 hectares d'aires protégées terrestres sous gestion améliorée : cible 3
- 423 250 hectares d'aires protégées marine sous gestion améliorée : cible 3
- 96 011 hectares de forêts, de zones boisées, de prairies et de terres humides en cours de restauration : cible 2
- 274 397 hectares de paysages soumis à des pratiques améliorées au profit de la biodiversité : cible 10
- 6 629 347 hectares d'habitats marins soumis à des pratiques améliorées : cible 10
- 9 170 093 tonnes métriques (directes) et 18 000 tonnes métriques (indirectes) d'émissions de GES atténuées (en équivalent CO₂) : cible 8 et cible 11
- Trois réseaux hydrographiques partagés sous gestion améliorée : cible 10
- 120 tonnes de produits chimiques représentant une source de préoccupation mondiale et leurs déchets réduits : cible 7
- 616 752 bénéficiaires de projets financés par le GEF (318 880 femmes et 297 872 hommes) : cible 22 et cible 23.

48. Le programme soutiendra également des activités qui contribueront à l'atteinte de la cible 12 (zones urbaines et densément peuplées durables).

Programme intégré Développement d'une infrastructure de transport verte (pays participants : Malaisie, Népal, Philippines, Suriname et Ukraine)

49. L'objectif du Programme intégré de développement d'une infrastructure de transport verte est de favoriser la transition vers des infrastructures de transport durables qui préservent et améliorent les principaux écosystèmes côtiers, marins et terrestres. Il vise les résultats suivants qui contribuent à l'atteinte des cibles du KMGBF :

- 259 469 hectares d'aires protégées terrestres sous gestion améliorée : cible 3
- 30 740 hectares de terres et d'écosystèmes en cours de restauration : cible 2
- 582 200 hectares de paysages soumis à des pratiques améliorées au profit de la biodiversité : cible 5, cible 9 et cible 10
- 71 976 hectares d'habitats marins soumis à des pratiques améliorées au profit de la biodiversité : cible 10
- 8 115 017 tonnes métriques (directes) d'émissions de GES atténuées (en équivalent CO₂) : cible 8 et cible 11
- 267 858 bénéficiaires de projets financés par le GEF (143 101 femmes et 124 757 hommes) : cible 22 et cible 23

Programme intégré des Villes durables (Pays participants : Afrique du Sud, Algérie, Belize, Bénin, Chili, Chine, Congo, Cuba, Gabon, Guatemala, Kenya, Madagascar, Malaisie, Mali, Mongolie, Pérou, Philippines, Serbie, Sri Lanka et Zimbabwe.

50. L'objectif du Programme intégré des Villes durables est d'aider les villes et les administrations locales à entreprendre une planification urbaine intégrée, à mettre en œuvre des politiques et à investir dans un développement urbain positif pour la nature, résilient au climat et neutre en carbone. Le Programme intégré vise à atteindre les résultats suivants qui contribuent au KMGBF.

- 500 ha de zones terrestres protégées sous gestion améliorée : cible 3
- 367 802 ha de terres et d'écosystèmes en cours de restauration : cible 2
- 2 397 945 ha de paysages soumis à des pratiques améliorées pour bénéficier à la biodiversité : cibles 1 et 3
- 300 061 ha d'habitat marin soumis à des pratiques améliorées : cible 1
- 39 113 415 tonnes (directes) et 87 130 689 tonnes (indirectes) d'émissions de GES atténuées (mtCOe) : cible 8 et cible 11
- 110 804 tonnes évitées de déchets plastiques résiduels : cible 7
- 26 896 611 bénéficiaires des investissements financés par personne bénéficiant des investissements financés par le GEF (13399495 femmes et 13497119 hommes) : cible 22 et cible 23

Autres contributions du GEF au Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal

Adaptation au changement climatique

51. Le GEF administre deux fonds fiduciaires distincts axés sur l'adaptation au changement climatique, à savoir le Fonds spécial pour les changements climatiques (Fonds spécial) et le Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds pour les PMA). Ces fonds ont été établis pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement en application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Certains des projets du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial approuvés au cours de la période sous revue contribuent au KMGBF. Le tableau 6 ci-dessous présente les contributions des ressources du Fonds pour les PMA et celles du guichet A du Fonds spécial pour les PEID aux réalisations du KMGBF au cours de la période sous revue.

Tableau 6. Contributions du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial à l'atteinte des cibles du KMGBF (du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2024)²²

Cibles du KMGBF	Financement des projets par le Fonds pour les PMA/Fonds spécial (millions de dollars)	Cofinancement (millions de dollars)	Ressources totales (millions de dollars)
2, 3, 10 et 11	31,18	164,09	195,27

Domaine d'intervention « eaux internationales »

52. L'intégrité des écosystèmes aquatiques transnationaux ne peut être assurée que par la coopération au-delà des frontières politiques et entre les secteurs. Dans le cadre de son domaine d'intervention « eaux internationales », le GEF soutient la coopération autour des écosystèmes marins et dulcicoles partagés afin d'obtenir des résultats positifs à long terme. Il s'y emploie en poursuivant les trois objectifs clés suivants de sa stratégie dans ce domaine pendant GEF-8 : 1) accélérer l'action commune à l'appui du développement de l'économie bleue ; 2) faire progresser la gestion dans les zones ne relevant d'aucune juridiction nationale (ABNJ) ; et 3) améliorer la sécurité de l'eau dans les écosystèmes d'eau douce.

53. Le tableau 7 ci-dessous présente la contribution des ressources consacrées par le GEF au domaine d'intervention « eaux internationales » à l'atteinte des cibles du KMGBF, selon les priorités établies par les pays au cours de la période sous revue.

²² Ces chiffres n'incluent ni les allocations pour frais versées aux Agences ni les financements pour la préparation des projets.

Tableau 7. Répartition des ressources du GEF par objectif dans le domaine d'intervention « eaux internationales » et contribution de ces ressources à l'atteinte des cibles du KMGBF (du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2024)²³

Objectif lié aux eaux internationales	Cibles du KMGBF	Financement des projets par le GEF (millions de dollars)	Cofinancement (millions de dollars)	Ressources totales (millions de dollars)
Objectif 1 : Économie bleue	1,2,3,10,14, 18,19,20,21, 22,23	74,29	682,98	757,27
Objectif 2²⁴ : ABNJ	3, 13, 14, 20, 21 ²⁵	0,7	0	0,7
Objectif 3 : Écosystèmes dulcicoles	2,8,10,14, 18,19,20,21 22,23	68,00	714,20	782,20
Totaux		142,99	1397,18	1540,17

54. Les projets notables dans le domaine d'intervention « eaux internationales » à l'appui de la mise en œuvre du KMGBF sont présentés ci-dessous :

- **Au-delà du 30x30 : Promotion de la résilience dans le Pacifique tropical oriental grâce à une coopération transfrontalière renforcée** (Costa Rica, Colombie, Équateur et Panama) (financement du GEF : 15 673 000 dollars, cofinancement : 53 383 037 dollars). Le projet devrait renforcer la connectivité, la protection et la gestion d'au moins 31 250 000 hectares de terres dans le Pacifique tropical oriental, améliorer la gestion coopérative dans un écosystème aquatique partagé, améliorer la gestion des pêcheries marines surexploitées (à déterminer au stade du financement PPG) et bénéficier à au

²³ Ces chiffres n'incluent ni les allocations pour frais versées aux Agences ni les financements pour la préparation des projets.

²⁴ À la suite de la décision 14/2023 du Conseil du GEF, qui a autorisé l'utilisation de ressources à concurrence de 34 millions de dollars pour le financement d'activités à l'appui de la ratification de l'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (Accord BBNJ) et des interventions précoces à ce titre, lesquelles seront programmées pendant GEF-8, la totalité du financement théoriquement alloué par le GEF à l'objectif 2 du domaine d'intervention « eaux internationales » sera consacrée à ces activités et interventions, qui sont détaillées dans le [document du Conseil n° GEF/C.66/07](#).

²⁵ Les cibles du KMGBF rattachées à l'objectif 2 dans ce tableau sont celles auxquelles l'entrée en vigueur et la mise en œuvre de l'Accord BBNJ devraient contribuer le plus grandement, compte tenu du champ d'application et du mandat de l'Accord sur la biodiversité de zones ne relevant d'aucune juridiction nationale. L'appui du GEF à la ratification de l'Accord BBNJ et aux interventions précoces à ce titre devrait donc contribuer indirectement à l'atteinte de ces cibles.

moins à 150 000 personnes (dont au moins 30 % de femmes) grâce aux activités financées par le GEF.

- **Prise en compte de la résilience de l'économie bleue face au changement climatique dans la région du Grand écosystème marin du courant de Benguela** (projet BCLME IV) (Afrique du Sud, Angola et Namibie) (financement du GEF : 11 428 376 dollars, cofinancement : 25 000 000 de dollars). Le projet vise à placer près de 2 millions d'hectares d'aires marines protégées sous gestion améliorée efficace, à appuyer d'autres mesures de conservation efficace par zone sur plus de 2 millions d'hectares, à placer un écosystème aquatique partagé (Grand écosystème marin du courant de Benguela) sous un mécanisme amélioré de gestion coopérative, à ramener 50 000 tonnes métriques de pêcheries surexploitées à l'échelle mondiale à des niveaux plus viables, et à toucher 1 500 personnes (dont 50 % de femmes).
- **Amélioration de la gestion des pêcheries transfrontières dans le bassin inférieur du Mékong** (Cambodge, Laos et Viet Nam) (financement du GEF : 11 673 000 dollars, cofinancement : 77 600 000 dollars). Le projet vise à stabiliser les stocks de poissons aux niveaux de 2020, à placer sous gestion améliorée 10 000 hectares de zones humides protégées ou de sites Ramsar ainsi que près de 350 000 hectares de paysage et un écosystème d'eau douce partagé, et à profiter directement à 20 000 personnes.
- **Renforcement de la gestion transfrontalière intégrée du bassin du fleuve Ruvuma et des zones côtières adjacentes selon l'approche de la source à la mer afin de préserver les écosystèmes et les moyens de subsistance** (Malawi, Mozambique et Tanzanie, financement du GEF : 7 763 000 dollars, cofinancement : 48 365 000 dollars). Le projet vise à mettre 200 000 hectares d'aires protégées terrestres et 700 000 hectares d'aires marines faisant l'objet de gestion améliorée efficace, à assurer une meilleure gestion de 2 000 hectares d'aires terrestres afin de préserver la biodiversité, à placer un écosystème partagé sous un mécanisme amélioré de gestion coopérative et à profiter directement à 20 000 personnes.
- **Programme d'amélioration des possibilités de pêche maritime durable dans la SADC — le cas du canal du Mozambique** (Comores, Madagascar et Mozambique) (financement du GEF : 5 748 750 dollars, cofinancement : 14 200 000 dollars). Le projet devrait contribuer à améliorer la gestion de 8 000 hectares d'aires marines protégées nouvelles ou existantes, à soumettre 4 000 hectares d'habitat marin à des pratiques améliorées, à placer un écosystème marin partagé faisant l'objet de gestion améliorée et à ramener 1,2 million de tonnes métriques de pêcheries surexploitées à l'échelle mondiale à des niveaux plus viables, bénéficiant directement à 3 000 personnes environ.

Instruments financiers autres que les aides directes

55. Dans les orientations de programmation pendant GEF-8, le GEF reconnaît l'importance du financement mixte et renforce l'engagement en faveur de solutions connexes innovantes. Doté d'une enveloppe de 196 millions de dollars sur quatre ans, le GEF a défini des priorités en

matière de financement mixte qui tiennent compte des exigences de la Convention et visent des avantages multisectoriels, parmi lesquelles des solutions fondées sur la nature. Le GEF intensifie l'utilisation d'instruments financiers autres que les aides directes pour des projets à financement mixte présentant des avantages pour l'environnement mondial alignés sur les objectifs des domaines d'intervention concernés, en mettant l'accent sur des projets susceptibles d'être déployés à grande échelle et de lever des fonds sur les marchés financiers mondiaux et nationaux.

56. Approuvée en décembre 2022 par le Conseil du GEF, la nouvelle politique du GEF applicable au programme de financement mixte et aux instruments financiers autres que les aides directes a introduit de nouveaux instruments financiers et de nouvelles règles qui encouragent les Agences du GEF à soumettre, sur une base semestrielle, des propositions innovantes et de haute qualité dans le cadre d'un processus concurrentiel. Depuis 2023, ce processus a donné lieu à plusieurs propositions innovantes répondant à de multiples défis environnementaux, et cinq des projets retenus ayant des effets positifs sur la biodiversité, comme le montrent le tableau et la description ci-dessous.

57. Les cinq projets à financement mixte ayant été approuvés pendant la période sous revue, qui contribuent directement au KMGBF, sont présentés au tableau 8. Ceux-ci ont bénéficié d'un financement de 80 millions de dollars du GEF, qui a permis de mobiliser 1,614 milliard de dollars de cofinancement.

Tableau 8. Répartition des ressources du GEF consacrées au Programme sur les instruments financiers autres les aides directes et contribution de ces ressources à l'atteinte des cibles du KMGBF (du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2024)²⁶

Projet faisant appel à un instrument financier autre qu'une aide directe	Cibles du KMGBF	Financement de projets par le GEF (millions de dollars)	Cofinancement (millions de dollars)	Ressources totales (millions de dollars)
Fonds pour le capital naturel (FCN) : Investissement dans des entreprises agroalimentaires respectueuses de la nature dans la région Asie et Pacifique	2,7,10,19	13,80	646,40	660,20
Fonds d'opportunités Yield Lab I : Accélération des progrès technologiques et de l'innovation locale pour des systèmes alimentaires durables et décarbonés dans la région Amérique latine et Caraïbes	7,10,19	6,00	44,00	50,00

²⁶ Ces chiffres n'incluent ni les allocations pour frais versées aux Agences ni les financements pour la préparation des projets.

Projet faisant appel à un instrument financier autre qu'une aide directe	Cibles du KMGBF	Financement de projets par le GEF (millions de dollars)	Cofinancement (millions de dollars)	Ressources totales (millions de dollars)
Utilisation innovante des instruments financiers pour la protection et la restauration de la biodiversité dans la région Amérique latine et Caraïbes	2,3,19	40,20	641,30	681,50
Mécanisme brésilien pour une Amazonie vivante	3,10,19	6,20	46,60	52,80
Indonesia Coral Bond	3, 8, 9, 10, 20, 21, 22, 23	13,80	156,00	169,80
Totaux		80,00	1 534,20	1 614,20

58. Ces projets, dont quatre sont mis en œuvre par des banques de développement, sont présentés sommairement ci-dessous, ainsi que les résultats escomptés de ceux-ci.

- Fonds pour le capital naturel (FCN) : Investissement dans des entreprises agroalimentaires respectueuses de la nature dans la région Asie et Pacifique (projet régional Asie et Pacifique ; Agence du GEF : Banque asiatique de développement ; financement du GEF : 13 761 469 dollars ; cofinancement : 646 350 000 dollars). Ce projet fera du GEF un investisseur de référence à travers un mécanisme de financement global axé sur l'agriculture intelligente face au climat, l'agro-industrie et les petites exploitations. Le Fonds pour le capital naturel est un mécanisme de financement catalytique à ressources mixtes de plus de 650 millions de dollars qui vise à soutenir la transformation des systèmes agroalimentaires (augmentation de la productivité, accroissement de la résilience et réduction des émissions de GES). Le projet permettra de restaurer 1,6 million d'hectares de terres, de mettre 1 million d'hectares soumis à des pratiques de gestion améliorées et ainsi d'éviter d'utiliser plus de 1 000 tonnes de plastiques chimiques et agricoles. Il bénéficiera à 300 000 personnes (dont 51 % de femmes).
- Fonds d'opportunités Yield Lab I : Accélération des progrès technologiques et de l'innovation locale pour des systèmes alimentaires durables et décarbonés dans la région Amérique latine et Caraïbes (Projet régional : Amérique latine et Caraïbes ; Agence du GEF : Banque interaméricaine de développement ; financement du GEF : 6 000 000 de dollars ; cofinancement : 27 275 000 dollars). Le projet financera et encadrera un portefeuille d'un maximum de 30 entreprises de « technologie agricole » en phase de démarrage qui recevront des capitaux propres et un soutien spécialisé. Le partenaire d'exécution, Yield Lab Latam, est un fonds d'investissement qui soutient les startups en phase de démarrage travaillant sur des cultures intensives en Amérique

centrale, au Mexique et dans les Caraïbes, ainsi que sur l'élevage, l'agriculture et l'aquaculture en Amérique du Sud et dans la région des Andes. Le GEF participera au financement du projet en tant qu'associé. Le projet vise à placer 13,6 millions d'hectares de terres soumis à des pratiques de gestion améliorées, à atténuer 12,6 millions de tonnes d'équivalent CO₂ de GES pendant 20 ans et à réduire de plus de 5 000 tonnes métriques les produits chimiques représentant une source de préoccupation mondiale. Il bénéficiera à 270 000 personnes (dont 30 % de femmes).

- Utilisation innovante des instruments financiers pour la protection et la restauration de la biodiversité dans la région Amérique latine et Caraïbes. (Projet régional : Amérique latine et Caraïbes. Agence du GEF : Banque interaméricaine de développement ; financement du GEF : 40 180 000 dollars ; cofinancement : 641 280 000 dollars). L'objectif de ce projet est de mettre en place un mécanisme régional pour soutenir la protection et la restauration de la biodiversité conformément au KMGBF dans au moins trois pays de la région Amérique latine et Caraïbes. Sa structure de financement mixte offre une solution innovante aux défis importants que pose la préservation de la biodiversité, en combinant le produit d'amélioration des termes du crédit de la BID et les garanties du GEF avec une puissante incitation aux efforts de conservation : la garantie du GEF peut être convertie en un financement dédié aux efforts de conservation si certains critères de conservation sont remplis. Les remboursements des financements hors aides directes du GEF proviennent de la prime de garantie annuelle et des garanties non appelées sans clause de convertibilité. Le projet devrait placer 2,1 millions d'hectares d'aires protégées terrestres et 40,6 millions d'hectares d'aires protégées marines faisant l'objet de gestion améliorée, restaurer 200 000 hectares de terres et bénéficier à 310 000 personnes (dont 50 % de femmes).
- Mécanisme brésilien pour une Amazonie vivante. (Agence du GEF : FUNBIO ; financement de projets du GEF : 6 200 000 dollars ; cofinancement : 46 600 000 dollars). L'objectif du projet est de protéger la forêt amazonienne en renforçant les organisations, les entreprises et les chaînes d'approvisionnement liées à la socio-biodiversité dans le système brésilien d'aires protégées. Le Mécanisme pour une Amazonie vivante est une plateforme opérationnelle qui s'appuie sur un certificat de créance agroalimentaire, un produit des marchés financiers dénommé CRA (*Agribusiness Receivable Certificate*), pour financer les activités de conservation des intendants de l'Amazonie (peuples autochtones et communautés locales) et des PME de la chaîne de valeur de Natura, un acteur majeur de la bioéconomie et une entreprise de cosmétiques. Le projet devrait améliorer l'efficacité de la gestion de 1,8 million d'hectares d'aires protégées en Amazonie et bénéficier à 20 000 personnes, dont 50 % de femmes.
- **Indonesia Coral Bond** (Agence du GEF : Banque mondiale ; financement du projet par le GEF : 13 761 468 dollars ; cofinancement : 156 100 000 dollars). L'obligation proposée pour l'Indonésie est la première obligation au monde basée sur les résultats pour les zones marines protégées (ZMP). Elle permet d'obtenir des effets positifs pour

l'environnement mondial vérifiés de façon indépendante sur 5,3 millions d'hectares de récifs coralliens et d'écosystèmes associés, parmi les plus riches en biodiversité de la planète. S'appuyant sur les enseignements tirés et l'expérience de l'obligation Rhino du GEF, cet instrument mobilisera les ressources nécessaires pour améliorer l'efficacité de la gestion et les résultats en matière de biodiversité au niveau de l'écosystème dans quatre ZMP prioritaires en Indonésie. Outre les effets positifs pour l'environnement mondial obtenus sur la superficie de 5,3 millions d'hectares mentionnée plus haut, le projet devrait permettre de ramener 371 188 tonnes de pêches surexploitées à des niveaux plus durables, d'atténuer 86 460 tonnes d'émissions de GES et de bénéficier à près d'un demi-million de personnes vivant dans les quatre ZMP du pays.

Soutien aux peuples autochtones et aux communautés locales en vue de la mise en œuvre du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal

59. Au cours de la période sous revue, le Conseil du GEF a approuvé plusieurs projets et programmes visant à soutenir les actions entreprises par des peuples autochtones et communautés locales pour protéger la biodiversité et donner suite aux objectifs d'autres conventions. Par exemple, le projet de GEF-8 en Colombie intitulé « BioSud : Le corridor de connectivité écologique et culturelle Pacifique-Andes-Amazone » (n° d'identification : 11432) soutiendra la révision des plans de gestion des aires protégées afin d'y intégrer les perspectives et les besoins des peuples autochtones et communautés locales, des femmes et des jeunes, ainsi que l'enregistrement des « autres mesures de conservation efficaces par zone » gérées par les peuples autochtones et les communautés locales et l'élaboration de plans de gestion participative et de mécanismes financiers pour ces autres mesures. Au Timor-Leste, le projet « Amélioration de la gestion des zones humides pour la biodiversité et de la coexistence entre l'homme et les espèces sauvages » (n° d'identification : 11435) aidera les communautés autochtones à gérer rationnellement leurs zones humides tout en remédiant aux conflits entre les humains et l'habitat sauvage et en augmentant les revenus. Les six projets du Programme intégré sur les biomes forestiers essentiels dans le bassin du Congo pendant GEF-8 (n° d'identification : 11241) comprennent un volet sur le renforcement des moyens d'action des peuples autochtones et communautés locales, des femmes et des jeunes, dans le prolongement de l'attention particulière accordée au soutien aux peuples autochtones et communautés locales dans le cadre du programme de GEF-7.

60. En outre, l'Initiative de conservation inclusive de GEF-7 (25 millions de dollars de financement du GEF) a progressé au cours de la période sous revue. La première réunion du comité directeur de cette initiative, qui est entièrement composé de dirigeants autochtones choisis par leurs communautés, a été organisée par des membres des Premières nations Tla-o-qui-aht dans les jardins Naa'Wayá'Sum au Canada avant la Septième Assemblée du GEF en août 2023. Bien que l'ensemble du projet soit mis en œuvre par deux Agences (Conservation International et UICN) retenues à l'issue d'un processus concurrentiel, l'orientation et la gouvernance des peuples autochtones et des communautés locales constituent une caractéristique clé de l'Initiative, laquelle est composée de sous-projets gérés par des organisations autochtones et d'activités d'envergure mondiale. Sur plus de 400 manifestations

d'intérêt reçues dans le cadre de ce projet, les sous-projets suivants ont été retenus et sont en cours d'exécution :

a) Asie et Pacifique

- House of Ariki – îles Cook
- The Bose Vanua o Lau – Fidji
- The Indigenous Peoples' Foundation for Education and Environment (IPF) – Thaïlande
- Nepal Federation of Indigenous Nationalities (NEFIN) – Népal

b) Amériques

- Sotz'il — Guatemala
- Indigenous Peoples' Federation of Madre de Dios (FENAMAD) – Pérou
- Fundacion Ambiente y Recursos Naturales (FARN) – Argentine
- Observatorio Ciudadano – Chili

c) Afrique

- Association nationale d'appui et de promotion des aires du patrimoine autochtone et communautaire en République démocratique du Congo (ANAPAC) — RD Congo
- The Indigenous Movement for Peace Advancement and Conflict Transformation (IMPACT) – Kenya
- Ujamaa Community Resource Team (UCRT) – Tanzanie

61. Les zones administrées par ces groupes englobent sept écosystèmes mondiaux ultrasensibles et une grande zone de nature sauvage riche en biodiversité ; 35 zones importantes pour la conservation des oiseaux ; 29 zones clés pour la biodiversité ; quatre sites du patrimoine mondial et cinq réserves de biosphère. Ensemble, ces sous-projets pilotés par les populations autochtones et communautés locales renforceront leur gestion sur pas moins de 7,5 millions d'hectares de paysages terrestres, de paysages marins ou de territoires abritant une grande biodiversité et des écosystèmes irremplaçables. De surcroît, le projet s'emploiera de manière globale à : aider les peuples autochtones et communautés locales à accroître et élargir leur impact en vue d'une meilleure gestion des sols, territoires, eaux et ressources naturelles et d'un accès plus grand à des mécanismes de financement public et durable ; favoriser le passage d'actions localisées à un impact mondial grâce à une mobilisation ciblée des peuples autochtones et communautés locales dans le cadre des plateformes internationales relatives aux politiques environnementales et d'autres plateformes internationales pertinentes ; et accroître le soutien aux initiatives de conservation pilotées par les peuples autochtones et communautés locales en diffusant les résultats et les acquis de l'initiative de conservation inclusive, ainsi que la promotion de telles initiatives.

62. Pendant la durée du projet, au moins 80 % des ressources iront aux peuples autochtones et communautés locales, soit par le biais des sous-projets énumérés ci-dessus, soit à travers des activités mondiales telles que des bourses de recherche et des programmes d'échange de connaissances. Un nouveau projet au titre de l'Initiative de conservation inclusive sera financé pendant GEF-8, et l'appel à manifestation d'intérêt des Agences de mise en œuvre a été publié à cet égard.

Programme de microfinancements

Situation actuelle du portefeuille du Programme de microfinancements

63. Selon le dernier Rapport de suivi annuel²⁷ du Programme de microfinancements publié par le PNUD et couvrant la période allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 (Ex.23), au cours de la période sous revue, le GEF a financé 1 179 nouveaux projets au titre dudit programme, pour un montant total de 38,22 millions de dollars. Durant l'exercice 23, 2 443 projets relevant du Programme de microfinancements étaient en cours d'exécution, représentant 83,68 millions de dollars de financements du GEF et 88,90 millions de dollars de cofinancement au total.

64. Depuis la création du Programme de microfinancements, le total cumulé des projets financés à ce titre s'élève désormais à 28 675 projets, pour un montant total de 795,29 millions de dollars provenant du GEF et d'autres bailleurs de fonds. De plus, près de 955,91 millions de dollars ont été mobilisés pour cofinancer les projets communautaires adossés au Programme de microfinancements. Sur ce total, les cofinancements en espèces s'élevaient à 416,50 millions de dollars et provenaient de bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux, de fondations, d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres partenaires au niveau national.

65. S'agissant de la couverture par pays, le Programme de microfinancements est désormais opérationnel dans 127 pays, dont 112 pays soutenus par sa composante mondiale et 15 pays dans le cadre des programmes nationaux reclassés. Pendant GEF-7, la Malaisie est passée à la catégorie des « programmes nationaux reclassés » et de nouveaux programmes nationaux ont été approuvés pour le Bangladesh, Eswatini et le Gabon dans le cadre des programmes mondiaux du Programme de microfinancements. Les PMA et les PEID représentent actuellement 63 % des programmes nationaux du Programme de microfinancements, des organisations de la société civile (OSC) étant soutenues dans 40 PMA et 37 PEID.

66. La répartition par domaine d'intervention de tous les projets financés par le Programme de microfinancements en cours de mise en œuvre reste largement favorable au domaine d'intervention « diversité biologique », avec 40 % de projets, la proportion la plus forte du portefeuille mondial du programme de microfinancements. Viennent ensuite les domaines

²⁷ [https://sgp.undp.org/innovation-library/item/2458-gef-small-grants-programme-annual-monitoring-report-2022---2023-\(summary-infographic\).html](https://sgp.undp.org/innovation-library/item/2458-gef-small-grants-programme-annual-monitoring-report-2022---2023-(summary-infographic).html)

d'intervention « atténuation du changement climatique » (21 %) et « dégradation des sols » (20 %).

67. Du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, 338 projets relatifs à la biodiversité et financés au titre du Programme de microfinancements ont été menés à terme et clôturés. Ces projets ont permis d'améliorer la gestion, à la fois directement et indirectement, de 154 aires protégées et de 260 aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire (APAC) couvrant une superficie totale de 9,1 millions d'hectares. En outre, 189 paysages terrestres et marins cibles faisaient l'objet d'une conservation communautaire améliorée et d'une utilisation durable. Le Programme de microfinancements a également contribué à maintenir ou à améliorer l'état de conservation d'au moins 873 espèces. En ce qui concerne l'utilisation durable de la biodiversité, un total de 892 produits issus de cette ressource, qui ont un impact positif sur l'utilisation durable de la biodiversité, ont bénéficié d'une promotion dans le cadre de projets financés par le Programme de microfinancements.

68. Le portefeuille du Programme de microfinancements dans le domaine d'intervention « diversité biologique » a principalement soutenu l'amélioration de l'efficacité de la gestion des aires protégées ainsi que la prise en compte systématique de la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les paysages terrestres/marins et secteurs de production.

Progrès vers la mise en œuvre opérationnelle du Programme de microfinancements 2.0 pendant GEF-8

69. Au cours de la période sous revue, des progrès significatifs ont également été accomplis vers la mise en œuvre d'un ambitieux processus de réforme et de modernisation du Programme de microfinancements, connu sous le nom de Programme de microfinancements 2.0, qui avait été adopté lors de la huitième reconstitution des ressources de la Caisse du GEF. Dans ce contexte, le Secrétariat du GEF a pris l'initiative de l'application des modalités de mise en œuvre pour GEF-8, qui ont été approuvées lors de la 63^e réunion du Conseil du GEF, et qui établissent un vaste programme de modification de la taille, des objectifs, des structures de gouvernance et de la mise en œuvre du Programme de microfinancements.

Les progrès réalisés à ce jour sont les suivants :

70. Conformément aux modalités de mise en œuvre du Programme de microfinancements 2.0, 135 millions de dollars issus des ressources de base ont été alloués au Programme afin que les 144 pays admissibles au GEF puissent y accéder de manière égale. Ces ressources devraient être complétées par des financements au titre du STAR si les pays en font la demande. L'accès aux ressources de base du Programme de microfinancements a été réparti en deux tranches, chacune plafonnée à 67,5 millions de dollars.

71. La fiche d'identité du projet (FIP), qui comprenait 99 pays, a été présentée par le PNUD pour la tranche 1 et approuvée dans le cadre du Programme de travail de la 64^e réunion du

Conseil. En janvier 2023, le PNUD a soumis le descriptif de projet de grande envergure à l'agrément du directeur général, lequel est en cours d'examen.

72. Le processus de sélection de deux Agences de mise en œuvre supplémentaires pour le Programme de microfinancements a abouti en décembre 2023 lorsque la FAO et Conservation International ont été retenues. Ces Agences, ainsi que le PNUD, et avec l'appui du Secrétariat du GEF, ont commencé à collaborer étroitement et à mettre en commun leur vaste expérience et leur savoir-faire technique au profit du Programme de microfinancements, œuvrant ainsi à la poursuite de son expansion et de son évolution en tant que programme phare du GEF, pour continuer à générer des retombées positives sur l'environnement mondial et à améliorer les moyens d'existence de manière inclusive, innovante et percutante.

73. Cette sélection a ouvert la voie à l'élaboration par chaque Agence de fiches d'identité de projets et de descriptifs de projets-cadres à soumettre à l'agrément du directeur général pour l'obtention de la tranche 2 (67,5 millions de dollars), un processus qui était en cours à la fin de la période sous revue.

74. Au second semestre de 2024, le Secrétariat du GEF lancera deux nouvelles initiatives en faveur des organisations de la société civile, compte tenu de la nécessité de soutenir davantage ces acteurs ainsi que les solutions environnementales locales à l'effet d'améliorer l'environnement mondial. Il s'agit du programme Challenge pour les OSC et d'une initiative de microfinancement, qui devraient recevoir chacune 10 millions de dollars pour GEF-8.

Résumé de la programmation pendant GEF-8 à l'appui du KMGBF

75. Le tableau 9 ci-dessous présente la totalité des contributions directes cumulées de la programmation au cours des deux premières années de GEF-8 de l'ensemble des ressources du GEF au KMGBF à travers toutes les branches de programmation pertinentes de GEF-8 (stratégie dans le domaine d'intervention « diversité biologique », programmes intégrés de GEF-8, domaine d'intervention « eaux internationales », instruments financiers autres que les aides directes et Programme de microfinancements, Fonds des pays les moins avancés et Fonds spécial pour les changements climatiques pour l'adaptation au changement climatique, et Fonds pour le Cadre mondial de la biodiversité). La valeur totale de la contribution de la programmation des ressources du GEF au KMGBF était de 2,42 milliards de dollars, somme qui a permis de mobiliser 19,12 milliards de dollars de cofinancement, portant le montant total du financement à 21,54 milliards de dollars.

Tableau 9. Contribution de la programmation pendant GEF-8 pour les ressources allouées à la biodiversité et d'autres ressources du GEF ainsi que les branches de programmation au KMGBF (du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2024)²⁸

	Programmation de GEF-8	Cofinancement	Total/pourcentage
--	---------------------------	---------------	-------------------

²⁸ Ces chiffres incluent les allocations pour frais versées aux Agences et les financements PPG.

	(millions de dollars)	(millions de dollars)	
Allocations individuelles pour la biodiversité au titre du STAR programmées en dehors des programmes intégrés²⁹	279,95	4 441,28³⁰	4 721,23/21,9%
Ressources réservées dans le cadre du STAR	120,88	11,73	132,61/0,6%
Activités habilitantes	120,15	-	120,15/0,6%
Projets et programmes mondiaux et régionaux liés à la biodiversité	0,74	11,73	12,47/0,1%
Programmation intégrée³¹	1 656,97	11 312,81	12 969,78/60,2 %
Systèmes alimentaires	281,51	2 201,65	2 483,15/11,5 %
Restauration des écosystèmes	205,04	1 698,63	1 903,67/8,8 %
Villes durables	169,48	1 308,20	1 477,87/6,9 %
Amazonie, Congo et biomes forestiers essentiels	306,57	1 736,20	2 042,77/9,5 %
Solutions circulaires à la pollution par les plastiques	107,94	595,78	703,72/3,3 %
Îles bleues et vertes	135,63	733,79	869,42/4,0 %
Océans propres et sains	112,37	748,06	860,43/4,0 %
Accélérateur carboneutre	109,97	695,18	805,15/3,7 %
Conservation des espèces sauvages pour le développement	150,31	892,10	1 042,41/4,8 %
Développement d'une infrastructure de transport verte	26,84	408,92	435,75/2,0 %
Élimination des substances chimiques dangereuses des chaînes d'approvisionnement	51,31	294,13	345,44/1,6 %

²⁹ Ces chiffres incluent uniquement les ressources allouées aux pays au titre du STAR dans le domaine d'intervention « diversité biologique » pour des projets autonomes et des projets ne faisant pas partie des programmes intégrés.

³⁰ Ce chiffre reflète le cofinancement total de tous les programmes autonomes et ne faisant pas partie des programmes intégrés qui ont été partiellement ou entièrement financés au titre du STAR dans le domaine d'intervention « diversité biologique ».

³¹ Financement pour les programmes intégrés, toutes les sources de financement comprises. Sur ce montant, 640,29 millions de dollars proviennent des ressources allouées aux pays au titre du STAR pour les programmes intégrés et 282,86 millions de dollars des plateformes mondiales de programmes intégrés pour la biodiversité et des fonds incitatifs de contrepartie au profit de programmes intégrés pour la biodiversité.

Fonds pour les PMA/Fonds spécial-A	31,18	164,09	195,27/0,9 %
Domaine d'intervention « eaux internationales »	142,99	1 397,18	1 540,17/7,1 %
Programme de microfinancements (ressources de base)	67,50	126,19	193,69/0,9 %
Instruments financiers autres que les aides directes	80,00	1 534,20	1 614,2/7,5 %
GBFF	42,01	133,87	175,88/0,8 %
Ressources totales	2 421,48	19 121,35	21 542,83/100 %

SUITES DONNEES PAR LE GEF AUX ORIENTATIONS REÇUES DE LA 15^E CONFERENCE DES PARTIES A LA CDB

76. Le tableau 10 ci-dessous récapitule les orientations fournies par les Parties à la quinzième réunion de la Conférence des Parties sur les opérations du GEF et sur des sujets thématiques spécifiques liés à la biodiversité et la suite qui y a été donnée par le GEF.

Tableau 10. Décision adoptée par la 15^e Conférence des Parties à la CDB (Décision 15/15) et suite donnée par le GEF³²

Orientations de la 15 ^e Conférence des Parties	Suite donnée par le GEF
<i>Préambule</i> <i>La Conférence des Parties,</i> <i>Réaffirmant</i> l'importance d'appliquer pleinement les dispositions de l'article 21 et celles relatives à l'accès au mécanisme de financement pour toutes les Parties admissibles en vue de la pleine mise en œuvre de la Convention, et se félicitant du rôle essentiel joué par le Fonds pour l'environnement mondial en tant que structure institutionnelle gérant le mécanisme financier de la Convention à titre provisoire et de manière continue, <i>Soulignant</i> combien il est important que le Fonds pour environnement mondial, le cas échéant, veille à ce que ses politiques et procédures relatives à l'examen et à la révision des propositions de financement soient dûment suivies de manière efficace et transparente, <i>Rappelant</i> le paragraphe 3 de l'article 21 de la Convention, selon lequel la Conférence des Parties examinera l'efficacité du mécanisme de financement, <i>Confirmant</i> l'engagement de la Conférence des Parties à examiner périodiquement l'efficacité du mécanisme de financement dans l'application de la Convention dans le Mémoire d'accord avec le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial présenté dans la décision III/8, <i>Confirmant</i> également le paragraphe 7 de la décision XI/5 sur les arrangements quadriennaux concernant l'examen de l'efficacité du mécanisme de financement, <i>Rappelant</i> le paragraphe 13 de la décision 14/23 concernant le mandat du sixième examen de l'efficacité du mécanisme de financement, pour examen par la Conférence des Parties à sa quinzième réunion ; <i>Réitérant</i> l'importance d'examiner l'efficacité du	Noté.

³² <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-15-fr.pdf>

Orientations de la 15 ^e Conférence des Parties	Suite donnée par le GEF
mécanisme de financement dans l'application de la Convention et de ses Protocoles, stratégies et programmes,	
1. <i>Se réjouit</i> du rapport du Conseil du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties à sa quinzième réunion ;	Se félicite de l'accueil réservé au rapport.
2. <i>Prend note</i> de l'importance d'une évaluation réaliste du financement nécessaire et disponible pour l'application de la Convention et de ses Protocoles pour la huitième période de reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial, aligné sur le projet de cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal à la date de la clôture de la huitième reconstitution des ressources ³³ ;	Noté.
3. <i>Demande</i> au Fonds pour l'environnement mondial d'inclure dans son rapport à la Conférence des Parties et à la Conférence des Parties siégeant en tant que réunions des Parties aux Protocoles une explication de la manière dont la huitième période de reconstitution du Fonds pour l'environnement mondial ³⁴ , par le biais des éléments de ses orientations de programmation, contribue à la mise en œuvre de la Convention et de ses Protocoles et des buts et objectifs du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal ³⁵ et de son cadre de suivi ³⁶ ;	Ce rapport à la Conférence des Parties explique comment les orientations de programmation de GEF-8 contribuent à la mise en œuvre de la Convention et de ses Protocoles, ainsi qu'aux buts et objectifs du KMGBF. Le rapport explique également comment le GEF soutient la mise en œuvre du cadre de suivi par le biais du projet d'appui aux interventions précoces du Cadre mondial de la biodiversité pendant le GEF-7 et du Programme-cadre d'appui à révision et la mise à jour (GEF-8) visant à soutenir la révision et la mise à jour des SPANB et la production des septièmes Rapports nationaux.
4. <i>Exhorte</i> le Fonds pour l'environnement mondial à soutenir les Parties dans leurs efforts pour renforcer la cohérence des politiques dans le cadre de l'intégration de la biodiversité afin de faciliter la mise en œuvre effective et efficace du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal ;	Des éléments des orientations de programmation de GEF-8 favorisent la cohérence des politiques et un rapport d'étape est fourni dans ce rapport après le tableau du GEF sur la suite données aux orientations des Parties.
5. <i>Adopte</i> le cadre quadriennal des priorités du programme axé sur les résultats de la Convention sur la diversité biologique pour la huitième période de reconstitution (juillet 2022 à juin 2026) du Fonds pour	Noté.

³³ Le résumé analytique est disponible dans CBD/SBI/3/6/Add.2/Rev.1 et le rapport complet est disponible dans CBD/SBI/3/INF/4.

³⁴ La reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial désigne la reconstitution du fonds fiduciaire du Fonds pour l'environnement mondial.

³⁵ Décision 15/4, annexe.

³⁶ Décision 15/5, annexe I.

Orientations de la 15 ^e Conférence des Parties	Suite donnée par le GEF
l'environnement mondial, en conformité avec le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal joint à l'annexe I à la présente décision ;	
6. <i>Accueille</i> favorablement la huitième reconstitution du Fonds pour l'environnement mondial et prend note du fait que ses orientations et sa stratégie de programmation connexes, y compris pour le domaine d'intervention de la biodiversité, ont pris en compte le projet de cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, à la date de clôture de la huitième reconstitution ;	Se félicite de l'accueil favorable de la reconstitution record des ressources pour GEF-8 et de l'alignement stratégique avec le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.
7. <i>Prie instamment</i> les Parties concernées d'utiliser promptement et pleinement les directives de programmation et l'allocation des ressources pour la huitième reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial ;	Cette orientation est adressée aux Parties.
8. <i>Prie</i> la Secrétaire exécutive de collaborer avec le Fonds pour l'environnement mondial et les organismes apparentés, selon qu'il convient : En vue d'accélérer la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, en particulier dans la phase intermédiaire (2023-2024) de la stratégie de mobilisation des ressources et en vue du compte rendu des progrès de la mobilisation des ressources nouvelles et supplémentaires à la Conférence des Parties lors de sa seizième réunion ; Dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des programmes intégrés pertinents et la stratégie d'engagement national pour la huitième période de reconstitution des ressources, en favorisant la participation des instruments et conventions relatifs à la biodiversité au niveau national, et afin de promouvoir des synergies et des complémentarités avec d'autres instruments de financement pertinents, tels que le Fonds vert pour le climat, en vue d'assurer la mise en œuvre effective du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.	Le GEF a collaboré avec la Secrétaire exécutive sur ces questions et est un membre actif du Comité consultatif sur la mobilisation des ressources, fournissant des informations et des contributions au Comité et assistant à ses réunions à distance et en personne.
9. <i>Adopte</i> l'orientation globale précédente au Fonds pour l'environnement mondial contenue à l'annexe II A à la présente décision, décide de retirer les décisions précédentes et les éléments de décisions qui se rapportent au mécanisme de financement qui ne concernent que les dispositions portant sur le mécanisme de financement et adopte également l'orientation supplémentaire au Fonds pour l'environnement mondial contenue à l'annexe II B à la	Noté.

Orientations de la 15 ^e Conférence des Parties	Suite donnée par le GEF
présente décision ;	
10. <i>Décide</i> d'adopter, à sa seizième réunion, un cadre quadriennal des priorités de programme axé sur les résultats pour l'application de la Convention et de ses Protocoles, aligné sur le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, afin d'éclairer la neuvième période de reconstitution des ressources de la Caisse du Fonds pour l'environnement mondial (2026-2030) ;	Noté.
11. <i>Prie</i> la Secrétaire exécutive de préparer les éléments d'un projet de cadre quadriennal des priorités de programme axé sur les résultats pour l'application de la Convention et de ses Protocoles, aligné sur le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, en prévision de la neuvième période de reconstitution des ressources de la Caisse du Fonds pour l'environnement mondial (2026-2030), pour examen par l'Organe subsidiaire chargé de l'application à une réunion précédant la seizième réunion de la Conférence des Parties ;	Cette orientation s'adresse au Secrétaire exécutif.
12. <i>Prie</i> l'Organe subsidiaire chargé de l'application d'élaborer des propositions pour un projet de cadre quadriennal des priorités de programme axé sur les résultats pour l'application de la Convention et de ses Protocoles, aligné sur le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, en prévision de la neuvième période de reconstitution des ressources de la Caisse du Fonds pour l'environnement mondial (2026-2030), pour examen par la Conférence des Parties à sa seizième réunion ;	Cette orientation est destinée à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
13. <i>Adopte</i> le mandat pour une évaluation complète du montant des fonds nécessaires pour aider les pays en développement et les pays à économie en transition, conformément aux orientations fournies par la Conférence des Parties, à s'acquitter de leurs engagements au titre de la Convention et de ses protocoles durant la neuvième période de reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial, tel qu'il figure dans l'annexe III à la présente décision ;	Le GEF se tient prêt à participer à l'évaluation demandée.
14. <i>Prie</i> la Secrétaire exécutive de mener à bien cette évaluation conformément au mandat, tel qu'il figure dans l'annexe III à la présente décision, en temps voulu aux fins d'examen par l'Organe subsidiaire chargé de l'application, puis par la Conférence des Parties à sa seizième réunion ;	Cette orientation s'adresse au Secrétaire exécutif.
15. <i>Invite</i> les pays en développement Parties et les Parties à économie en transition à recenser leurs	Cette orientation s'adresse aux Parties bénéficiaires.

Orientations de la 15 ^e Conférence des Parties	Suite donnée par le GEF
priorités de financement nationales, y compris les besoins de financement jugés prioritaires au niveau national, qui pourraient être considérés comme admissibles à un financement dans le cadre du mécanisme de financement, spécifiquement pour la période allant de juillet 2026 à juin 2030, et à transmettre les résultats à la Secrétaire exécutive, aux fins d'intégration dans l'évaluation des besoins de financement ;	
16. <i>Invite</i> les organes directeurs des diverses conventions relatives à la diversité biologique, conformément aux paragraphes 2, 3 et 4 de la décision XII/30 et au paragraphe 10 de la décision XIII/21, à répéter l'exercice qui y est décrit pour l'élaboration d'une orientation stratégique pour la neuvième reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial, à temps pour que la Conférence des Parties puisse l'examiner à sa seizième réunion ;	Il s'agit d'un appel à l'action adressé aux organes directeurs de diverses conventions relatives à la biodiversité, dont les mesures seront examinées par la 16 ^e Conférence des Parties à la CDB.
17. <i>Adopte</i> le mandat du sixième examen quadriennal de l'efficacité du mécanisme financier figurant à l'annexe IV de la présente décision et prie la Secrétaire exécutive de veiller à ce que ce rapport soit disponible trois mois avant la seizième réunion de la Conférence des Parties ;	Le GEF fournit toutes les informations demandées et se tient prêt à continuer à participer à l'examen de l'efficacité demandé.
18. <i>Demande</i> au Fonds pour l'environnement mondial de poursuivre la réforme de son fonctionnement afin d'assurer l'adéquation, la prévisibilité et l'acheminement en temps voulu des fonds en établissant des modalités d'accès faciles et efficaces, notamment en développant les systèmes accélérés, et en facilitant l'entrée de nouveaux contributeurs ;	Cela est conforme à la recommandation pratique de GEF-8 sur la simplification et un processus est en cours pour y donner suite. Ayant examiné le document <i>Streamlining the GEF Project Cycle</i> ³⁷ à sa 66 ^e réunion, le Conseil approuve: * le relèvement du plafond pour les projets de moyenne envergure, qui passe de 2 millions de dollars à 5 millions de dollars ; et * Charge le Secrétariat et un groupe de travail ad hoc composé de membres et de membres suppléants du Conseil intéressés, comptant un nombre égal de représentants des bailleurs de fonds et des pays bénéficiaires, d'élaborer des mesures supplémentaires pour

³⁷ GEF, 2024, [Streamlining the GEF Project Cycle](#), Document du Conseil n° GEF/C.66/08/Rev.03.

Orientations de la 15 ^e Conférence des Parties	Suite donnée par le GEF
	rationaliser le cycle de projets du GEF, en tenant compte des efforts en cours en vue de renforcer la coordination et l'harmonisation entre les fonds pour le climat et l'environnement, en consultation avec les Agences du GEF, les points focaux du GEF et d'autres intervenants, le cas échéant, que le Conseil examinera à ses 67^e et 68^e réunions. Deux autres processus sont également en cours : l'harmonisation des procédures et des pratiques avec le Fonds vert pour le climat et la mise en œuvre d'un cycle simplifié de projets et programmes pour le Fonds du Cadre mondial de la biodiversité (GBFF). Ces processus éclaireront également d'autres mesures ainsi que d'autres actions potentielles de rationalisation. Par ailleurs, le 67^e Conseil du GEF a pris la décision suivante sur la Rationalisation du cycle des projets du GEF : Rapport du groupe de travail sur le processus de rationalisation³⁸ : a) Apprécie le travail du groupe de travail du Conseil et soutient la poursuite de ses travaux jusqu'à la prochaine réunion du Conseil en décembre 2024 ; b) Approuve la poursuite des travaux du Secrétariat tels qu'ils sont décrits dans le présent rapport, avec le soutien des Agences et d'autres acteurs, le cas échéant ; c) Encourage les Agences à identifier également les domaines pouvant faire l'objet d'une rationalisation et d'une efficacité accrues au sein de leurs propres processus et à en faire part au Secrétariat et au Groupe de travail ; d) approuve la poursuite de l'élaboration

³⁸ Décision 24/2024 du Conseil du GEF, *Streamlining the GEF Project Cycle: Report from the Working Group on the Streamlining Process*.

Orientations de la 15 ^e Conférence des Parties	Suite donnée par le GEF
	des propositions en vue d'une décision en décembre 2024, en tenant compte des exigences en matière de consultation préalable pour toute proposition nécessitant des modifications de la politique et des directives.
Fonds du cadre mondial de la biodiversité (GBFF) 19. <i>Reconnaît</i> l'urgence d'accroître le financement international de la biodiversité et de créer un Fonds du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal dédié et accessible en 2023, capable de mobiliser et de décaisser rapidement de nouvelles ressources et des ressources supplémentaires de toutes les sources, à la hauteur des ambitions du cadre ; 20. <i>Prie</i> le Fonds pour l'environnement mondial de créer en 2023 et jusqu'en 2030, à moins que la Conférence des Parties n'en décide autrement, un fonds d'affectation spéciale en appui à la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, afin d'offrir un complément au soutien existant et d'intensifier le financement dans le but de garantir sa mise en œuvre dans les délais prévus, en tenant compte du caractère suffisant, de la prévisibilité et du flux opportun des ressources ; 21. <i>Prie</i> aussi le Fonds pour l'environnement mondial de préparer une décision, pour examen par le Conseil, sur l'approbation d'un Fonds du cadre mondial de la biodiversité ayant son propre organe de gouvernance, dédié exclusivement au soutien à la mise en œuvre des objectifs et cibles du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal ; 22. <i>Prie</i> également le Fonds pour l'environnement mondial d'élaborer les dispositions institutionnelles et de gouvernance nécessaires, afin de permettre au Fonds du cadre mondial de la biodiversité de profiter d'un soutien financier de toutes les sources, en plus de l'aide publique au développement ; 23. <i>Demande</i> au Fonds pour l'environnement mondial de concevoir et d'appliquer un cycle de projet assorti	Les orientations énoncées aux paragraphes 20 à 28 ont été prises en compte dans le cadre du processus de consultation et des décisions du Conseil ci-après. Un autre point sur l'avancement de la programmation du GBFF depuis que ces décisions ont été prises suit le présent tableau relatif à la suite donnée aux orientations de la Conférence des Parties. Faisant suite aux orientations de la Conférence des Parties, le Secrétariat du GEF a mené un vaste processus de consultation au cours du premier semestre 2023, en vue de la mise en place du GBFF. Ce processus comprenait de multiples échanges avec le Conseil du GEF, des banques multilatérales de développement, des institutions financières internationales, le secteur privé et le Secrétariat de la CDB, ainsi que des séances d'information à l'intention de représentants de la société civile, du Groupe consultatif du GEF sur les peuples autochtones et des Agences du GEF. Les points focaux pour la CDB y ont été étroitement associés par le biais de notifications conjointes régulières avec le Secrétariat de la CDB^{39,40,41}. Lors de la 64^e réunion du Conseil du GEF tenue au Brésil du 26 au 29 juin 2023, le Conseil a approuvé les dispositions

³⁹ CBD, 2023, [Consultations on the establishment of the Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework Fund by the Global Environment Facility](#), Notification 2023-041 (SCBD/IMS/NP/YX/GT/90953).

⁴⁰ CBD, 2023, [Updated draft documents on the establishment of the Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework Fund by the Global Environment Facility](#), Notification 2023-056 (SCBD/IMS/NP/YX/GT/90953).

⁴¹ CBD, 2023, [Council documents on the establishment of the Global Biodiversity Framework Fund by the Global Environment Facility](#), Notification 2023-062 (SCBD/IMS/NP/YX/GT/90953).

Orientations de la 15 ^e Conférence des Parties	Suite donnée par le GEF
d'un processus de demande et d'approbation simple et efficace, offrant ainsi un accès facile et efficient aux ressources du Fonds du cadre mondial de la biodiversité ; 24. <i>Exhorte</i> le Fonds pour l'environnement mondial d'approuver ces décisions lors de la prochaine session du Conseil et leur ratification lors de la prochaine session de l'Assemblée en 2023 ; 25. <i>Demande</i> une contribution importante et immédiate de toutes les sources, conformément à la cible 19 du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal ; 26. <i>Demande</i> au Fonds pour l'environnement mondial de faire participer les banques multilatérales de développement et les institutions internationales de financement à la conception et l'opérationnalisation du Fonds du cadre mondial de la biodiversité, dans le but d'accroître les ressources du Fonds et pour le Fonds, et les acheminer dans les portefeuilles nouveaux et existants devant être harmonisés aux objectifs et aux cibles du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal ; 27. <i>Demande</i> au Fonds pour l'environnement mondial de faire rapport aux futures réunions de la Conférence des Parties sur les progrès accomplis dans la création, le fonctionnement et les résultats du Fonds du cadre mondial de la biodiversité ; 28. <i>Décide</i> d'évaluer les progrès accomplis dans la création, le fonctionnement et les résultats du Fonds du cadre mondial de la biodiversité, et d'examiner et d'adopter une orientation supplémentaire au Fonds pour l'environnement mondial et à l'organe de gouvernance mentionné dans le paragraphe 21, sur les modalités et le fonctionnement du Fonds du cadre, lors de ses futures réunions ; 28. <i>Décide</i> en outre de réaliser un bilan du fonctionnement et des résultats du Fonds du cadre mondial de la biodiversité, notamment sa portée, sa rapidité, son accessibilité et les futures dispositions, à la dix-huitième réunion de la Conférence des Parties, et d'y donner suite.	proposées pour la création du Fonds du cadre mondial de la biodiversité (GEF/C.64/05/Rev.01) dans le but de soutenir le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal⁴². Conformément aux orientations de la Conférence des Parties, le GBFF a été établi avec son propre organe de gouvernance constitué sur une base équitable, un Conseil assorti d'observateurs représentant les principales parties prenantes et un organe auxiliaire, ainsi que la possibilité pour le Conseil de former un ou plusieurs groupes consultatifs. Le GBFF est également conçu de manière à recevoir des financements de toutes sources, y compris des contributions non souveraines. Lors de sa 64^e réunion, le Conseil du GEF a également approuvé les orientations de programmation du Fonds du cadre mondial de la biodiversité (GEF/C.64/06/Rev/02), dans le but de soutenir le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, y compris les principes qui y sont énoncés et en vertu desquels les ressources seront allouées⁴³. Les orientations de programmation comprennent huit domaines d'action conçus pour compléter les interventions en cours et permettre l'augmentation des financements à l'appui de la mise en œuvre du KMGBF. Lors de la septième Assemblée du GEF qui s'est tenue à Vancouver (Canada), du 22 au 26 août 2023, les participants ont ratifié la création du Fonds du cadre mondial de la biodiversité.

⁴² GEF, 2023, [Establishment of a New Trust Fund: The Global Biodiversity Framework Fund](#), Document du Conseil n° GEF/C.64/05/Rev.01.

⁴³ GEF, 2023, [Programming Directions for the Global Biodiversity Framework Fund](#), Document du Conseil n° GEF/C.64/06/Rev.02.

Orientations de la 15 ^e Conférence des Parties	Suite donnée par le GEF
	La première réunion du Conseil du GBFF s'est tenue à Washington les 8 et 9 février 2024. Le Conseil du GBFF a approuvé la politique d'allocation des ressources du GBFF (GEF/GBFF.01/03/Rev.03)⁴⁴. En outre, au cours de la même réunion, le Conseil a approuvé la politique sur le cycle de projets du GBFF (GEF/GBFF.01/04/Rev.02), qui s'applique à tous les projets du GBFF à compter de sa date d'entrée en vigueur. Le Conseil a délégué au directeur général du GEF le pouvoir d'approuver les projets d'un montant maximal de 5 millions de dollars. Réaménagée par rapport à la politique relative au cycle des projets et des programmes du GEF, la politique sur le cycle des projets du GBFF est conçue pour accroître l'efficacité grâce à une modalité de projet unique simplifiée, tout en maintenant les principes de responsabilité, de transparence et de conformité du GEF. À la même réunion, le Conseil a examiné le document GEF/GBFF.01/06 sur le mandat du ou des groupe(s) consultatif(s) et sur l'organe auxiliaire du GBFF. Les membres du Conseil ayant émis des avis divers, ce point de l'ordre du jour sera discuté plus en détail lors de la deuxième réunion du Conseil du GBFF qui se tiendra à Washington du 17 au 21 juin 2024 et approuvé dans la décision GBFF 05/2024 Terms of Reference for Advisory Group(s) and Auxiliary Body : « Le Conseil, ayant examiné le document GEF/GBFF.02/04, Terms of Reference for Advisory Group(s) and Auxiliary Body for the Global Biodiversity Framework Fund, approuve le document et demande au Secrétariat : a)

⁴⁴ GEF, 2024, [Policy on Allocation of Resources for the Global Biodiversity Framework Fund](#), Document du Conseil n° GEF/GBFF.01/03/Rev.03.

Orientations de la 15 ^e Conférence des Parties	Suite donnée par le GEF
	de prendre des dispositions pour créer le Groupe consultatif des participants non souverains ; b) de prendre des dispositions pour créer l'Organe auxiliaire ; et c) de faire rapport au troisième Conseil du Fonds du Cadre mondial de la biodiversité sur les progrès accomplis dans la création de ces groupes ».
Annexe I CADRE QUADRIENNAL DES PRIORITÉS DE PROGRAMME AXÉ SUR LES RÉSULTATS DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE POUR LA HUITIÈME RECONSTITUTION (2022-2026) DES RESSOURCES DU FONDS D’AFFECTATION SPÉCIALE DU FONDS POUR L’ENVIRONNEMENT MONDIAL Objet 1. Le présent cadre quadriennal des priorités de programme axé sur les résultats fournit des orientations au Fonds pour l’environnement mondial (GEF) pour la huitième période de reconstitution des ressources du GEF (GEF-8), allant de 2022 à 2026. Il entre dans le cadre du mandat du GEF, qui est de fournir des ressources pour produire des bénéfices environnementaux mondiaux, et du mandat conféré au GEF par la Conférence des Parties. Le cadre quadriennal utilise la Convention et ses protocoles ainsi que le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et les Protocoles relatifs à la Convention afin d’établir des priorités pour le mécanisme de financement. Tout particulièrement, les objectifs et les cibles du cadre mondial fournissent des orientations pour les résultats du cadre quadriennal, tout en gardant à l’esprit le fait que les huitième et neuvième périodes de reconstitution des ressources du GEF (GEF-8 et GEF-9) couvriront à elles deux les huit années prévues jusqu’aux échéances pour 2030 de ces cibles, tout en reconnaissant que les trois objectifs de la Convention doivent être examinés par le GEF lorsque celui-ci conçoit et met en œuvre des stratégies pour la biodiversité ou en oriente la programmation. 2. À cet égard, il est envisagé qu’après l’adoption du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et la conclusion des négociations de la huitième période de reconstitution des ressources du GEF (GEF-8), au titre de leurs processus respectifs, le GEF inclura dans ses rapports à la Conférence des Parties une explication des moyens par lesquels la	Ce rapport montre comment les orientations de programmation de GEF-8 contribuent à la mise en œuvre du KMGBF.

Orientations de la 15 ^e Conférence des Parties	Suite donnée par le GEF
huitième période de reconstitution des ressources du GEF (GEF-8), au moyen des éléments de ses orientations de programmation, contribue à la mise en œuvre de la Convention et de ses Protocoles, et à la réalisation de chaque cible et de chaque objectif du cadre mondial et de son cadre de suivi. 3. Le présent cadre quadriennal des priorités de programme axé sur les résultats reconnaît que le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal est un cadre général qui intéresse au plus haut point l'ensemble des conventions -relatives et accords relatifs à la biodiversité et qu'il vise à promouvoir la mise en œuvre de politiques complémentaires qui peuvent contribuer à améliorer les synergies et les efficacités des programmes au sein de la Convention, de ses Protocoles et d'autres conventions relatives et accords relatifs à la biodiversité, qui présentent un intérêt pour le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et le mandat du Fonds mondial pour l'environnement.	
B. Éléments 4. Le cadre quadriennal des priorités de programme axé sur les résultats pour la période 2022–2026 se compose des éléments suivants, pour lesquels un appui à la mise en œuvre effectif sera fourni :	
a) Le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, y compris ses objectifs et ses cibles, qui définissent les résultats recherchés ;	Les orientations de programmation de GEF-8 visent à fournir un appui au KMGBF. De plus, le GBFF soutient la mise en œuvre du KMGBF. La Caisse du GEF et le GBFF ont chacun un mécanisme dédié à l'appui du KMGBF qui présente des complémentarités claires, comme indiqué dans les orientations de programmation du GBFF.
b) Les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) ;	Le GEF a approuvé un financement de 72,04 millions de dollars (à l'exclusion des allocations pour frais versées aux Agences) à l'appui des révisions des SPANB dans 139 pays pendant GEF-8. Cet appui fait suite aux financements pour des interventions précoces de GEF-7 d'un montant total de 38,2 millions de dollars alloués à 138 pays pour les aider à

Orientations de la 15 ^e Conférence des Parties	Suite donnée par le GEF
	entreprendre des activités initiales afin, entre autres, de réviser leurs SPANB.
c) Les plans nationaux de financement de la biodiversité ;	Un programme mondial d'appui au financement des plans nationaux de financement de la biodiversité a été approuvé en novembre 2022 lors de la 63 ^e réunion du Conseil du GEF et tous les autres pays admissibles y ont été ajoutés au premier trimestre 2023. Au total, 91 pays bénéficient d'un appui financier d'un montant total de 38,2 millions de dollars à titre de financement de projets (hors allocations pour frais versées aux Agences).
d) La mise en œuvre des trois objectifs de la Convention ;	La stratégie du GEF dans le domaine d'intervention « diversité biologique », en combinaison avec les 11 programmes intégrés, fournit un niveau complet d'appui à la réalisation des trois objectifs de la CDB. Cela est démontré dans le présent rapport.
e) Les mécanismes d'appui à la mise en œuvre adoptés au titre de la Convention et associés au cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, concernant la mobilisation de ressources toutes sources confondues pour mettre en œuvre le cadre et atteindre ses objectifs et ses cibles ; l'intégration de la biodiversité ; la création et le développement de capacités ; la production, la gestion et le partage des connaissances pour assurer une planification, une élaboration de politiques, une cohérence, une prise de décisions et une mise en œuvre effectives pour la biodiversité ; la coopération technique et scientifique, le transfert de technologies et les innovations. Ce sont notamment : i) La stratégie de mobilisation des ressources, y compris l'établissement d'un fonds du cadre mondial de la biodiversité par le Fonds pour l'environnement mondial⁴⁵ ; ii) Le cadre stratégique à long terme pour le renforcement et le développement des capacités⁴⁶ ; iii) Le Plan d'action sur les gouvernements infranationaux, les villes et autres autorités locales pour la biodiversité (2023-2030)⁴⁷ ;	Comme indiqué plus haut, l'élaboration de plans de financement de la biodiversité est financée dans 91 pays. L'objectif 3 de la stratégie dans le domaine d'intervention « diversité biologique » pendant GEF-8 est consacré à la mobilisation des ressources nationales, et le programme de financement mixte de GEF-8 fait progresser les financements innovants pour la biodiversité, tels qu'un mécanisme régional pour la conversion de la dette souveraine en faveur de la nature, comme détaillé dans la section dédiée. Le GBFF a été créé et les deux premiers cycles de sélection annoncés en février 2024. Tous les projets financés par le GEF apportent un soutien important au renforcement des capacités et contribuent au cadre de renforcement des capacités à long terme. La prise en compte systématique de la

⁴⁵ Décision 15/7.

⁴⁶ Décision 15/8, annexe I.

Orientations de la 15 ^e Conférence des Parties	Suite donnée par le GEF
iv) Le Plan d'action pour l'égalité des sexes (2023-3030) ⁴⁸ .	biodiversité reste une priorité importante de la stratégie dans le domaine d'intervention « diversité biologique », et les 11 programmes intégrés approuvés par le Conseil du GEF apporteront des contributions significatives à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité, souvent par le biais de mesures d'internalisation. respectueux de la nature, résilients face au climat et non polluants À l'appui du Plan d'action sur les administrations infranationales, les villes et autres autorités locales pour la biodiversité, le Programme intégré pour des villes durables de GEF-8 vise à catalyser la transformation du système urbain en aidant les villes et les collectivités locales à renforcer leur engagement politique, à entreprendre une planification urbaine intégrée, à mettre en œuvre des politiques et à investir dans un développement urbain respectueux de la nature, résilient face au changement climatique et non polluant. Les projets du GEF sont tous tenus de prendre en compte la question de l'égalité des genres dans leur conception, en application de la politique d'égalité des sexes du GEF⁴⁹ et de la politique sur les normes environnementales et sociales du GEF⁵⁰. Tous les projets du GEF ont notamment l'obligation de procéder à une analyse sexospécifique ou à une évaluation socioéconomique équivalente, et d'élaborer un plan d'action pour l'égalité des genres ou un instrument équivalent. Par conséquent, l'ensemble du portefeuille du GEF contribue au Plan d'action pour l'égalité des sexes.

⁴⁷ Décision 15/12, annexe.

⁴⁸ Décision 15/11, annexe.

⁴⁹ GEF, 2018, [Policy on Gender Equality](#), Politique du GEF n° SD/PL/02.

⁵⁰ GEF, 2024, [Policy on Environmental and Social Standards](#), Politique du GEF n° SD/PL/03.

Orientations de la 15 ^e Conférence des Parties	Suite donnée par le GEF
f) Les mécanismes de planification, de suivi, d'établissement de rapports et d'examen ⁵¹ ;	Dans le cadre de la stratégie dans le domaine d'intervention « diversité biologique », des ressources ont été mises de côté en dehors du STAR pour soutenir la révision des SPANB et la préparation des rapports nationaux à la CDB, au Protocole de Carthagène et au Protocole de Nagoya. Pendant GEF-8, le GEF a approuvé une aide financière de 72 millions de dollars (à l'exclusion des allocations pour frais versées aux Agences) pour les révisions des SPANB et la préparation des septièmes rapports nationaux à la CDB dans 139 pays. Cet appui fait suite aux financements pour des interventions précoces de GEF-7 d'un montant total de 38,2 millions de dollars alloués à 138 pays afin de les aider à entreprendre des activités initiales pour, entre autres, réviser leurs SPANB et/ou aligner leur cadre national de suivi sur le KMGBF.
g) Les conditions favorables indiquées dans le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, nécessaires à sa mise en œuvre ;	La section sur les conditions favorables à la mise en œuvre met l'accent sur « les mécanismes et stratégies d'appui au titre de la Convention sur la diversité biologique et de ses protocoles » et sur « la fourniture de ressources financières adéquates, prévisibles et facilement accessibles provenant de toutes les sources, en fonction des besoins ». Elle exige en outre la coopération et la collaboration en vue de renforcer les « capacités et le transfert de technologies qui permettront aux Parties, en particulier aux pays en développement, de mettre pleinement en œuvre le cadre ». Le GEF intègre le renforcement de ces conditions favorables dans la conception de ses projets et programmes, en particulier en ce qui concerne la coopération et la collaboration pour le renforcement des capacités.
h) Le plan de mise en œuvre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques ⁵² et le	Le deuxième objectif de la stratégie dans le domaine d'intervention « diversité

⁵¹ Décision 15/6

Orientations de la 15 ^e Conférence des Parties	Suite donnée par le GEF
plan d'action pour le renforcement des capacités du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques ⁵³ ;	biologique » du GEF soutient le renforcement des capacités pour la mise en œuvre du Protocole de Cartagena. Au cours de la période sous revue, aucun pays n'a soumis une demande d'aide de GEF-8 au titre de cet objectif de la stratégie du GEF.
i) Les orientations au Fonds pour l'environnement mondial sur les priorités de programme en appui à l'application du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages, adoptées par la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole à sa quatrième réunion, contenues dans l'appendice I.	Le deuxième objectif de la stratégie dans le domaine d'intervention « diversité biologique » du GEF soutient le renforcement des capacités et les priorités pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya. Pendant la période sous revue, un projet de GEF-8 au Brésil a été approuvé au titre de cet objectif de la stratégie du GEF et est décrit dans le rapport. En outre, un projet de GEF-8 d'appui aux activités nationales de mise en œuvre et au renforcement des capacités connexes a été soumis pour financement par le Burkina Faso et est en cours d'examen. Enfin, deux demandes de financement pour la préparation de projets du GBFF, destinées à soutenir la mise en œuvre du protocole de Nagoya au Belize, ont été approuvées.
<i>Considérations stratégiques supplémentaires</i> 5. La stratégie pour la biodiversité et les orientations de programmation de la huitième période de reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (GEF-8) devraient permettre la mise en œuvre rapide du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal en contribuant à la mobilisation des ressources toutes sources confondues, y compris par un financement accru du GEF, qui soit adéquat, prévisible, durable, opportun et accessible et par des allocations consacrées au domaine d'intervention relatif à la biodiversité et des retombées positives pour la biodiversité dans d'autres domaines d'intervention et programmes mondiaux, y compris des programmes intégrés, en reconnaissant la nécessité d'une programmation et d'un processus d'approbation rationalisés pour permettre le	La mobilisation des ressources sera facilitée par l'appui du GEF à l'élaboration de plans nationaux de financement de la biodiversité, par l'intermédiaire du GBFF, et par les cofinancements mobilisés à travers les 11 programmes intégrés et les projets et programmes soutenus dans le domaine d'intervention concerné. En outre, le programme de financement mixte du GEF est conçu spécifiquement pour attirer des investissements privés et a atteint des ratios de cofinancement historiquement très élevés avec une forte participation du secteur privé. Une analyse des cofinancements mobilisés jusqu'à présent est fournie dans ce rapport.

⁵² Décision CP-10/3, annexe.⁵³ Décision CP-10/4, annexe.

Orientations de la 15 ^e Conférence des Parties	Suite donnée par le GEF
décaissement des ressources en temps opportun.	
6. La stratégie pour la biodiversité et les orientations de programmation de la huitième période de reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (GEF-8) devraient reconnaître la contribution importante des projets menés dans plusieurs pays et des projets transfrontières, régionaux et mondiaux à la réalisation des objectifs de la Convention, de ses Protocoles et du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, y compris la mise en œuvre des initiatives mondiales adoptées au titre de la Convention et de ses Protocoles, ainsi que des initiatives menées dans plusieurs pays, régionales, transfrontières et mondiales qui mobilisent la contribution des conventions et accords relatifs à la biodiversité.	Les projets régionaux, transfrontières et mondiaux peuvent bénéficier d'un appui de la Caisse du GEF pendant GEF-8 en vue de la mise en œuvre du KMGBF. Tous les 11 programmes intégrés comprennent des projets de coordination mondiale ou régionale.
7. La stratégie pour la biodiversité et les orientations de programmation de la huitième période de reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (GEF-8) devraient reconnaître que l'application des conventions et accords relatifs à la biodiversité dans le cadre des priorités et des stratégies nationales pour la biodiversité contribuera à la réalisation des trois objectifs de la Convention et de ses Protocoles ainsi qu'à celle des objectifs et des cibles du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.	La stratégie pour la biodiversité et les orientations de programmation de GEF-8 répondaient aux orientations données au GEF par la Conférence des Parties à la CDB sur la base des conventions et accords relatifs à la biodiversité. Les parties aux conventions relatives à la biodiversité ont également formulé des réactions et des observations concernant les orientations de programmation et la stratégie dans le domaine d'intervention « diversité biologique » au fur et à mesure de leur élaboration pendant le processus de reconstitution des ressources de GEF-8.
8. La stratégie pour la biodiversité et les orientations de programmation de la huitième période de reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (GEF-8) devraient tenir compte de la cohérence et des synergies entre les programmes menés au niveau national et les priorités énoncées dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité pour soutenir la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.	Les projets et programmes relatifs à la biodiversité à financer pendant GEF-8 doivent démontrer dans quelle mesure ils soutiennent les priorités nationales des SPANB des pays.
9. La stratégie pour la biodiversité et les orientations de programmation de la huitième période de reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (GEF-8) devraient être élaborées de manière totalement transparente et inclusive, en vue de faire en sorte que les projets devant être financés par le GEF au cours de sa huitième reconstitution soient élaborés sur une base spécifique au contexte et impulsée par le pays, en	L'élaboration de la stratégie pour la biodiversité et des orientations de programmation pendant GEF-8 a été un processus pleinement participatif et inclusif.

Orientations de la 15 ^e Conférence des Parties	Suite donnée par le GEF
répondant aux besoins prioritaires des pays bénéficiaires.	
10. La stratégie et les orientations de programmation pour la biodiversité de la huitième période de reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (GEF-8) devraient promouvoir les bénéfices environnementaux mondiaux ayant fait l'objet d'un accord ainsi que les parcours de développement en faveur de la biodiversité, neutres en carbone et non polluants, y compris par une cohérence et des synergies entre les programmes intégrés et les domaines d'intervention du GEF concernant la biodiversité, la dégradation des terres, les eaux internationales, les changements climatiques (à la fois l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci), et les substances chimiques et les déchets, et dans le cadre des programmes et des priorités définis par les pays.	Les orientations de programmation de GEF-8, y compris les 11 programmes intégrés, la stratégie dans le domaine d'intervention « diversité biologique » et d'autres stratégies pertinentes, mettent l'accent sur les synergies entre tous les domaines d'intervention et en particulier sur les bienfaits pour la biodiversité. Un objectif d'affectation de 60 % des ressources totales du GEF à la promotion des objectifs de la CDB a été fixé pour GEF-8, tel que mesuré par la méthodologie des marqueurs de Rio. Comme détaillé dans ce rapport, 81 % des financements approuvés pour GEF-8 jusqu'en juin 2024 avaient des effets bénéfiques sur la biodiversité.
11. La stratégie pour la biodiversité et les orientations de programmation de la huitième période de reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (GEF-8) devraient favoriser et mettre en œuvre selon qu'il convient, l'approche écosystémique, et/ou des solutions fondées sur la nature telles que définies par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à sa cinquième session.	L'approche écosystémique est au cœur de la stratégie dans le domaine d'intervention « diversité biologique » et les solutions fondées sur la nature sont considérées comme des domaines d'intérêt prioritaires dans de nombreux programmes intégrés compris dans les orientations de programmation de GEF-8, notamment Îles bleues et vertes, Restauration des écosystèmes, Océans propres et sains, Accélérateur carboneutre et positif pour la nature, Conservation des espèces sauvages pour le développement, ainsi que des stratégies dans les domaines d'intervention « diversité biologique » et « eaux internationales ».
12. La stratégie pour la biodiversité et les orientations de programmation de la huitième période de reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (GEF-8) devraient favoriser des synergies, une coopération et une complémentarité dans la mise en œuvre des trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique et des objectifs des autres conventions gérées par le GEF, ainsi qu'avec d'autres conventions et accords relatifs à la biodiversité, en reconnaissant les contributions importantes que ces conventions peuvent fournir à la réalisation des objectifs de la Convention sur la diversité biologique, de ses	La stratégie pour la biodiversité et les orientations de programmation pendant GEF-8 répondaient aux orientations données au GEF par la Conférence des Parties à la CDB sur la base des conventions et accords relatifs à la biodiversité. Les parties aux conventions relatives à la biodiversité ont également formulé des réactions et des observations concernant les orientations de programmation et la stratégie dans le domaine d'intervention « diversité

Orientations de la 15 ^e Conférence des Parties	Suite donnée par le GEF
protocoles et du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, et vice versa.	biologique » au fur et à mesure de leur élaboration pendant le processus de reconstitution des ressources de GEF-8. La nature intégrée de la programmation du GEF au titre de la stratégie pour la biodiversité pendant GEF-8 présente également des avantages pour d'autres conventions gérées par le GEF.
13. Au cours de la huitième période de reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (GEF-8), le GEF doit interagir et coopérer davantage avec les banques multilatérales de développement et les autres institutions financières publiques et privées pour intégrer dans les activités de celles-ci les objectifs de la Convention sur la diversité biologique et de ses protocoles ainsi que le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, de même que les contributions des autres conventions relatives à la biodiversité, et rendre compte des financements contribuant à leur mise en œuvre.	Le GEF travaille de manière proactive avec les banques multilatérales de développement qui font office d'Agences du GEF pour garantir leur participation à la programmation de GEF-8 en tirant parti de leurs atouts respectifs. Par exemple, quatre des cinq projets à financement mixte appuyant la mise en œuvre du KMGBF approuvés au cours de la période sous revue sont exécutés par des banques multilatérales de développement. Au cours de la mise en place du GBFF, le GEF a entrepris de nombreuses consultations avec les banques multilatérales de développement afin de recevoir leurs contributions à cet effet. Le GBFF a un objectif de portefeuille de 25 % à programmer par les banques multilatérales de développement et les institutions financières internationales. Lors des premiers cycles de sélection du GBFF, deux demandes de financement PPG émanant de banques multilatérales de développement ont été approuvées, ce qui représente environ 7 % des ressources totales mises en réserve lors des deux cycles de sélection. Pendant la période sous revue, les banques multilatérales de développement ont réitéré leur engagement à intégrer les objectifs de la CDB dans leurs propres programmes, comme en témoignent la Déclaration conjointe des BMD sur la nature, les populations et la planète à la

Orientations de la 15 ^e Conférence des Parties	Suite donnée par le GEF
	26^e réunion de la Conférence des parties à la CCNUCC⁵⁴, et le lancement, lors de la 28^e réunion de la Conférence des parties à la CCNUCC, des Principes communs des BMD pour le suivi des financements favorables à la nature⁵⁵.
14. Les indicateurs de résultat et d'impact de la huitième période de reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (GEF-8) et les processus de suivi connexes devraient être utilisés efficacement pour évaluer la contribution de la huitième période de reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (GEF-8) à la mise en œuvre des trois objectifs de la Convention, de ses protocoles et du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, notamment en mesurant les retombées positives pour la biodiversité dans toutes les activités pertinentes du GEF.	Le rapport à la Conférence des Parties rend compte des résultats obtenus par le GEF en ce qui concerne les indicateurs de base du GEF et note les liens entre ces indicateurs et les cibles pertinentes du KMGBF. En outre, les avantages annexes pour la biodiversité sont présentés dans le rapport, y compris selon la méthodologie des marqueurs de Rio.
15. Au cours de sa huitième période de reconstitution, le GEF devrait étudier les moyens d'améliorer sensiblement l'accès au financement pour tous les pays bénéficiaires.	Cela est conforme à la recommandation pratique de GEF-8 sur la simplification et un processus est en cours pour y donner suite. Ayant examiné le document GEF/C.66/08/Rev.03 sur la rationalisation du cycle de projet intitulé <i>Streamlining the GEF Project Cycle</i>⁵⁶ à sa 66^e réunion, le Conseil a notamment : a) approuvé le relèvement du plafond pour les projets de moyenne envergure, qui passe de 2 millions de dollars à 5 millions de dollars, et ; b) chargé le Secrétariat et un groupe de travail ad hoc composé de membres et de membres suppléants du Conseil intéressés, comptant un nombre égal de représentants des bailleurs de fonds et des pays bénéficiaires, d'élaborer des mesures supplémentaires pour rationaliser le cycle de projets du GEF, en tenant compte des efforts en cours en vue de renforcer la coordination et l'harmonisation entre les fonds pour le climat et l'environnement, en consultation avec les Agences du GEF, les points focaux

⁵⁴ <https://ukcop26.org/mdb-joint-statement/>

⁵⁵ <https://www.ebrd.com/documents/environment/mdb-common-principles-to-nature-positive-finance-tracking.pdf>

⁵⁶ GEF, 2024, [Streamlining the GEF Project Cycle](#), Document du Conseil n° GEF/C.66/08/Rev.03.

Orientations de la 15 ^e Conférence des Parties	Suite donnée par le GEF
	du GEF et d'autres intervenants, le cas échéant, que le Conseil examinera à ses 67^e et 68^e réunions. Lors de sa 67^e réunion, le Conseil du GEF a pris la décision suivante concernant la rationalisation du cycle de projet du GEF : Rapport du groupe de travail sur le processus de rationalisation⁵⁷ : a) Apprécie le travail du Groupe de travail du Conseil et soutient la poursuite de ses travaux jusqu'à la prochaine réunion du Conseil en décembre 2024 ; b) Approuve la poursuite des travaux du Secrétariat tels qu'ils sont décrits dans le présent rapport, avec le soutien des agences et d'autres acteurs, le cas échéant ; c) Encourage les agences à identifier également les domaines dans lesquels il est possible de rationaliser et d'améliorer l'efficacité de leurs propres processus et à en faire part au Secrétariat et au Groupe de travail ; d) Approuve la poursuite de l'élaboration des propositions en vue d'une décision en décembre 2024, en tenant compte des exigences en matière de consultation préalable pour toute proposition nécessitant des modifications de la politique et des directives. Deux autres processus sont également en cours : 1. l'élaboration d'un plan d'action commun par les fonds multilatéraux pour le climat, notamment le Fonds vert pour le climat, les Fonds d'investissement climatiques, le Fonds d'adaptation et le GEF, y compris l'évaluation de l'harmonisation des processus et des pratiques entre les fonds ; et 2. la mise en

⁵⁷ GEF Council Decision 24/2024, *Streamlining the GEF Project Cycle: Report from the Working Group on the Streamlining Process*.

Orientations de la 15 ^e Conférence des Parties	Suite donnée par le GEF
	œuvre d'un cycle simplifié de projets et programmes pour le GBFF. Ces processus éclaireront également d'autres mesures ainsi que d'autres actions potentielles de rationalisation.
16. Le GEF, dans sa huitième période de reconstitution, devrait explorer les moyens d'améliorer l'accès au financement pour les peuples autochtones et les communautés locales.	La stratégie dans le domaine d'intervention « diversité biologique » pendant GEF-8 prévoit un financement supplémentaire de 25 millions de dollars pour l'Initiative de conservation inclusive, qui permet aux peuples autochtones et communautés locales d'accéder aux ressources du GEF. (25 millions de dollars ont également été alloués à cette initiative pendant GEF-7.) Dans le cadre des orientations de programmation du GBFF, le domaine d'action 2, intitulé « Appui à la gestion et à la gouvernance des terres, des territoires et des eaux par les peuples autochtones et communautés locales », vise à fournir un appui aux initiatives de gestion et de gouvernance menées par les peuples autochtones et les communautés locales conformément à la législation nationale. De plus, un pourcentage ambitieux de 20 % de la programmation est prévu pour soutenir la gestion en bon père de famille de l'environnement par les peuples autochtones et communautés locales au niveau du portefeuille d'ici 2030 sur les ressources totales allouées au titre du GBFF. Les premier et deuxième cycles de sélection du GBFF ont permis d'approuver 22 demandes de financement PPG pour un montant total de 110,4 millions de dollars de financement de projets du GEF, dont 35 % devraient soutenir des actions menées par les peuples autochtones et des communautés locales.
17. La stratégie et les orientations de programmation de la huitième période de reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (GEF-8) en matière de biodiversité doivent promouvoir l'engagement avec	Un programme mondial d'appui au financement des plans nationaux de financement de la biodiversité a été approuvé en novembre 2022 par le

Orientations de la 15 ^e Conférence des Parties	Suite donnée par le GEF
les pays bénéficiaires pour soutenir la mobilisation des ressources nationales ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de plans nationaux de financement de la biodiversité.	Conseil du GEF et tous les autres pays admissibles y ont été ajoutés au premier trimestre 2023.
18. La stratégie, les orientations de programmation et les recommandations de politique générale en matière de biodiversité de la huitième période de reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (GEF-8) devraient renforcer les efforts du GEF pour mobiliser les différentes parties prenantes, y compris le secteur privé, et s'engager auprès d'elles.	La mobilisation des parties prenantes est requise pour tous les projets du GEF, et un plan de participation des parties prenantes est exigé dans tous les cas pour obtenir l'agrément du directeur général. Dans le cadre de GEF-8, chacun des 11 programmes intégrés a son propre ensemble d'objectifs liés au secteur privé, qui définit les principales plateformes de dialogue, les principaux points d'entrée et les modalités de mobilisation susceptibles d'optimiser les contributions du secteur privé.
19. Pour améliorer son efficience et son efficacité à produire des résultats durables au cours de la huitième période de reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (GEF-8), le GEF devrait continuer à améliorer son cadre politique en matière de gouvernance et les normes auxquelles sont tenus ses partenaires de mise en œuvre.	La structure de gouvernance du GEF comprend des mécanismes visant à obliger les partenaires de mise en œuvre à se conformer aux politiques et normes du GEF, y compris les quatre normes minimales clés du GEF, à savoir les normes fiduciaires, les normes environnementales et sociales, l'égalité des sexes et la mobilisation des parties prenantes. En 2023, un examen de l'adhésion des partenaires de mise en œuvre à ces normes a été réalisé et le rapport qui en a résulté a été soumis au Conseil (GEF/C.64/Inf.09). Il a été demandé aux Agences pour lesquelles des lacunes ont été relevées d'élaborer des plans d'action et des rapports sur l'avancement de ces plans d'action ont été soumis au Conseil (p. ex., voir le document GEF/C.66/Inf.10). En outre, des analyses des lacunes en matière d'inclusion sociale (GEF/C.66/10) et dans des situations de fragilité, de conflit et de violence (GEF/C.66/09) ont été préparées et examinées par le Conseil en février 2024. Lors de sa 67 ^e réunion, le Conseil, après avoir examiné le document GEF/C.67/06 intitulé Gap Analysis of GEF Policies and Key Social Inclusion Issues - Timetable for Policy Actions, a pris note du calendrier présenté et demande au

Orientations de la 15 ^e Conférence des Parties	Suite donnée par le GEF
	Secrétariat de procéder conformément au calendrier et au processus présentés.

Appui du GEF à la mise en cohérence des politiques

77. Reconnaissant l'importance croissante du programme de cohérence des politiques et le rôle potentiel du GEF à cet égard, lors de sa 65^e session en octobre 2023, le Conseil du GEF a approuvé un ensemble de domaines d'action visant à [renforcer la cohérence des politiques par le biais des opérations du GEF](#). Il s'agit notamment de la prise en compte de la cohérence des politiques dans les programmes actuels, d'une programmation dédiée à cette question, du dialogue avec les pays et les Agences sur ce sujet, de l'analyse continue de la cohérence des politiques dans le cadre du portefeuille d'opérations en cours du GEF, de l'élaboration d'outils pour le suivi et l'évaluation des progrès et de l'évaluation des possibilités d'élaboration d'indicateurs liés aux politiques.

78. Si les dimensions de la cohérence des politiques ont été systématiquement et progressivement prises en compte dans les programmes du GEF tout au long des différents cycles de reconstitution des ressources, c'est pendant GEF-8 (2022-2026) que cette approche est expressément considérée pour la première fois comme un des éléments fondamentaux de la programmation du GEF. La cohérence des politiques est intégrée en tant que principe transversal sous-jacent dans [la conception et la mise en œuvre des programmes ainsi que dans le dialogue avec les pays pendant GEF-8](#), en particulier par le biais des opérations phares de GEF-8, à savoir les programmes intégrés.

79. Anticipant l'accent mis pendant GEF-8 sur la cohérence des politiques, le GEF a financé un projet de moyenne envergure à la fin du cycle de GEF-7, intitulé « Mise en cohérence des politiques pour améliorer l'environnement mondial », qui vise à déterminer des approches favorables, à promouvoir des cadres juridiques complémentaires et à aligner les ressources financières afin de contribuer positivement à la biodiversité mondiale. En collaboration directe avec les membres des caucus de conservation de Colombie, de Mongolie et de Zambie, ce projet vise à répertorier et à corriger les incohérences dans le cadre juridique qui entravent ou

ralentissent l'amélioration de l'environnement mondial. Ce projet est en cours de mise en œuvre.

80. Compte tenu de l'intégration de la cohérence des politiques dans la programmation de GEF-8, le Secrétariat du GEF a commencé à évaluer expressément, au stade de la conception, les incidences des projets et programmes proposés pour GEF-8 à cet égard. Ainsi, chaque note de couverture du programme de travail de GEF-8 contient désormais une section transversale consacrée à la cohérence des politiques qui donne des exemples succincts de la manière dont divers projets et programmes inclus dans le programme de travail proposé y concourent. À cette fin, la note de couverture du [programme de travail](#) à la 66^e réunion du Conseil en février 2024 comprenait une section consacrée à la cohérence des politiques. Plusieurs programmes et projets de ce programme de travail, y compris dans le domaine d'intervention « diversité biologique », abordent certains éléments de cette problématique. Par exemple, le Programme intégré *de conservation des espèces sauvages pour le développement* soutiendra des politiques publiques et des cadres juridiques mieux harmonisés et consolidés dans tous les secteurs afin d'aider à l'élaboration de plans d'aménagement d'aires protégées et de gestion intégrée des paysages, de stratégies nationales pour la coexistence entre l'homme et les espèces sauvages, de stratégies nationales de développement économique axé sur les espèces sauvages et de stratégies de promotion de l'écotourisme, etc. D'autres projets autonomes dans le domaine d'intervention « diversité biologique » comportaient des composantes axées sur l'amélioration de la cohérence des politiques ou de certains éléments de celles-ci, tels que le renforcement et l'harmonisation de la gouvernance, l'appui à la gestion transfrontière et le renforcement des cadres d'action. En outre, la note de couverture du programme de travail pour la 67^e réunion du Conseil en juin 2024 comportait une section sur la cohérence des politiques. Plusieurs projets relatifs à la biodiversité ont fait progresser la cohérence des politiques conformément à l'ambition du KMGBF. Par exemple, un projet multisectoriel au Yémen, Integrated Conservation and Sustainable Development in Socotra Archipelago and Aden Wetlands, vise à renforcer les cadres de politique et de gouvernance pour les zones protégées et les zones humides. Le processus d'intervention du projet Introducing Nature Based Solutions to Ensure Resilient Ecosystems, Green Recovery, and Sustainable Livelihoods en Bosnie-Herzégovine implique l'amélioration de la gouvernance, des politiques et des capacités des institutions, ainsi que la promotion de la planification intégrée de l'espace et de l'utilisation des terres.

81. Le Secrétariat du GEF continuera d'approfondir son travail sur la cohérence des politiques conformément au document de travail approuvé par le Conseil à sa 65^e réunion et rendra compte de ses progrès au Conseil du GEF et à la Conférence des Parties en conséquence.

FONDS POUR LE CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ

Contexte

82. Reconnaissant l'urgence d'agir pour accroître le financement international au profit de la biodiversité, les participants à la 15^e réunion de la Conférence des Parties à la CDB ont demandé au Fonds pour l'environnement mondial, aux paragraphes 29 et 30 de la

décision 15/7 sur la mobilisation des ressources et aux paragraphes 19 et 20 de la décision 15/15 sur le mécanisme financier, de créer un Fonds du cadre mondial de la biodiversité dédié et accessible en 2023, capable de mobiliser et de décaisser rapidement de nouvelles ressources et des ressources supplémentaires de toutes les sources, à la hauteur des ambitions du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal^{58,59}.

Création et mise en œuvre opérationnelle du GBFF

83. Faisant suite à cette demande de création d'un Fonds du cadre mondial de la biodiversité (GBFF) dédié et accessible, le Conseil du GEF a approuvé en juin 2023 la création du GBFF⁶⁰ et ses orientations de programmation⁶¹. La septième Assemblée du GEF a ratifié la décision portant création du GBFF en août 2024 et procédé au lancement dudit fonds.

84. La gouvernance du GBFF comprend le Conseil du GBFF, avec des observateurs représentant les principaux groupes de parties prenantes des organisations de conservation et philanthropiques, des peuples autochtones et communautés locales, du secteur privé, des femmes et des jeunes. En outre, le Groupe consultatif des participants non souverains et l'Organe auxiliaire seront créés⁶².

85. Le Secrétariat du GEF a mené un processus consultatif intensif en vue de l'établissement et la mise en œuvre effective du GBFF, qui comprenait de multiples échanges avec le Conseil du GEF, des banques multilatérales de développement, des institutions financières internationales, le secteur privé et le Secrétariat de la CDB, ainsi que des séances d'information à l'intention de représentants de la société civile, du Groupe consultatif du GEF sur les peuples autochtones et des Agences du GEF. Les points focaux pour la CDB ont été étroitement associés au processus par le biais de multiples notifications conjointes^{63,64,65}.

86. S'appuyant sur ce processus de consultation, les décisions du Conseil et de l'Assemblée du GEF mentionnées dans le tableau 10 plus haut, dans la suite donnée aux orientations de la

⁵⁸ CDB, 2022, Décision adoptée par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, 15/7. Mobilisation des ressources, CBD/COP/DEC/15/7.

⁵⁹ CDB, 2022, Décision adoptée par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, 15/15. Mécanisme financier, CBD/COP/DEC/15/15.

⁶⁰ GEF, 2023, [Establishment of a New Trust Fund: The Global Biodiversity Framework Fund](#), Document du Conseil n° GEF/C.64/05/Rev.01.

⁶¹ GEF, 2023, [Programming Directions for the Global Biodiversity Framework Fund](#), Document du Conseil n° GEF/C.64/06/Rev.02.

⁶² GEF, 2024, [Terms of Reference for Advisory Group\(s\) and Auxiliary Body for the Global Biodiversity Framework Fund](#), Document du Conseil n° GEF/GBFF.02/04.

⁶³ CBD, 2023, [Consultations on the establishment of the Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework Fund by the Global Environment Facility](#), Notification 2023-041 (SCBD/IMS/NP/YX/GT/90953).

⁶⁴ CBD, 2023, [Updated draft documents on the establishment of the Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework Fund by the Global Environment Facility](#), Notification 2023-056 (SCBD/IMS/NP/YX/GT/90953).

⁶⁵ CBD, 2023, [Council documents on the establishment of the Global Biodiversity Framework Fund by the Global Environment Facility](#), Notification 2023-062 (SCBD/IMS/NP/YX/GT/90953).

15^e Conférence des Parties, le premier Conseil du GBFF s'est tenu les 8 et 9 février 2024. Les principales prises à ce Conseil, portant notamment sur la politique en matière de cycle de projet et la politique d'allocation des ressources, ont permis le lancement de la programmation du GBFF en temps utile, 14 mois après la décision de la Conférence des Parties relative à la création dudit Fonds.

87. La Politique d'allocation des ressources du Conseil du GBFF se fonde sur des tranches de programmation distinctes, afin d'en améliorer la prévisibilité pour les pays bénéficiaires, en tenant progressivement compte des contributions financières reçues⁶⁶. La Politique d'allocation des ressources du GBFF introduit également des plafonds spécifiques à chaque pays afin de tenir compte du fait que la biodiversité n'est pas uniformément répartie dans le monde. Les plafonds par pays sont traduits en montant maximum de nouvelles demandes de financement que les pays peuvent respectivement présenter au cours de chaque tranche de programmation.

88. La Politique du cycle des projets du GBFF, approuvée lors du premier Conseil du GBFF, est simplifiée par rapport à la Politique du cycle des projets du FEM⁶⁷. En particulier, les agences soumettent les demandes de financement PPG au nom et avec l'aval des pays admissibles. La demande de financement incluse dans une demande de financement PPG doit être égale ou inférieure à la valeur totale maximale en dollars des nouvelles demandes de financement du pays au moment de la soumission. Pour la première tranche, le tableau de la valeur totale maximale en dollars a été publié sur le site Web du GEF et distribué à tous les points focaux opérationnels et Agences du GEF le 16 février 2024⁶⁸.

89. Le directeur général approuve les demandes de financement PPG en fonction des critères de sélection approuvés par le Conseil et des cibles du portefeuille, ainsi que de la disponibilité des ressources. Une fois que le directeur général a approuvé les demandes de financement PPG sélectionnées, la documentation relative aux projets dont la préparation est achevée doit être soumise au Secrétariat du GEF dans les neuf mois suivant l'approbation de la demande de financement PPG. Les projets de plus de 5 millions de dollars seront inclus dans un programme de travail qui sera examiné et discuté par le Conseil du GBFF. Les projets d'un montant maximal de 5 millions de dollars validés par le Secrétariat peuvent être agréés par le directeur général en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le Conseil du GBFF.

90. À la suite du premier Conseil du GBFF, le Secrétariat a organisé plusieurs séances d'information, virtuelles ou en personne, pour fournir des informations sur le cycle des projets du GBFF et l'allocation des ressources, et pour répondre aux questions des points focaux opérationnels du GEF, des points focaux pour la CDB, des Agences du GEF, des membres du

⁶⁶ GEF, 2024, [Policy on Allocation of Resources for the Global Biodiversity Framework Fund \(GBFF\)](#), Document du Conseil n° GEF/GBFF.01/03/Rev.03.

⁶⁷ GEF, 2024, [Global Biodiversity Framework Fund \(GBFF\) Project Cycle Policy](#), Document du Conseil n° GEF/GBFF.01/04/Rev.02.

⁶⁸ GEF, 2024, [Country Maximum Dollar Value of Funding Request\(s\) for the First Programming Tranche of the Global Biodiversity Framework Fund](#), Document du Conseil n° GEF/GBFF.02/Inf.01.

Conseil, de leurs suppléants, de leurs conseillers et d'autres partenaires qui en font la demande. Les séances d'information et les documents utilisés sont mis à disposition sur les sites Internet du GEF ou de la CDB pour permettre à d'autres personnes d'y accéder.

Fourniture de l'aide du GBFF

Première tranche de programmation

91. L'adoption de la politique d'allocation des ressources du GBFF a déclenché l'ouverture de la première tranche de programmation de ce fonds, qui met à disposition 211 millions de dollars pour le financement de programmes. Ce montant correspond à toutes les promesses de contribution confirmées par l'Administrateur à la date d'approbation de la Politique, y compris celles de l'Allemagne, du Canada, de l'Espagne, du Japon et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, moins les besoins pour le budget de fonctionnement. Le Luxembourg a par la suite annoncé des contributions au GBFF.

92. Dans les tranches de programmation, toutes les ressources du GBFF sont allouées aux projets à l'initiative des pays et à la suite de cycles consécutifs de sélection concurrentielle ouverts à tous les pays admissibles. Les deux premiers cycles de sélection se sont déroulés de février à avril 2024.

Premier cycle de sélection

93. Un premier cycle spécial a été organisé pour approuver rapidement les premiers projets du GBFF, compte tenu de l'urgence de mettre en œuvre le KMGBF et de l'ambition affichée par le Conseil du GBFF de disposer d'un premier programme de travail à sa deuxième réunion tenue le 17 juin 2024. Les quatre demandes de financement des projets admissibles reçues au cours de la période de soumission allant du 21 février au 1^{er} mars 2024 ont été approuvées par le directeur général pendant le premier cycle. Le montant total demandé pour les quatre projets s'élevait à 39,8 millions de dollars.

Premier programme de travail du GBFF

94. Lors du deuxième Conseil du GBFF, les dossiers complets de trois projets issus du premier cycle de sélection et totalisant 37,82 millions de dollars, y compris le financement de projet du GEF et les frais d'agence, ont été approuvés⁶⁹. Ces projets sont résumés ci-après :

- **Mexique.** Mex30x30 : Conservation de la biodiversité mexicaine par le biais des communautés locales et de leurs zones protégées. (Agence du GEF : CI, Financement de projet du GEF : 16 672 477 dollars). Ce projet vise à aider le Mexique à progresser vers la cible 30x30 grâce à un financement durable à long terme des zones protégées nationales existantes (parcs nationaux et zones volontairement désignées pour la conservation). Le projet renforcera la capacité de la Commission nationale pour les

⁶⁹ GEF, 2024, GEF/GBFF.02/03, [Work Program for Global Biodiversity Framework Fund](#), Document du Conseil n° GEF/GBFF.02/03.

zones protégées (CONANP) à rechercher diverses options de financement, à utiliser la méthode de financement de projet pour la permanence et à investir dans la conservation, la restauration et la gestion durable avec le concours des peuples autochtones et des communautés locales, qui recevront de l'aide pour améliorer leur capacité de gouvernance.

- **Brésil.** *Conservation de la biodiversité sur les terres des peuples autochtones.* (Agence du GEF : Funbio, financement du projet par le GEF : 9 064 221 dollars). Ce projet vise à restaurer, protéger et maintenir la biodiversité des terres des peuples autochtones. Le projet se concentre entièrement sur l'aide aux communautés autochtones et à leurs terres. La stratégie et l'innovation du projet reposent sur le rôle joué par ces communautés en tant que principaux exécutants du projet sur le terrain, et en tant que principaux bénéficiaires.
- **Brésil.** *Programme des zones protégées de la Caatinga - ARCA.* (Agence du GEF : WWF-US, Financement du projet par le GEF : 8 964 220 dollars). Ce projet vise à améliorer la conservation du biome de la Caatinga grâce à l'expansion et à l'amélioration de l'efficacité de la gestion du système national brésilien de zones protégées et de la conservation des espèces menacées, sur la base de méthodes scientifiques et participatives, ainsi que de la participation des peuples autochtones, des peuples traditionnels et des communautés locales dans la gouvernance, la gestion et l'utilisation durable des ressources naturelles des zones protégées.

95. Au total, ces projets contribuent à environ la moitié des cibles du KMGBF, à savoir les cibles 1, 2, 3, 4, 8, 9, 11, 18, 19, 20, 21, 22 et 23. Les effets attendus des projets inclus dans le premier programme de travail du GBFF sont les suivants :

- 8,2 millions d'hectares de zones terrestres et 22,2 millions d'hectares de zones marines protégées soumis à la gestion améliorée
- 6,4 millions d'hectares de paysages soumis à des pratiques améliorées
- 54,5 millions de tCO_{2eq} atténuées
- 228 700 bénéficiaires directs (dont 51 % de femmes)
- 62 % de ressources allouées à l'appui des actions menées par les peuples autochtones et communautés locales

96. Le quatrième projet du premier cycle de sélection, en raison de son budget inférieur à 5 millions de dollars, a été présenté au Conseil pour un examen de quatre semaines. Une fois que les éventuels commentaires du Conseil auront été pris en compte, le directeur général validera le projet en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués dans le cycle de projet du GBFF.

Deuxième cycle de sélection

97. La période de soumission des demandes de financement PPG pour le deuxième cycle de sélection s'étendait du 4 mars au 1^{er} avril 2024. Soixante-six demandes émanant de 63 pays ont été soumises pour le deuxième cycle de sélection de la première tranche. Elles comprenaient 32 demandes des PMA et des PEID.

98. Au total, 18 demandes de financement PPG émanant de 21 pays ont été approuvées pour le deuxième cycle de sélection le 9 mai 2024, dont 11 demandes émanant de 13 PMA/PEID. Le Secrétariat a appliqué les critères techniques convenus par le Conseil du GEF pour examiner et sélectionner ces demandes, pour un montant total de 70 millions de dollars.

Portefeuille du GBFF

99. Les demandes de financement PPG du GBFF approuvées à ce jour sont présentées aux Annexes 1 et 2.

100. La fourniture du soutien du GBFF d'ici le 30 juin 2024, sur la base des deux cycles de sélection de la première tranche de programmation, se résume comme suit :

- Un total de 70 demandes de financement PPG soumises, dont 32 émanant des PMA et des PEID
- 22 demandes de financement PPG ont été approuvées, dont 11 émanant des PMA et des PEID
- Priorités en matière de biodiversité dans 24 pays, dont 13 PMA et PEID
- 110,4 millions de dollars, soit 52,3 %, des 211 millions de dollars de la première tranche de programmation ont été approuvés ou mis en réserve dans l'attente de l'approbation du Conseil/directeur général

101. Les cibles atteintes et les progrès réalisés au niveau du portefeuille du GBFF sur la base des 20 demandes de financement PPG approuvées lors des deux cycles de sélection sont les suivants :

- 36 % + 3 % alloués aux PMA/PEID⁷⁰ : 26 % des ressources émanant de 22 demandes de financement PPG approuvées sont destinées aux PEID et PMA
- 25 % devant être programmées par le biais des IFI : 6 % sont programmées par le biais des IFI

⁷⁰ Comme indiqué dans les orientations de programmation approuvées par le Conseil, la part de 3 % destinée aux PEID et aux PMA sera réexaminée trois ans après la date de ratification du Fonds par l'Assemblée. S'ils ne sont pas utilisés, les 3 % seront reprogrammés pour d'autres pays.

- Une part ambitieuse de 20 % d'ici à 2030 pour soutenir les actions menées par les peuples autochtones et les communautés locales : 35 % pour soutenir les actions de ces groupes.

102. D'autres cycles de sélection seront organisés pour la première tranche de programmation jusqu'à ce que les fonds soient intégralement alloués. Le troisième cycle de sélection devrait être organisé dans le courant de l'année 2024, à des dates qui seront déterminées en fonction du calendrier des prochains dépôts financiers dans le Fonds fiduciaire du GBF.

103. La deuxième tranche de programmation sera ouverte lorsqu'un montant supplémentaire de 250 millions de dollars aura été promis au GBFF, ou que 18 mois se seront écoulés depuis l'ouverture de la première tranche, selon la première de ces éventualités.

MISE EN ŒUVRE DU PORTEFEUILLE

Mise en œuvre du portefeuille

104. Le GEF s'efforce d'améliorer en permanence son portefeuille d'investissements dans les pays par l'intermédiaire de ses Agences afin de générer des résultats environnementaux plus importants et plus durables. Plus récemment, il s'est engagé dans un programme de rationalisation continu de ses interventions en vue de faciliter l'accès au financement et l'obtention de résultats. Les dernières informations sur les progrès accomplis en matière d'investissements dans la biodiversité font état de projets et programmes de qualité et percutants.

Renforcement des capacités nationales

105. La Stratégie de collaboration avec les pays introduite dans le cadre de GEF-8 permet aux pays de faire avancer le portefeuille et de maximiser l'impact des ressources du GEF, notamment par le biais d'activités de renforcement des capacités, de concertations en amont avec les pays et d'opérations de partage de connaissances spécifiques à chaque pays.

106. Depuis le début de GEF-8, 13 ateliers régionaux de mise en œuvre de GEF-8 et 41 dialogues techniques et nationaux en amont ont aidé les pays à définir les priorités de programmation pendant GEF-8 (GEF/C.66/Inf.04). Chaque délégation ayant participé aux ateliers de coordination élargie comprenait les points focaux aux niveaux politique et technique pour le GEF, les points focaux nationaux des Accords multilatéraux sur l'environnement auxquels le GEF sert de mécanisme financier, notamment la CDB, et les représentants des OSC et du secteur privé.

Mesures de rationalisation

107. Conformément aux recommandations pratiques formulées dans le cadre de la 8^e reconstitution de ses ressources, le GEF étudie les domaines dans lesquels il serait possible de rationaliser son cycle des projets, dans le but de réduire les coûts de transaction et d'accélérer l'accès à ses ressources pour les pays. Cela s'inscrit dans le contexte de l'harmonisation des procédures et des pratiques avec le Fonds vert pour le climat et de l'établissement d'un cycle de projets et de programmes simplifié pour le GBFF.

108. Les premières mesures ont été définies, à savoir le relèvement du plafond pour les projets de moyenne envergure, en le faisant passer de 2 millions de dollars à 5 millions de dollars. Cela s'accompagne de l'obligation pour tout projet de moyenne envergure d'un montant supérieur à 2 millions de dollars de procéder à des examens à mi-parcours pour mieux rendre compte des progrès accomplis et des connaissances acquises, et pour encourager les corrections le cas échéant.

109. Le Conseil a également décidé de créer un groupe de travail chargé d'approfondir les options de rationalisation du cycle des projets du GEF. En juin 2024, le Conseil a encouragé les

Agences à déterminer également les domaines dans lesquels elles pourraient rationaliser davantage leurs propres processus et gagner en efficacité, et a approuvé la poursuite de l'élaboration de propositions pour décision en décembre 2024.

Amélioration de la transparence et de la responsabilité

110. Le GEF s'est engagé à faire montre de transparence et de responsabilité afin d'assurer le suivi et de faciliter l'emploi de ses financements. Il met à disposition des fiches d'information sur les pays pour permettre à ceux-ci de suivre l'emploi et la mise en œuvre des ressources mobilisées, et publie sur son site Web public des fiches d'information sur les Agences pour en faciliter le choix pour les pays.

111. La fiche de performance institutionnelle du GEF, dont s'inspire une partie du rapport que le Fonds présente à la Conférence des Parties, sert de mécanisme de reddition de comptes afin de garantir que les ressources de la phase en cours des opérations du GEF sont utilisées de manière appropriée et efficace dans les régions et les groupes de pays. En outre, le Rapport de suivi annuel suit les résultats, l'exécution et la qualité du portefeuille de projets en cours par rapport au Cadre de mesure des résultats de GEF-8. Les éditions 2022 et 2023 du Rapport de suivi ont innové en s'alignant sur le Cadre de mesure des résultats de GEF-8 structuré en deux niveaux, le niveau 1 qui évalue les résultats environnementaux atteints et le niveau 2 qui mesure les progrès réalisés en fonction d'indicateurs d'efficacité et d'efficience.

112. Le GEF a continué à rendre compte en toute transparence de l'avancement des projets par des publications régulières sur la norme de l'initiative internationale pour la transparence de l'aide ([International Aid Transparency Initiative](#)). Ce travail prend appui sur la politique du GEF sur l'accès à l'information (GEF/C.55/06).

Réalisation des objectifs de développement des projets et évolution de la mise en œuvre

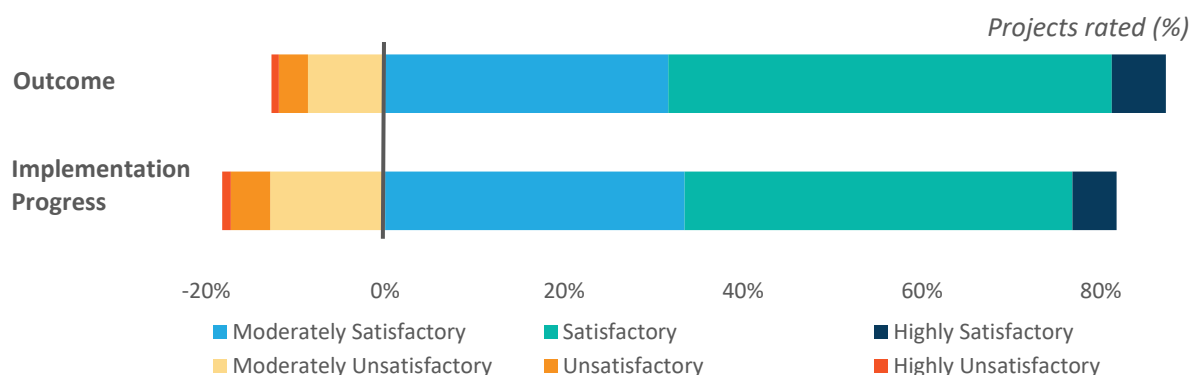
113. Le portefeuille de projets portant sur la biodiversité en cours d'exécution en fin juin 2024 était évalué à 2,70 milliards de dollars. Il comprend près de 508 projets, dont 262 sont financés exclusivement au titre du domaine d'intervention « diversité biologique » pour un montant de 746 millions de dollars. Cette section décrit l'évolution de ce portefeuille, selon les informations contenues dans le Rapport de suivi 2023 du GEF (GEF/C.66/03).

114. Au cours de l'exercice 23, un rapport d'étape complet a été soumis pour l'ensemble du portefeuille de projets du GEF en cours d'exécution, soit un total de 891 projets représentant collectivement un engagement net de 5,1 milliards de dollars. Les notes établies chaque année par les Agences elles-mêmes donnent une indication de la qualité des progrès réalisés dans la mise en œuvre et de la probabilité d'atteindre les résultats des projets⁷¹. Il ressort de la figure 1 que l'évolution de la mise en œuvre de 83 % des projets a été jugée satisfaisante pour

⁷¹ GEF, 2019, [GEF Policy on Monitoring](#), Document du Conseil n° GEF/C.56/03/Rev.01.

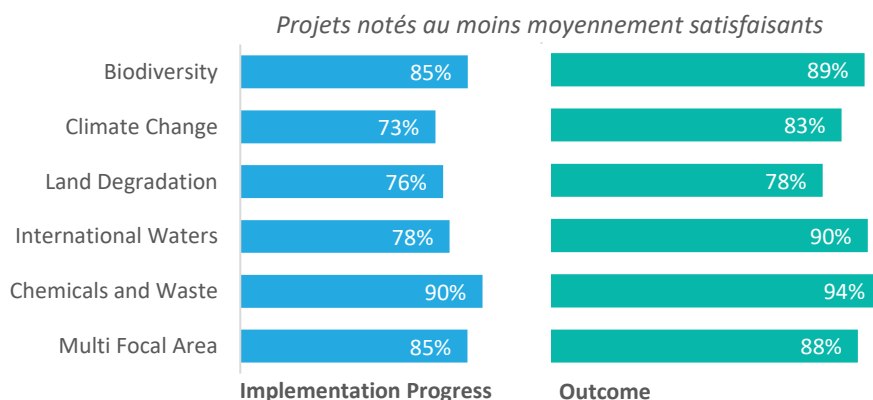
l'exercice 21, au même niveau que les 84 % de l'exercice précédent. Par ailleurs, 87 % des projets ont été jugés en bonne voie d'atteindre leur objectif de développement.

Figure 1. Répartition des notes des résultats et de l'évolution de l'exécution des projets du GEF en cours de mise en œuvre dans tous les domaines d'intervention au 30 juin 2023



115. Dans ce contexte, 85 % des projets du portefeuille relatif à la biodiversité en cours de mise en œuvre ont été jugés satisfaisants quant à leur état d'avancement, tandis que 89 % ont été jugés susceptibles d'atteindre leur objectif de développement. Ces chiffres sont supérieurs à la moyenne du GEF. De plus, 85 % des projets multisectoriels, qui souvent utilisent des ressources allouées à la biodiversité, ont été jugés satisfaisants quant à leur état d'avancement, tandis que 88 % étaient jugés susceptibles d'atteindre leur objectif de développement.

Figure 2. Projets jugés satisfaisants par domaine d'intervention au 30 juin 2023



Accroissement des cofinancements sur l'ensemble du portefeuille au 30 juin 2023

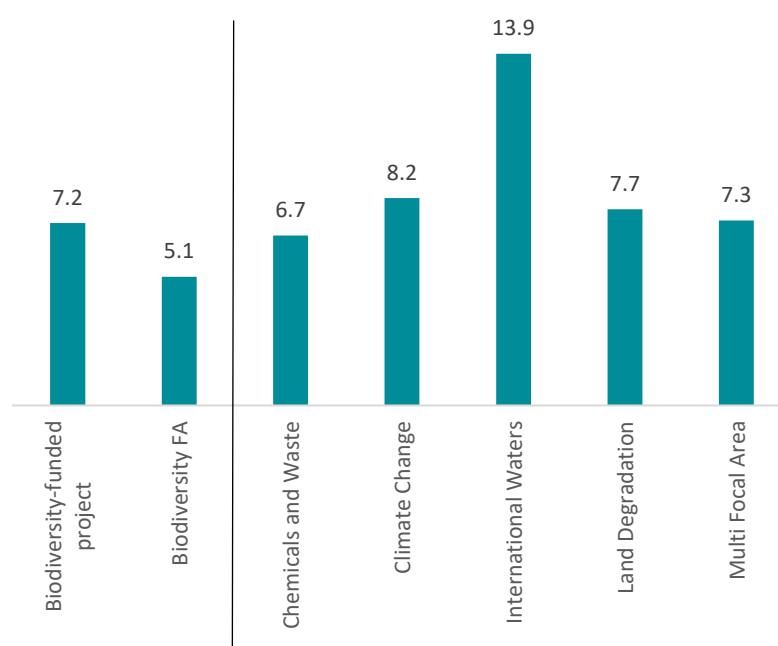
116. Le cofinancement contribue à l'efficacité, à l'impact et à la durabilité des projets et programmes du GEF, notamment en permettant à l'institution d'améliorer l'état environnemental de la planète à plus long terme et à plus grande échelle, et en renforçant les

partenariats. Les projets du GEF en cours d'exécution à la fin de 2023 ont atteint en moyenne un ratio de cofinancement de 7,6:1, soit 7,6 dollars de cofinancement mobilisés pour chaque dollar investi par le Fonds.

117. La figure 3 montre que les projets financés uniquement sur les ressources allouées à la biodiversité ont un ratio de cofinancement de 5:1, contre 7,2:1 pour tout projet utilisant ne serait-ce qu'en partie les ressources allouées à la biodiversité. Par conséquent, les projets multisectoriels et les projets relevant des programmes à impact ont réussi à mobiliser davantage de ressources pour la mise en œuvre de la CDB.

118. Le GEF continue à mobiliser des financements de toutes les sources pour atteindre les objectifs de ses projets et programmes. L'objectif consistant à mobiliser sept dollars pour chaque « dollar du GEF » dépensé pendant GEF-8 est déjà dépassé deux ans après le début de ce cycle de programmation, atteignant un ratio de cofinancement de 8,5:1. Le ratio des investissements mobilisés a aussi augmenté, pour se situer désormais à 6,3 dollars pour chaque dollar investi par le Fonds, dépassant la cible de 5:1 fixée pour les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et les pays à revenu élevé ne faisant partie ni des petits États insulaires en développement ni des Pays les moins avancés.

Figure 3. Ratio de cofinancement par domaine d'intervention pour les projets en cours (2023)^{72,73}



⁷² Il s'agit des projets en cours d'exécution à la fin de juin 2024.

⁷³ Les projets financés sur les ressources allouées à la biodiversité englobent les projets relevant exclusivement du domaine d'intervention « diversité biologique » et les projets multisectoriels utilisant les ressources allouées audit domaine d'intervention.

RAPPORT D'ETAPE SUR LES RESULTATS ET CIBLES INSTITUTIONNELS A ATTEINDRE PENDANT GEF-7

119. Des cibles robustes et ambitieuses relatives aux indicateurs de base et alignées sur les ressources allouées ont été fixées dans le cadre de l'Accord de reconstitution des ressources de GEF-7⁷⁴. Le cycle de GEF-7 a vu l'introduction d'un cadre de résultats amélioré comprenant 11 indicateurs de base pour les cinq domaines d'intervention. Au total, sept des indicateurs de base correspondent aux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Il s'agit des indicateurs 1, 2, 3, 4, 5, 7 et 8 présentés à la figure 5 ci-dessous. Les indicateurs de base, ainsi que les sous-indicateurs et méthodes connexes, améliorent sensiblement la capacité du GEF à faire ressortir les résultats et à les suivre, les analyser et en rendre compte. Parallèlement, en remplaçant les outils de suivi et cadres de résultats propres à chaque domaine d'intervention, les indicateurs de base permettent une simplification substantielle de l'architecture des résultats du GEF et réduisent considérablement la charge du travail de suivi et de présentation des résultats au niveau des projets et des programmes.

120. La figure 5 ci-après présente les cibles cumulées indiquées dans les notes conceptuelles des projets et des programmes approuvés par le Conseil du GEF entre le 1^{er} juillet 2018 et le 30 juin 2022 en rapport avec la CDB et le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020. Les cibles cumulées représentent les principaux résultats attendus de ces projets au moment de leur conceptualisation initiale. La figure présente en outre la contribution relative des Programmes à impact aux réalisations visées.

121. Les cibles pour GEF-7 ont été fixées en s'inspirant de l'évolution générale des priorités nationales et des résultats des projets. Pendant GEF-7, les pays ont décidé de consacrer désormais une part plus importante de leur allocation à la restauration des écosystèmes, au soutien aux aires marines protégées et à la prise en compte systématique de la biodiversité dans l'habitat marin. Les cibles correspondantes ont par conséquent été dépassées (indicateurs de base 2, 3 et 5), alors que les autres cibles concernant le milieu terrestre n'ont pas été entièrement atteintes (indicateurs de base 1 et 4).

122. Ainsi, plus de 1,390 milliards d'hectares d'aires marines protégées devraient être protégés ou placés sous régime de gestion durable, contre une cible de 8 millions d'hectares. Entretemps, un peu plus de la moitié de la cible pour les aires protégées terrestres avait été atteinte.

123. Si l'on considère toutefois les projets au titre de GEF-7 déjà agréés par le directeur général, la cible de 200 millions d'hectares pour les aires protégées terrestres a été atteinte (169 millions d'hectares), alors même que la plupart des projets ont maintenant atteint le stade de la mise en œuvre. Cette évolution montre que lors des phases ultimes de préparation, les projets revoient leurs ambitions à la hausse, comme en témoignent les résultats. Il s'ensuit que le GEF est sur le point d'atteindre toutes les cibles de GEF-7 en matière de biodiversité.

⁷⁴ GEF, 2018, [Updated Results Architecture for GEF-7](#), Document du Conseil n° GEF/C.54/11/Rev.02.

Figure 4. Évolution vers les indicateurs de base de GEF-7 au 30 juin 2022⁷⁵

2

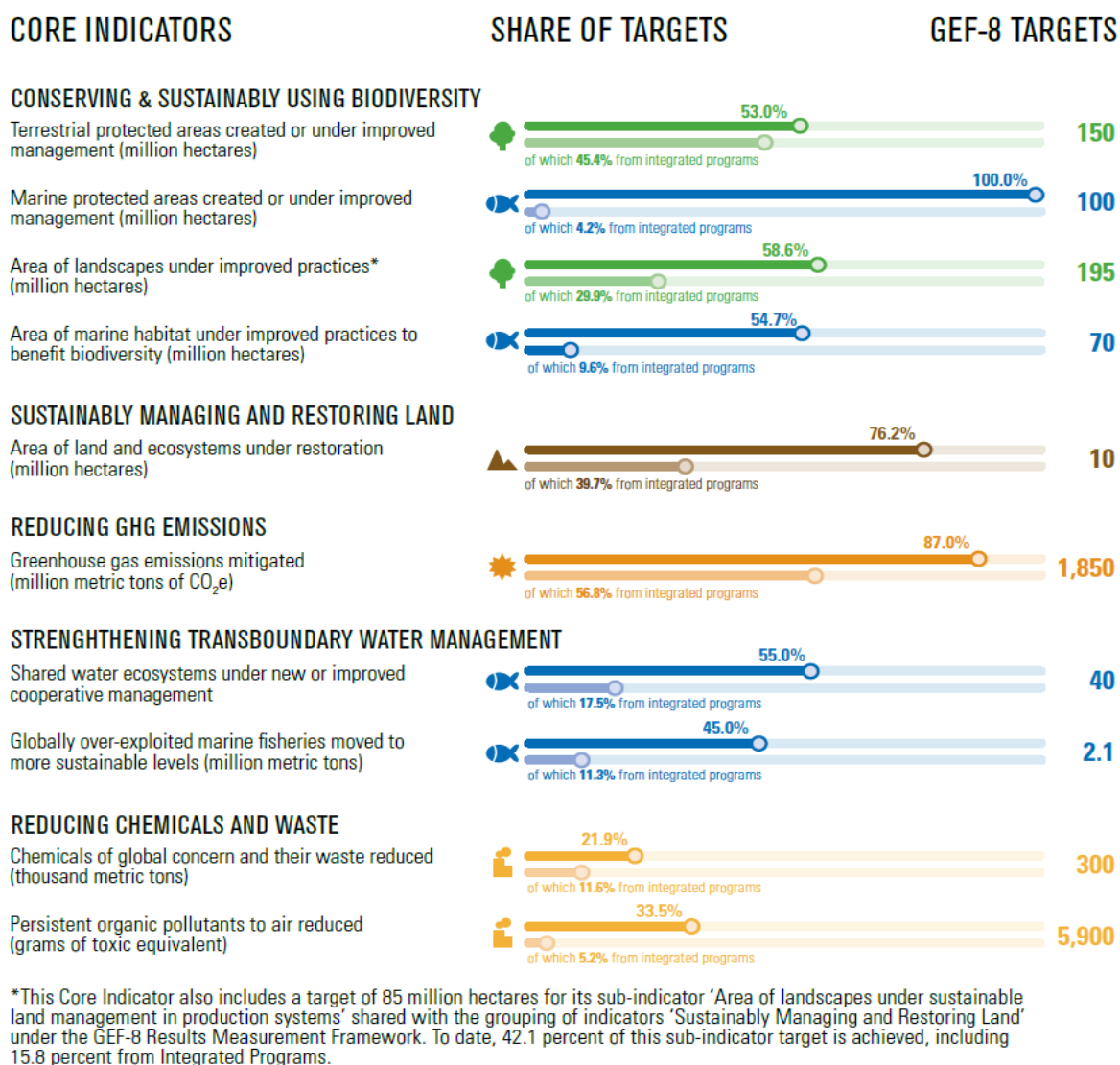
124. Comme cela a été présenté dans les orientations de programmation et le cadre de résultats pour GEF-7, les programmes à impact produisent des résultats sur les indicateurs 1 (aires protégées terrestres), 3 (superficie des terres restaurées), 4 (paysages soumis à des pratiques améliorées) et 6 (émissions de gaz à effet de serre réduites).

⁷⁵ GEF, 2022, [GEF-7 Corporate Scorecard June 2022](#), GEF/C.62/Inf.04.

125. À ce jour, la contribution de tous les programmes à impact à ces quatre indicateurs de base varie de 21 % à près de 70 % de l'ensemble des cibles de GEF-7 (figure 5), alors que le total des ressources du STAR programmées pour ces programmes ne représente que 23 % des allocations cibles du STAR pour GEF-7.

Rapport d'étape sur les résultats et cibles institutionnels à atteindre pendant GEF-8

126. Sur la base des données et de l'expérience acquises lors des récentes reconstitutions des ressources et du plan stratégique défini dans les orientations de programmation, de nouvelles cibles ont été fixées pour GEF-8. Conformément aux aspirations mondiales exprimées dans les accords multilatéraux sur l'environnement et dans les forums pertinents, le GEF a défini des cibles ambitieuses, mais réalisables, concernant les effets positifs que ses programmes devraient avoir sur l'environnement mondial pendant GEF-7. La figure 6 présente l'évolution de ces programmes par rapport aux cibles de GEF-8 pour les dix indicateurs de base axés sur l'amélioration de l'état environnemental de la planète en juin 2024.

Figure 5. Évolution vers les indicateurs de base de GEF-8 en juin 2024⁷⁶

127. Deux ans après le démarrage de GEF-8, des progrès considérables sont observés vers l'atteinte des quatre cibles liées à la préservation et à l'utilisation durable de la biodiversité. Les résultats escomptés des projets et programmes déjà approuvés dépassent déjà la moitié des « 150 millions d'hectares des aires protégées terrestres créées ou soumises à la gestion améliorée », la totalité des « 100 millions d'hectares ciblés des aires protégées marines créées ou soumises à la gestion améliorée » et les deux-tiers et la moitié de la valeur ciblée pour les zones terrestres (195 millions d'hectares) et marines (70 millions d'hectares) soumises à des pratiques améliorées au profit de la biodiversité, respectivement. Le GEF est donc bien parti pour atteindre ces cibles pendant GEF-8.

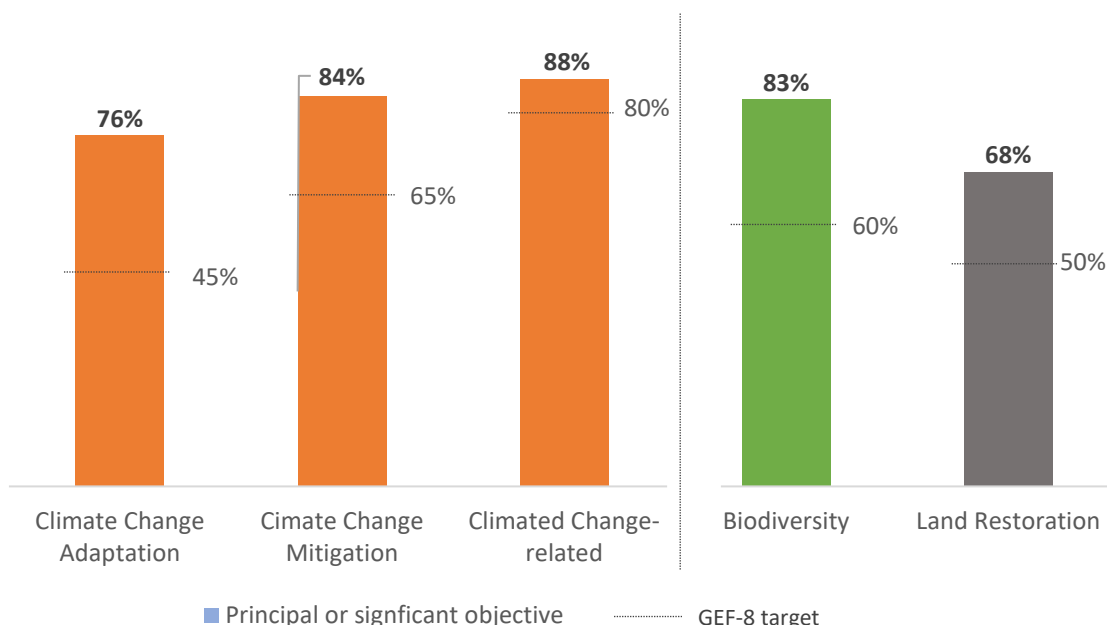
⁷⁶ GEF, 2024, [GEF-8 Corporate Scorecard June 2024](#), GEF/C.67/Inf.04.

Évolution par rapport aux cibles de GEF-8 selon les marqueurs de Rio

128. Les ressources allouées par le GEF aux projets sur la biodiversité, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets ainsi que la dégradation des terres, à titre principal ou significatif, sont suivies par rapport aux cibles indicatives fixées pour GEF-8, conformément à la méthodologie des marqueurs établie par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE à Rio.

129. Dans ce contexte, 81 % des financements de GEF-8 approuvés au 30 juin 2024 contribuent aux objectifs en matière de biodiversité, c'est-à-dire qu'ils ont été marqués comme ayant un objectif principal ou significatif favorable à la biodiversité, ce qui dépasse la part cible de 60 % fixée par les participants à la reconstitution des ressources de GEF-8⁷⁷.

Figure 6. Évolution par rapport aux cibles de GEF-8 selon les marqueurs de Rio en juin 2024



⁷⁷ Ibid.

RESULTATS PROVENANT DU BUREAU INDEPENDANT D'ÉVALUATION DU GEF

130. Au cours de la période sous revue, le Bureau indépendant d'évaluation du GEF (Bureau de l'évaluation) a réalisé quatre évaluations qui sont pertinentes pour le domaine d'intervention « diversité biologique ». Les principaux messages qui se dégagent de ces évaluations sont résumés ci-dessous.

Évaluation de l'appui du GEF à la gestion durable des forêts⁷⁸

131. Le GEF soutient la gestion durable des forêts (GDF) depuis sa phase pilote (GEF-0). Première évaluation complète de l'appui du GEF à la GDF, l'évaluation de l'appui du GEF à la gestion durable des forêts a permis d'apprécier les résultats et l'exécution du portefeuille diversifié d'activités du GEF dans ce domaine. Elle a couvert l'ensemble de la période allant de la phase pilote à GEF-7 et a fourni des indications utiles pour GEF-8. Le portefeuille d'évaluation comprenait 640 projets de GDF d'une valeur de 3,65 milliards de dollars. Ayant été fortement axé sur la biodiversité au départ, le portefeuille du GEF en matière de GDF s'est progressivement orienté vers des projets multisectoriels, qui constituent aujourd'hui 44 % de celui-ci. Les 56 % des projets restants portent sur des domaines d'intervention uniques, et restent biaisés en faveur de la biodiversité.

132. L'évaluation a révélé que les notations de la performance établies habituellement pour les projets du GEF en matière de GDF étaient très proches de la moyenne de l'ensemble du portefeuille de projets du GEF pour tous les cycles de reconstitution des ressources. Les résultats de 81,2 % des projets de GDF sont jugés satisfaisants, et 57,6 % des projets sont jugés susceptibles de maintenir leurs résultats. L'évaluation a permis de déterminer de manière globale les contributions positives du portefeuille de GDF dans les domaines suivants : protection des forêts ; restauration des paysages forestiers ; sécurité environnementale ; gains économiques ; renforcement des moyens d'action et équité ; ainsi que politiques, institutions et capacités.

133. Elle a permis de conclure qu'un appui continu, un portefeuille substantiel et diversifié et un vaste éventail d'activités de GDF exigent l'élaboration d'une vision et d'une théorie du changement à long terme claires et visibles pour ce domaine d'intervention. Au cours des trois décennies d'appui du GEF à la GDF, on a observé une évolution des approches qui se sont adaptées aux orientations de programmation du GEF, au contexte des politiques mondiales et aux priorités des bailleurs de fonds et des pays. Bien que les activités et les modalités du GEF en matière de GDF aient tendance à devenir plus complexes et plus ambitieuses, il n'existe pas encore de vision claire et à long terme pour la GDF.

134. Malgré des évolutions manifestes dans sa conception, le suivi-évaluation peut encore être amélioré. Cette évaluation a mis en évidence les défis liés à la création d'un portefeuille de

⁷⁸ <https://www.gefio.org/sites/default/files/documents/council-documents/c-62-e-02.pdf>

GDF a posteriori et à l'évaluation de son exécution. Les évaluations finales ont permis de répertorier de bonnes dispositions en matière de suivi, d'évaluation et d'acquisition de connaissances au niveau des projets comme un facteur propice à l'atteinte des résultats de la GDF. Mais les données recueillies ont montré que les systèmes de suivi et d'évaluation manquent souvent d'indicateurs de résultats et d'impact standardisés, les informations concernant des dimensions clés de la GDF, y compris les compromis et les avantages, n'étant pas disponibles ou collectées.

135. L'évaluation a conclu que la gestion des compromis dans le cadre des interventions de GDF à plus long terme et le maintien de leurs avantages demeurent un défi. Il est toujours difficile de trouver des cadres fondés sur des données probantes pour guider les diagnostics, les dialogues et la prise de décision entre les parties prenantes nationales. Il a été établi que même lorsque de nombreuses interventions ont des effets positifs à court terme, ceux-ci ne sont pas durables en raison de facteurs internes aux projets et d'éléments contextuels plus larges.

136. Trois recommandations se dégagent de l'évaluation : 1) élaborer une vision et une stratégie à long terme exhaustives et clairement énoncées pour la GDF ; 2) renforcer le suivi des avantages socioéconomiques connexes et promouvoir le transfert des connaissances ; 3) soutenir des priorités nationales et locales spécifiques en vue de faire des compromis et de préserver les avantages.

137. Le Conseil du GEF a approuvé les réponses de la direction du Secrétariat du GEF à ces recommandations⁷⁹. Ces réponses indiquaient que les conclusions et les recommandations de cette évaluation sont utiles pour poursuivre les efforts du GEF à l'appui de la GDF afin de garantir que les forêts continuent de jouer leur rôle essentiel pour l'environnement mondial et de donner suite à l'ambition mondiale et aux appels à un soutien accru aux forêts formulés dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement. En collaboration avec le Groupe consultatif scientifique et technique (STAP) et les Agences du GEF, le Secrétariat continuera de renforcer son travail sur les questions liées à la GDF et aux forêts, notamment sur l'amélioration de la visibilité, la gestion des connaissances et l'échange de bonnes pratiques, ainsi que le suivi de la GDF dans les projets du GEF. En outre, le Secrétariat renforcera les éléments de cohérence des politiques et de bonne gouvernance, y compris en matière de droits forestiers et de régime foncier, et veillera à ce que les financements au profit des peuples autochtones et des communautés locales dans le cadre de la stratégie transversale de GDF et de sa mise en œuvre soient suffisants. Le Secrétariat du GEF assurera le suivi de la mise en œuvre de chacune des recommandations et soumettra un rapport y relatif au Conseil suivant la procédure standard d'établissement des relevés d'interventions de la direction du Bureau de l'évaluation.

⁷⁹ GEF, 2022, [Management response to: Evaluation of GEF support to Sustainable Forest Management](#), Document du Conseil n° GEF/C.62/14/Rev.01.

Évaluation stratégique plurinationale de l'écosystème du bassin inférieur du Mékong, juin 2023⁸⁰

138. Depuis sa création, le GEF consent des financements pour préserver et conserver les écosystèmes terrestres, marins et dulcicoles ; s'adapter au changement climatique et en atténuer les effets ; limiter la dégradation des terres ; et réduire les déchets chimiques dans l'ensemble de la sous-région du Grand Mékong. L'évaluation stratégique plurinationale de l'écosystème du bassin inférieur du Mékong a été entreprise pour comprendre l'impact de l'appui et de l'approche du GEF en vue de remédier aux problèmes dans les eaux internationales du bassin du Mékong. Le portefeuille d'évaluation couvrait 28 projets de GEF-4 à GEF-7, d'une valeur de 109,9 millions de dollars. Les projets sélectionnés portaient sur les stratégies du GEF dans quatre de ses domaines d'intervention — « diversité biologique », « changement climatique », « eaux internationales » et « dégradation des terres » — ainsi que sur des initiatives visant à répondre aux problèmes qui sont le mieux traités dans un cadre multisectoriel.

139. L'évaluation a révélé que les projets du GEF dans le bassin inférieur du Mékong ont permis de remédier à la perte de biodiversité d'importance mondiale et régionale en intégrant les principes de conservation dans l'agriculture durable, l'aquaculture, la foresterie et l'amélioration de la gestion de l'environnement. La plupart des projets s'intéressaient à des vulnérabilités spécifiques à l'échelon local (communautaire) en ciblant les quatre principaux défis recensés dans le cadre de l'évaluation : a) promotion de solutions écosystémiques ; b) renforcement de la biodiversité ; c) promotion de mesures de protection face au changement climatique au niveau communautaire ; et d) renforcement des capacités institutionnelles et communautaires, en particulier la mobilisation et l'autonomisation des femmes dans des domaines spécifiques de la gestion des écosystèmes et de l'adaptation écologique. Cependant, les idées de projets manquaient de lignes directrices pour l'application d'outils de gestion conceptuels tels que l'adaptation écologique et la gestion écosystémique, et ne comportaient pas d'indicateurs appropriés pour mesurer leur efficacité.

140. Les interventions les plus efficaces ont été celles conçues et mises en œuvre pour coupler le renforcement de la résilience à long terme (p. ex., la restauration des écosystèmes), des systèmes d'irrigation durables, des modes de gouvernance faisant de la place aux femmes et à d'autres groupes marginalisés, et l'amélioration des capacités à mettre en œuvre de nouveaux outils conceptuels de planification et d'exploitation (p. ex., adaptation écologique et gestion écosystémique) offrant des avantages sociaux et économiques immédiats (p. ex., amélioration du bien-être collectif et familial, partage plus équitable des services écosystémiques dans le cadre de changements environnementaux futurs substantiels, amélioration des revenus familiaux). Le fait de combiner des avantages à court terme avec des interventions à plus long terme a également permis d'inclure les ménages vulnérables.

⁸⁰ <https://www.gefio.org/sites/default/files/documents/council-documents/c-64-e-02-rev-01.pdf>

141. L'évaluation a conclu que le GEF est bien placé pour continuer à contribuer à des changements transformateurs en collaboration avec les pays partenaires et les organisations régionales et pour transposer à plus grande échelle des solutions qui répondent aux principaux défis au sein du bassin inférieur du Mékong. Il reste encore beaucoup à faire pour produire un impact triple sur les plans social, économique et environnemental et dégager des synergies afin d'améliorer la cohérence des politiques. Il existe un corpus de connaissances considérable sur les facteurs écologiques, économiques et sociaux qui entravent la résilience de l'écosystème dans le bassin du Mékong. Cependant, à quelques exceptions près, bon nombre des résultats positifs et des enseignements produits par les entités multilatérales, bilatérales et régionales, ainsi que les leçons tirées de près de trois décennies d'appui du GEF, restent compartimentés. Cette situation entrave l'action collective nécessaire pour expérimenter et transposer à grande échelle de bonnes approches en vue de relever efficacement les défis les plus urgents dans le bassin inférieur du Mékong.

142. Trois recommandations se dégagent de l'évaluation : 1) le GEF devrait coordonner son action avec les pays partenaires du bassin inférieur du Mékong, d'autres organisations multilatérales, bilatérales et régionales (p. ex., la Commission du bassin du Mékong [MRC], l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est [ANASE]) sur les priorités régionales de la stratégie de développement du bassin de la MRC ; 2) pour soutenir la viabilité à long terme, le Secrétariat et les Agences du GEF devraient concevoir et mettre en œuvre des mécanismes permettant de mettre à l'essai et reproduire les résultats locaux positifs et de les transposer à l'échelle nationale ; 3) le STAP, en consultation avec le GEF, devrait fournir des conseils techniques sur les définitions et les lignes directrices convenues à l'échelle internationale pour la mise en œuvre d'approches conceptuelles et d'outils de gestion écosystémiques (p. ex., l'adaptation écologique, la gestion écosystémique, les solutions fondées sur la nature, le cadre conceptuel de la crête au bassin) afin de soutenir une compréhension et une mise en œuvre cohérentes sur le terrain.

143. Le Conseil du GEF a approuvé les réponses de la direction du Secrétariat du GEF à ces recommandations⁸¹. Le Secrétariat du GEF a pris note des recommandations formulées dans le cadre de la présente évaluation et continuera de rechercher des occasions de travailler avec le STAP, les Agences du GEF et les pays pour soutenir les priorités régionales stratégiques, l'amélioration de la durabilité et de la mise en œuvre grâce à la conception de projets basés sur la théorie de changement, ainsi que la mise en œuvre et le suivi d'approches conceptuelles et d'outils de gestion écosystémiques dans le bassin inférieur du Mékong. Le suivi de la mise en œuvre de chacune de ces recommandations sera assuré selon la procédure standard d'établissement des relevés d'intervention de la direction du Bureau de l'évaluation.

⁸¹ GEF, 2023, [*Management response to: Evaluation of the GEF's approach in interventions in Water Security*](#), Document du Conseil n° GEF/C.64/14.

Évaluation stratégique plurinationale : appui du GEF aux pays de terres arides, janvier 2024⁸²

144. Couvrant plus de 40 % de la surface continentale de la Terre et abritant plus de deux milliards de personnes, les terres arides sont des espaces où les compromis environnementaux et sociaux peuvent être assez conséquents. L'évaluation stratégique plurinationale examine les réponses du Fonds pour l'environnement mondial aux défis environnementaux dans des circonstances aiguës, en complétant et en exploitant les évaluations précédentes du Bureau indépendant d'évaluation du GEF sur la dégradation des terres, la gestion durable des terres et des forêts et les questions de biodiversité. Elle porte sur la pertinence et la cohérence du GEF, ainsi que sur les résultats et la durabilité de ses actions. Le portefeuille couvert compte 195 projets auxquels le GEF a consacré environ 1,1 milliard de dollars depuis le début de GEF-4, ce qui représente 5,2 % du financement total du GEF au cours de cette période.

145. L'évaluation a conclu que l'appui du GEF a été très utile pour relever les principaux défis environnementaux dans les zones arides, en dehors de la rareté de l'eau et, dans une certaine mesure, de la sécheresse, et qu'il a largement intégré la résilience en tant qu'avantage annexe essentiel. Les projets du GEF ciblaient des zones et des pays qui sont particulièrement concernés par des défis environnementaux spécifiques aux terres arides, notamment la dégradation des terres et la désertification, le changement climatique et le déboisement, en accordant une attention croissante à la biodiversité au fil du temps. Les menaces pesant sur la biodiversité sont prises en compte dans une plus grande proportion de projets de GEF-6 et GEF-7 que pendant les cycles précédents, et 90 % des parties prenantes nationales estiment que celles-ci ont été intégrées de manière adéquate dans la programmation du GEF relative aux terres arides. Dans le même temps, les représentants des Agences et les personnes interrogées par le Secrétariat ont indiqué qu'ils avaient eu du mal à obtenir un financement lié au domaine d'intervention « diversité biologique » pour des projets multisectoriels sur les zones arides, compte tenu de la perception selon laquelle les zones arides comptent moins de biodiversité d'importance mondiale à protéger.

146. Les projets du GEF dans les zones arides ont souvent permis de détecter des incohérences dans les politiques lors de leur conception, mais n'ont eu qu'un succès limité pour y remédier ou pour en atténuer l'impact sur leur efficacité et leur durabilité : la cohérence des politiques nationales au moment de la conception ne s'est pas automatiquement traduite par une cohérence des politiques locales lors de la mise en œuvre. Les projets dans les zones arides ont également été l'occasion d'évaluer le cadre d'action lors de la conception et de définir des activités pour remédier aux distorsions des politiques et aux effets de déperdition, ou pour favoriser les synergies, même dans le cadre d'initiatives antérieures.

147. La dépendance du GEF à l'égard d'indicateurs basés sur la superficie limite sa capacité à suivre pleinement l'évolution de l'état de l'environnement. Les résultats environnementaux dans les projets du GEF sur les zones arides sont principalement exprimés en hectares, et on

⁸² <https://www.gefio.org/sites/default/files/documents/council-documents/c-66-e-01-a.pdf>

compte moins de cas d'amélioration d'indicateurs biophysiques mesurés de manière robuste qui permettraient de vérifier les changements pertinents de l'état environnemental, tels que l'analyse de la couverture végétale ou du carbone organique du sol.

148. Il est encore plus important de travailler à la croisée de l'environnement et du développement socioéconomique dans les zones arides que dans de nombreuses autres régions en développement. Le GEF a réussi à promouvoir des synergies, mais n'accorde pas encore suffisamment d'attention à la réduction des compromis. Les synergies entre les avantages socioéconomiques et environnementaux mondiaux ont été largement référencées dans les projets sur les zones arides, et le renforcement des liens entre ces avantages s'est avéré efficace pour produire un impact et renforcer la résilience. Lorsque les interventions tenaient compte des priorités socioéconomiques locales, souvent liées à la lutte contre les pénuries d'eau, l'adhésion des communautés et l'adoption de pratiques environnementales dans les zones arides étaient plus fortes.

149. La prise en compte de la gouvernance des ressources naturelles dans la conception des projets du GEF sur les zones arides n'a pas toujours donné des résultats positifs ; de même, l'attention portée aux conflits et au régime foncier dans les orientations de programmation du GEF n'a pas été suffisamment prise en compte dans la conception des projets. Les projets du GEF ont permis de développer, au niveau local, des capacités pour la prise de décision et la planification décentralisées et inclusives, bien qu'ils aient souvent mis en place des plateformes de gouvernance multipartite qui n'étaient pas autonomes après la clôture du projet.

150. Quatre recommandations se dégagent de l'évaluation : 1) au moment où le GEF s'apprête à concevoir et à mettre en œuvre un cadre officiel sur la cohérence des politiques pour GEF-8, le Secrétariat devrait veiller à ce que les orientations visant à améliorer la cohérence des politiques dans le cadre des opérations du GEF mettent l'accent sur les niveaux infranational et local ; 2) le Secrétariat du GEF et ses organismes partenaires devraient veiller à ce qu'une attention accrue soit accordée à l'inclusion de la sécurité foncière et de la résolution des conflits pour la gestion des ressources dans la conception des projets et programmes, ainsi qu'aux théories du changement sous-jacentes ; 3) le Secrétariat et les Agences du GEF devraient veiller à ce que, dans la conception des projets et programmes, une considération égale soit accordée à la promotion de synergies et à la réduction des compromis entre l'environnement et le développement socioéconomique, en prêtant toute l'attention voulue aux effets distributifs ; 4) le Secrétariat du GEF devrait encourager les Agences à mettre à disposition des données de suivi au niveau des projets montrant les changements biophysiques associés aux indicateurs de base pertinents par superficie.

151. Le Conseil du GEF a approuvé les réponses de la direction du Secrétariat du GEF à ces recommandations⁸³. Le Secrétariat du GEF s'est dit convaincu que les précieux enseignements et recommandations tirés de l'évaluation contribueront à ce que le GEF poursuive et concentre

⁸³ GEF, 2024, [*Management response to the EIO Strategic Country Cluster Evaluation: GEF support to Drylands Countries*](#), Document du Conseil n° GEF/C.66/14.

son appui sur les zones arides de manière intégrée, dans le cadre de ses stratégies pour GEF-8 et au-delà, compte tenu des priorités des pays concernés et de l'ambition internationale exprimée dans le cadre des accords multilatéraux pertinents sur l'environnement. L'action du GEF dans les pays de terres arides restera au cœur de la stratégie pour le domaine d'intervention « dégradation des sols » et du renforcement des synergies avec d'autres domaines d'intervention ainsi que des stratégies relatives au Fonds pour les PMA et au Fonds spécial. Le suivi de la mise en œuvre de toutes ces recommandations sera assuré selon la procédure standard d'établissement des relevés d'intervention de la direction du Bureau de l'évaluation. Le Secrétariat du GEF intégrera également les conclusions et recommandations de cette évaluation dans la préparation de la Stratégie pour le domaine d'intervention « dégradation des sols » en vue des négociations au titre de la neuvième reconstitution des ressources du GEF.

Évaluation des approches communautaires au GEF, janvier 2024⁸⁴

152. Les approches communautaires font intervenir les communautés et les populations dans des projets ayant des objectifs à la fois sociaux et environnementaux, donnent la parole et un pouvoir de décision aux parties prenantes du projet, et en font des participants actifs plutôt que des cibles passives. L'évaluation a permis d'évaluer si les projets et programmes du GEF intègrent des approches communautaires, les caractéristiques de ces approches et la manière dont elles influent sur l'efficacité et la durabilité des interventions du GEF afin de fournir des enseignements fondés sur des données probantes en ce qui concerne leur utilisation optimale. Le portefeuille d'évaluation de 190 projets appliquant une approche communautaire s'élevait à 1,02 milliard de dollars de financements du GEF de GEF-4 à GEF-7. Il comprenait des projets dans les domaines d'intervention « diversité biologique », « adaptation au changement climatique » et « dégradation des sols », ainsi que des projets multisectoriels comportant des composantes de ces domaines d'intervention. Les projets relatifs à la biodiversité constituaient la deuxième plus grande part du portefeuille en termes de nombre (22 %) et une part plus importante dudit portefeuille par rapport à leur représentation dans le portefeuille global du GEF pour la même période.

153. L'évaluation a montré que les approches communautaires sont pertinentes pour le GEF, comme en témoigne leur prise en compte dans les accords multilatéraux sur l'environnement ; les projets, programmes et politiques du GEF ; et les priorités nationales. Bien que ces approches ne s'imposent pas au GEF, il existe un libellé qui en reprend les dimensions clés (y compris la participation active à la conception et à la mise en œuvre des projets) dans les conventions dont le GEF fait office de mécanisme financier, en particulier la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD), la CDB et la CCNUCC. Conformément aux directives reçues au titre de ces conventions, les stratégies dans les domaines d'intervention du GEF, en particulier celles relatives à la biodiversité, à la dégradation des sols et à l'adaptation au changement climatique, contiennent des références à des concepts

⁸⁴ <https://www.gefio.org/sites/default/files/documents/council-documents/c-66-e-02.pdf>

clés des approches communautaires et, dans certains cas, font directement référence à l'application de ces approches.

154. L'évaluation a révélé que les projets du GEF suivant une approche communautaire étaient associés à de meilleures notes de performance. Les projets qui adoptent une approche communautaire ont des résultats plus élevés que l'ensemble du portefeuille du GEF. Les projets suivant une approche communautaire sont également associés plus souvent à de meilleures conditions environnementales, telles que l'amélioration de la gestion des sols, la restauration des terres, la fixation du carbone, la réduction du braconnage d'espèces sauvages et de l'exploitation forestière illégale, la protection des espèces menacées et une meilleure qualité de l'eau, ainsi qu'à une adhésion plus large et à des avantages socioéconomiques connexes liés à la résilience, à l'amélioration des moyens de subsistance, à la réduction de la pauvreté, à la gouvernance et au renforcement des moyens d'action.

155. La durabilité des résultats des projets à vocation communautaire après leur achèvement a souvent été associée à un changement de comportement et, dans une certaine mesure, à des moyens de subsistance de substitution. Les activités de subsistance étaient plus susceptibles de se poursuivre après la clôture du projet si elles étaient adaptées au contexte local, si elles s'intégraient dans les marchés locaux, et si elles bénéficiaient du soutien continu du secteur privé, de la société civile ou d'un autre projet. La meilleure façon d'appuyer les processus associés aux approches communautaires est de maintenir le dialogue afin de s'assurer que les retombées environnementales et socioéconomiques ciblées perdurent dans le temps.

156. L'évaluation a permis de constater que les projets communautaires financés par le GEF sont partiellement conformes aux bonnes pratiques, mais que les projets conçus récemment ont connu quelques améliorations par rapport à des projets plus anciens. Seule une minorité des projets communautaires recensés est considérée comme « complète », avec des notes supérieures à la moyenne pour les six composantes des bonnes pratiques définies pour l'évaluation. Parmi les domaines à améliorer, on peut citer le fait d'aller au-delà des consultations et d'associer activement les populations à la prise de décisions, la prise en compte des institutions et coutumes locales, la responsabilisation des entités chargées de la mise en œuvre envers les usagers et la reconnaissance des principes des droits humains et d'égalité. Le transfert des ressources financières et techniques aux collectivités, un aspect important des approches communautaires, a diminué dans les projets récents.

157. Le cycle de projet du GEF présente certains défis pour la mise en œuvre de tels projets, à la fois en ce qui concerne l'implication des acteurs locaux dans la conception et la nécessité de prévoir suffisamment de temps pour voir les résultats avant la clôture du projet. Le temps et les ressources alloués à la préparation du projet peuvent limiter la capacité à mener des activités de sensibilisation, de concertation et d'analyse qui permettraient aux projets de prendre en compte les besoins des populations locales tels qu'ils sont déterminés par les communautés concernées elles-mêmes. Le cycle de projet de trois à cinq ans ne laisse pas toujours assez de temps pour mener toutes ces activités avant la clôture du projet.

158. Trois recommandations se dégagent de l'évaluation : 1) le Secrétariat du GEF devrait veiller à ce que la conception des projets de concert avec les communautés soit possible en application de la panoplie de politiques et directives du GEF, pour les projets dans lesquels le partenariat avec les populations est un élément essentiel ; 2) s'appuyant sur des orientations précédentes, le Secrétariat du GEF, en collaboration avec le STAP, devrait indiquer plus clairement à quel moment et de quelle manière les approches communautaires peuvent être utilisées dans les projets du GEF ; 3) le Secrétariat du GEF devrait élaborer une approche pour le suivi des responsabilités et/ou des ressources financières déléguées aux collectivités locales pour des projets du GEF, le cas échéant.

159. Le Conseil du GEF a approuvé les réponses de la direction du Secrétariat du GEF à ces recommandations⁸⁵. Le Secrétariat du GEF s'est félicité des conclusions importantes de cette évaluation dans le cadre de la mise en œuvre rapide de la Stratégie de programmation de GEF-8, laquelle place davantage l'accent sur l'inclusion sociale et sur l'approche « pansociétale ». Le Secrétariat du GEF a souscrit globalement aux trois recommandations et à l'importance d'assurer la participation active des principales parties concernées à la conception et la mise en œuvre des activités financées par le GEF et de promouvoir des approches de gestion des ressources naturelles centrées sur les communautés. Le suivi de la mise en œuvre de ces trois recommandations sera assuré selon la procédure standard d'établissement des relevés d'intervention de la direction du Bureau de l'évaluation. Le Secrétariat du GEF examinera également les conclusions et les recommandations de l'évaluation en vue de la neuvième reconstitution des ressources du GEF, ainsi que les orientations de programmation et le programme d'action associés à GEF-9.

Évaluation du Programme mondial pour la faune sauvage⁸⁶

160. L'évaluation a porté sur l'efficacité et les résultats globaux du Programme mondial pour la vie sauvage (GWP). Le programme a été lancé en 2015 pour lutter contre l'offre et la demande de produits illégaux de la faune et de la flore sauvages par le biais d'un effort coordonné. L'évaluation a noté comment le GWP a évolué à travers différentes phases, en commençant par la phase pilote de GEF-6, qui comprenait 21 projets dans 19 pays d'Asie et d'Afrique. La phase pilote s'est concentrée sur la réduction du braconnage, la prévention du trafic et la réduction de la demande de produits illégaux de la faune et de la flore sauvages. La phase de GEF-7 s'est étendue à l'Amérique latine et a introduit des entreprises basées sur la faune et la flore sauvages, telles que l'écotourisme, afin de renforcer les moyens d'action des communautés locales. La phase de GEF-8 s'est transformée en Programme intégré de conservation de la faune et de la flore sauvages pour le développement (WCD-IP), abordant des questions plus larges telles que les conflits entre l'homme et la faune et la flore, les maladies zoonotiques et le commerce durable parallèlement au commerce illégal d'espèces sauvages.

⁸⁵ GEF, 2024, [Management response to: Evaluation of Community-Based approaches at the GEF](#), Document du Conseil n° GEF/C.66/15.

⁸⁶ GEF IEO, 2024, Evaluation of the Global Wildlife Program (GWP);

<https://www.gefio.org/sites/default/files/documents/council-documents/C.67-ME-02-Rev.01.pdf>

161. Au moment de l'évaluation, le portefeuille du GWP comprenait 39 projets rattachés et avait mobilisé plus de 1,5 milliard de dollars de financement du GEF, de cofinancement et de contributions en nature au cours de trois phases visant à favoriser la coordination et les échanges des connaissances entre les projets nationaux, les parties prenantes et les partenaires. Près de 60 % des projets rattachés du GWP sont des projets portant sur un seul domaine d'intervention en matière de biodiversité.

162. L'évaluation a observé que la plateforme de connaissances du GWP a contribué à l'élaboration des produits de connaissance et des documents d'orientation tout en fournissant un appui technique et une formation sur des sujets pertinents et émergents qui correspondent à son orientation thématique et ses priorités en matière de projet. Il s'efforce également d'améliorer la collaboration avec les partenaires essentiels sur les questions relatives aux douanes, à la police et au système judiciaire. L'évaluation a noté que le portefeuille du programme se concentre comme il se doit sur la lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages, mais que la réduction de la demande tout au long de la chaîne d'approvisionnement de ce commerce se heurte à des difficultés. Les projets du GWP ont également tiré parti de technologies de pointe comme l'e-CITES, le système d'information sur la gestion d'espèces sauvages et l'outil de surveillance et de communication territorial (SMART) pour lutter contre le commerce illicite d'espèces sauvages et appuyer la conservation de la biodiversité. Plusieurs pays ont mis en œuvre des technologies telles que les drones, les pièges photographiques et les outils d'intelligence artificielle pour la surveillance et l'application de la loi afin de lutter contre le trafic illicite d'espèces sauvages.

163. Malgré les progrès accomplis, l'évaluation a mis en évidence des difficultés liées à la gestion des connaissances, au suivi des résultats et à la coordination. Des idées et des enseignements précieux sur l'additionnalité du programme ne sont pas systématiquement recueillis ou partagés, ce qui est crucial étant donné le caractère dynamique du programme. Certes, les incitations financières introduites au cours de la phase de GEF-8 ont permis de maintenir les mesures de lutte contre le trafic d'espèces sauvages au rang des priorités, la réduction de la demande de produits issus du commerce illégal d'espèces sauvages demeure un défi en raison des sensibilités politiques et culturelles, et de la nature spécifique des projets rattachés. En outre, l'évaluation a relevé que les conflits et la fragilité, la COVID-19 et d'autres maladies zoonotiques, les considérations insuffisantes en matière de droits de l'homme pour les peuples autochtones et le changement climatique sont constamment signalés comme des risques cruciaux pour les projets du GWP.

164. Le Conseil du GEF a approuvé les réponses de la direction du Secrétariat du GEF à l'évaluation⁸⁷. Le Secrétariat du GEF a accueilli favorablement le rapport et a approuvé en partie ses résultats, conclusions et recommandations. Le Secrétariat s'est félicité des conclusions selon lesquelles le GWP s'est développé et a évolué à la fois « sur le plan thématique et géographique

⁸⁷ GEF, 2024, [Management Response to: Evaluation of the Global Wildlife Program](#), Document du Conseil n° GEF/C.67/08.

pour faire face à la complexité mondiale du commerce illégal d'espèces sauvages » et à d'autres facteurs de perte de la faune et de la flore sauvages. Le Secrétariat s'est également félicité des observations selon lesquelles « la démarche multiforme reflétée dans la conception du programme WCD-IP de GEF-8 traduit une reconnaissance croissante des défis interconnectés en matière de conservation de la faune et de la flore sauvages », tels que les initiatives et les innovations en cours pour répondre à la demande des consommateurs, y compris l'intégration et l'application de méthodologies innovantes en matière de changement de comportement et de sciences sociales à prendre systématiquement en compte dans l'ensemble du programme sur la faune et la flore sauvages de GEF-8. En outre, le Secrétariat du GEF se réjouit du fait que l'évaluation met en évidence les progrès accomplis par le GWP dans le cadre de l'aide à la coordination, à l'échange de connaissances et à l'apprentissage entre les projets nationaux rattachés, les parties prenantes et les partenaires. L'évaluation relève que le projet de coordination mondiale du GWP continue d'élaborer des produits de connaissance et des documents d'orientation tout en fournissant un appui technique et une formation essentiels sur des sujets essentiels qui correspondent à son orientation thématique et aux priorités des projets nationaux rattachés. Il a également amélioré la collaboration et l'intégration de la faune sauvage avec les douanes, la police et le système judiciaire. Le programme s'est adapté et a relevé les défis en mettant en œuvre des solutions pratiques. Enfin, le Secrétariat apprécie le fait que l'évaluation mette en évidence la gestion adaptative créative et opportune, la résilience et la réactivité de la coordination mondiale du GWP et des projets nationaux rattachés face à la pandémie mondiale de COVID-19. Les répercussions sanitaires, économiques et logistiques de ce choc mondial ont été ressenties dans l'ensemble du réseau du GWP, et la conception du programme WCD-IP de GEF-8 traduit l'interconnexion de la santé humaine, de la vie sauvage et de l'écosystème, la nécessité d'une diversification accrue des moyens de subsistance et le rôle important du projet de coordination mondiale en tant que plateforme souple et durable pour relier et accompagner les projets nationaux en vue d'un impact accru et durable. Ces atouts ne sont pas seulement démontrés par les évaluations constamment satisfaisantes des projets nationaux rattachés du GWP et la contribution continue et l'atteinte des cibles d'indicateurs de base du GEF, mais aussi par l'innovation constante, le réseau solide et prolifique, et le leadership du GWP au niveau mondial. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations seront suivis par la procédure standard d'établissement des relevés d'interventions de la direction du Bureau de l'évaluation.

III. ANNEX 1: LIST OF GEF-7 BIODIVERSITY AND MULTI FOCAL AREA PROJECTS APPROVED FROM JANUARY 1 TO JUNE 30, 2022

This table lists all the projects approved during the last 6 months of GEF-7 from January 1, 2022 to June 30, 2022. During that time, a total of \$135.5 million resources from the BD focal area were allocated to 57 BDFA projects. In addition, a total of \$9.63 million resources from the BDFA were used in 6 MFA projects.

GEF ID	Project Title	GEF Phase	Lead Agency Name	Country Name	Focal Area Name	Project Type Code	Total GEF Resources (in US\$ million)	Co-financing	Total Project Costs
11041	Transforming policy and investment through mainstreaming rapid approaches for natural capital assessment and accounting	GEF - 7	IADB	Global	Biodiversity	MSP	2.17	87.80	89.97
11039	Technical Support for the Global Biodiversity Framework Early Action Support project	GEF - 7	UNEP	Global	Biodiversity	MSP	1.64	-	1.64
11037	Developing the potential of Thalassia testudinum in the health sector in Cuba in accordance with the Nagoya Protocol and Biodiversity Conservation	GEF - 7	UNDP	Cuba	Biodiversity	MSP	1.00	1.20	2.20
11036	Technical Support for the Global Biodiversity Framework Early Action Support project	GEF - 7	UNDP	Global	Biodiversity	MSP	1.70	-	1.70
11035	Promoting Beneficiation and Value Addition from Genetic Resources through Enhanced Capacity for Research and Development and the Protection of Traditional Knowledge in Botswana	GEF - 7	UNDP	Botswana	Biodiversity	MSP	1.88	10.17	12.04
11034	Environmental routes to incorporate communities in good conservation practices and nature-based businesses that promote human development in ecosystems of high environmental and social vulnerability in the Regional Corridor El Palmar – Tariquia	GEF - 7	CAF	Bolivia	Biodiversity	MSP	2.08	14.57	16.64
11032	Global Biodiversity Framework Early Action Support (Global 10)	GEF - 7	UNDP	Global	Biodiversity	EA	1.80	-	1.80
11031	Global Biodiversity Framework Early Action Support (Global 9)	GEF - 7	UNDP	Global	Biodiversity	EA	2.10	-	2.10
11030	Global Biodiversity Framework Early Action Support (Asia Pacific 8)	GEF - 7	UNDP	Global	Biodiversity	EA	2.10	-	2.10
11029	Global Biodiversity Framework Early Action Support (Asia Pacific 7)	GEF - 7	UNDP	Regional	Biodiversity	EA	2.10	-	2.10
11028	Global Biodiversity Framework Early Action Support (Global 6)	GEF - 7	UNDP	Global	Biodiversity	EA	2.10	-	2.10
11027	Global Biodiversity Framework Early Action Support (Arab States 5)	GEF - 7	UNDP	Global	Biodiversity	EA	2.10	-	2.10
11026	Global Biodiversity Framework Early Action Support (LAC-4)	GEF - 7	UNDP	Regional	Biodiversity	EA	2.10	-	2.10
11025	Global Biodiversity Framework Early Action Support (LAC 3)	GEF - 7	UNDP	Regional	Biodiversity	EA	2.10	-	2.10
11024	Global Biodiversity Framework Early Action Support (LAC-2)	GEF - 7	UNDP	Regional	Biodiversity	EA	2.10	-	2.10
11023	Global Biodiversity Framework Early Action Support (LAC 1)	GEF - 7	UNDP	Regional	Biodiversity	EA	2.10	-	2.10
11022	Support to the scientific panel for the Amazon	GEF - 7	World Bank	Regional	Biodiversity	MSP	2.00	7.25	9.25

GEF ID	Project Title	GEF Phase	Lead Agency Name	Country Name	Focal Area Name	Project Type Code	Total GEF Resources (in US\$ million)	Co-financing	Total Project Costs
11020	Global Biodiversity Data and Analytics	GEF - 7	World Bank	Global	Biodiversity	MSP	1.97	11.00	12.97
11019	Effective Management of Mchinji Ecosystems for Restoration of Upper Bua River Catchment	GEF - 7	UNEP	Malawi	Biodiversity	MSP	1.06	8.20	9.26
11018	Strengthening of Biosphere Reserves of Ecuador, as a Strategy for Conservation and Sustainable Development	GEF - 7	UNDP	Ecuador	Biodiversity	MSP	2.00	11.24	13.24
11016	Conservation and Sustainable Management of the Dry Forest Landscape	GEF - 7	IADB	Guatemala	Biodiversity	MSP	1.12	4.95	6.07
11014	Enduring Earth: Accelerating Sustainable Finance Solutions to Achieve Durable Conservation	GEF - 7	WWF-US	Regional	Biodiversity	FSP	25.00	98.96	123.96
11007	Strengthening the Sustainable and inclusive management of the marine protected area of Grand-Bereby, recognized as particularly important for the conservation of biodiversity in Cote d'Ivoire	GEF - 7	UNEP	Cote d'Ivoire	Biodiversity	MSP	1.48	10.00	11.48
10991	Promoting the safe application of biotechnology through Multi country Cooperation in the implementation of National Biosafety Frameworks in Asia	GEF - 7	UNEP	Regional	Biodiversity	MSP	1.25	5.15	6.40
10990	Conservation of biodiversity and sustainable use of a lowland forest mosaic landscape in Ogun, Edo, Delta and Ondo States	GEF - 7	FAO	Nigeria	Biodiversity	FSP	4.00	33.53	37.53
10984	Implementation of National Biosecurity Framework of Ethiopia	GEF - 7	UNEP	Ethiopia	Biodiversity	MSP	2.04	4.00	6.04
10982	Biosecurity Implementation Framework for the Management of Biological Resources in Moldova	GEF - 7	UNEP	Moldova	Biodiversity	MSP	1.01	1.40	2.41
10981	Implementation and institutionalization of a National Monitoring and Management Frameworks for Living Modified Organisms and Invasive Alien Species	GEF - 7	UNEP	Cameroon	Multi Focal Area	MSP	1.60	6.83	8.43
10979	Integration of Natural Capital Accounting Into Lesotho's Policy And Decision Making For Sustainable Development	GEF - 7	UNEP	Lesotho	Biodiversity	MSP	1.40	3.40	4.80
10971	Conservation and sustainable use of biological diversity in the Caroni river basin of Bolivar state	GEF - 7	FAO	Venezuela	Biodiversity	FSP	9.82	52.59	62.41
10966	Unlocking a sustainable and an inclusive Wildlife Economy potential in Tsholotsho District of the Hwange-Kazuma Landscape in Zimbabwe	GEF - 7	UNEP	Zimbabwe	Biodiversity	MSP	0.55	2.57	3.12
10952	Global Biodiversity Framework Early Action Support (AFRICA 5)	GEF - 7	UNEP	Regional	Biodiversity	EA	2.10	-	2.10
10951	Global Biodiversity Framework Early Action Support (ASIA-PACIFIC 1)	GEF - 7	UNEP	Regional	Biodiversity	EA	2.10	-	2.10
10950	Global Biodiversity Framework Early Action Support (ASIA-PACIFIC 2)	GEF - 7	UNEP	Regional	Biodiversity	EA	2.10	-	2.10
10948	Global Biodiversity Framework Early Action Support (GLOBAL 2)	GEF - 7	UNEP	Global	Biodiversity	EA	2.10	-	2.10
10947	Global Biodiversity Framework Early Action Support (AFRICA 2)	GEF - 7	UNEP	Regional	Biodiversity	EA	2.10	-	2.10
10946	Global Biodiversity Framework Early Action Support (AFRICA 3)	GEF - 7	UNEP	Regional	Biodiversity	EA	2.10	-	2.10
10945	Global Biodiversity Framework Early Action Support (AFRICA 4)	GEF - 7	UNEP	Regional	Biodiversity	EA	2.10	-	2.10
10944	Global Biodiversity Framework Early Action Support (Central and Eastern Europe)	GEF - 7	UNEP	Regional	Biodiversity	EA	1.80	-	1.80
10943	Global Biodiversity Framework Early Action Support (GLOBAL 1)	GEF - 7	UNEP	Global	Biodiversity	EA	2.10	-	2.10

GEF ID	Project Title	GEF Phase	Lead Agency Name	Country Name	Focal Area Name	Project Type Code	Total GEF Resources (in US\$ million)	Co-financing	Total Project Costs
10942	Reducing the threats to endangered reptiles from habitat loss and Invasive Alien Species (IAS) through enhanced biodiversity governance and strengthened bio-security in Barbados	GEF - 7	UNEP	Barbados	Biodiversity	MSP	1.00	5.29	6.29
10941	Global Biodiversity Framework Early Action Support (AFRICA 1)	GEF - 7	UNEP	Regional	Biodiversity	EA	2.10	-	2.10
10930	Business Action and Advocacy for the Planet	GEF - 7	CI	Global	Multi Focal Area	MSP	2.21	3.95	6.16
10928	Mainstreaming Biodiversity in Coastal Development and Planning for Sustainable Tourism Development	GEF - 7	UNDP	Albania	Biodiversity	MSP	1.11	9.50	10.61
10923	The Systems Change Lab (SCL): Accelerating Transformational Change Needed to Safeguard the Global Commons for All	GEF - 7	CI	Global	Multi Focal Area	MSP	2.23	3.93	6.16
10921	Enhancing Political Will for Sustainable Protected Areas Financing	GEF - 7	UNEP	Global	Biodiversity	MSP	2.24	6.73	8.97
10920	Policy Coherence for Global Environmental Benefits	GEF - 7	UNEP	Global	Biodiversity	MSP	2.24	2.22	4.46
10916	National Planning for an Inclusive and Effective Conservation Approach to Reaching Global Biodiversity Framework Target 3	GEF - 7	WWF-US	Global	Biodiversity	MSP	2.23	0.34	2.58
10913	Protection of biodiversity and sustainable land-use in conservation landscapes in South Sulawesi, Gorontalo and East Nusa Tenggara	GEF - 7	UNEP	Indonesia	Multi Focal Area	FSP	8.40	38.93	47.33
10912	Developing the national ABS legal, policy and institutional framework in Jamaica to effectively implement the Nagoya Protocol	GEF - 7	UNDP	Jamaica	Biodiversity	MSP	0.91	2.80	3.71
10911	Cerrado standing with income generation: the baru production chain as an ally of biodiversity and traditional peoples	GEF - 7	Funbio	Brazil	Biodiversity	MSP	2.05	4.53	6.58
10907	Facilitating biodiversity conservation by enhancing aquaculture policy, planning, management, and production	GEF - 7	UNEP	Palau	Biodiversity	MSP	1.66	8.37	10.04
10906	Mainstreaming Marine and Coastal Natural Capital Assessment and Accounting into Viet Nam's Development Planning for Blue Economic Growth of Key Sectors	GEF - 7	UNEP	Viet Nam	Biodiversity	MSP	1.55	12.65	14.20
10905	Supporting the Operation and Effective Performance Management of the Aqaba Marine Reserve, Jordan	GEF - 7	IUCN	Jordan	Biodiversity	MSP	0.75	5.50	6.25
10897	Knowledge-4-Nature: Provisioning the biodiversity data behind global goals for nature	GEF - 7	IUCN	Global	Biodiversity	MSP	2.00	9.35	11.35
10874	Conserving Biodiversity and Restoring Ecosystem Functions in and around the Day Forest National Protected Area	GEF - 7	UNDP	Djibouti	Multi Focal Area	FSP	3.72	10.06	13.78
10840	Strengthening access and benefit-sharing (ABS) policies and institutional frameworks through demonstrable models in Saint Lucia	GEF - 7	UNEP	St. Lucia	Biodiversity	MSP	1.80	5.64	7.44
10815	Mainstreaming Biodiversity in Belize's Maya Golden Landscape	GEF - 7	FAO	Belize	Biodiversity	MSP	1.64	2.80	4.45
10812	Support to the Development of Legal and Institutional Frameworks on Access to Genetic Resources and related Benefit Sharing and Traditional Knowledge in line with the CBD and its Nagoya Protocol in Venezuela	GEF - 7	UNEP	Venezuela	Biodiversity	MSP	2.00	14.00	16.00
10808	Improving the management and protection of marine biodiversity in the Gulf of Guacanayabo, Cuba	GEF - 7	FAO	Cuba	Biodiversity	MSP	1.50	6.98	8.48
10773	Mainstreaming of Biosafety and Institutional Capacity Building to strengthen effective implementation of Cartagena Protocol on Biosafety	GEF - 7	UNEP	India	Biodiversity	MSP	2.24	6.70	8.94

GEF ID	Project Title	GEF Phase	Lead Agency Name	Country Name	Focal Area Name	Project Type Code	Total GEF Resources (in US\$ million)	Co-financing	Total Project Costs
10649	Living in harmony with nature: Connecting biodiversity with production systems in the Gualaca Altitudinal Corridor Landscape.	GEF - 7	CAF	Panama	Biodiversity	MSP	2.00	12.53	14.53
10589	Lake Naivasha Basin Ecosystem Based Management	GEF - 7	WWF-US	Kenya	Multi Focal Area	MSP	2.00	10.53	12.53

IV. ANNEX 2: LIST OF GEF-8 BIODIVERSITY AND MULTI FOCAL AREA PROJECTS APPROVED FROM JULY 1, 2022 TO FEBRUARY 29, 2024

This table lists all the projects approved during the first 20 months of GEF-8 from July 1, 2022, to February 29, 2024. During that time, a total of \$241.06 million resources from the BD focal area were allocated to 16 BDFA projects. In addition, a total of \$968.16 million resources from the BDFA were used in 179 MFA projects (including 155 child projects under 18 IPs and Programs).

GEF ID	Project Title	GEF Phase	Lead Agency Name	Country Name	Focal Area Name	Project Type Code	Total GEF Resources (in US\$ million)	Co-financing	Total Project Costs
11386	Acción Páramos: conservation, restoration and sustainable use of the páramos in Ecuador	GEF - 8	UNEP	Ecuador	Biodiversity	FSP	5.00	25.19	30.19
11449	Strengthening the System of Protected Areas and Improvement of its Financial Sustainability	GEF - 8	CI	Paraguay	Biodiversity	FSP	5.70	12.25	17.95
11435	Improving wetlands management for biodiversity and improved human-wildlife coexistence.	GEF - 8	CI	Timor Leste	Multi Focal Area	FSP	3.04	12.01	15.05
11432	BioSouth: The Pacific-Andean-Amazonian Ecological and Cultural Connectivity Corridor	GEF - 8	UNDP	Colombia	Multi Focal Area	FSP	15.30	69.06	84.36
11426	Restoration and Preservation of Key Biodiversity Areas and Ecosystems in Anbar Province, Iraq.	GEF - 8	UNDP	Iraq	Multi Focal Area	FSP	6.43	45.90	52.33
11422	Lake Ecosystem Restoration in Indonesia through Integrated Governance, Landscape, and Community-based Approaches.	GEF - 8	IFAD	Indonesia	Multi Focal Area	FSP	8.00	35.00	43.00
11398	Tajikistan Ecosystem Restoration and Resilient Agriculture (TERRA) Project	GEF - 8	IFAD	Tajikistan	Multi Focal Area	FSP	9.00	11.98	20.98
11396	Sustainable Management of Ecosystems in Miombo Ecoregions of Zambia	GEF - 8	World Bank	Zambia	Multi Focal Area	FSP	11.31	87.20	98.51
11395	Enhancing biodiversity conservation and reducing climate vulnerability in Central Vietnam for sustainable development utilizing a landscape approach	GEF - 8	WWF-US	Viet Nam	Multi Focal Area	FSP	10.03	73.00	83.03
11394	Inclusive Conservation, Restoration, and Sustainable Use of Biodiversity in Priority Ecoregions	GEF - 8	UNDP	Argentina	Biodiversity	FSP	6.00	39.20	45.20
11347	Reimagining National Parks for People and Nature - Mega Living Landscapes Project	GEF - 8	WWF-US	South Africa	Biodiversity	FSP	10.00	55.08	65.08
11346	Restoring Ecological Integrity of Protected Areas of Galapagos, through Strengthening Capacities for Translocations of Birds and Snakes	GEF - 8	CAF	Ecuador	Biodiversity	MSP	2.00	14.00	16.00
11331	Restoration and sustainable management of Land for improved livelihoods in the degraded landscapes of Free State and Northwest Provinces of South Africa	GEF - 8	IUCN	South Africa	Multi Focal Area	FSP	6.05	21.79	27.84
11327	Living Amazon Mechanism	GEF - 8	Funbio	Brazil	Biodiversity	FSP	6.89	46.60	53.49
11324	Innovative use of financial instruments for Biodiversity Conservation and Restoration in Latin America and the Caribbean	GEF - 8	IADB	Regional	Biodiversity	FSP	43.80	641.28	685.08
11304	Enhancing transboundary fisheries management in the Lower Mekong Basin	GEF - 8	IUCN	Regional	Multi Focal Area	FSP	12.00	77.60	89.60

GEF ID	Project Title	GEF Phase	Lead Agency Name	Country Name	Focal Area Name	Project Type Code	Total GEF Resources (in US\$ million)	Co-financing	Total Project Costs
11286	Umbrella Programme to Support NBSAP Update and the 7th National Reports	GEF - 8	UNDP	Global	Biodiversity	EA	38.80	-	38.80
11285	Eighth Operational Phase of the GEF Small Grants Programme (Part 1)	GEF - 8	UNDP	Global	Multi Focal Area	FSP	137.54	126.19	263.73
11282	Mainstreaming Climate-Resilient Blue Economy in the BCLME Region (BCLME IV Project)	GEF - 8	UNDP	Regional	Multi Focal Area	FSP	11.65	25.00	36.65
11281	Umbrella Programme to Support NBSAP Update and the 7th National Reports	GEF - 8	UNEP	Global	Biodiversity	EA	39.71	-	39.71
11269	Empowering Indigenous Peoples and Local Communities (IPLCs) to manage biodiversity data and information as a strategy to conserve their territories, safeguard traditional knowledge, and promote integrated biodiversity management	GEF - 8	UNEP	Brazil	Biodiversity	FSP	7.00	49.45	56.45
11268	Biodiversity Wildlife Territories	GEF - 8	Funbio	Brazil	Biodiversity	FSP	18.50	51.00	69.50
11249	Ecosystem restoration and sustainable livelihoods in the Biocultural Corridor of the Central West of Mexico (COBIOCOM)	GEF - 8	FAO	Mexico	Multi Focal Area	FSP	10.00	51.16	61.16
11213	Generating opportunities for livelihoods and biodiversity through participatory governance of natural resources and the economic diversification of the communities of the central forest corridor of Honduras	GEF - 8	FAO	Honduras	Multi Focal Area	FSP	6.00	39.90	45.90
11212	Resilient communities, land restoration and sustainable ecosystem management	GEF - 8	FAO	Zambia	Multi Focal Area	FSP	13.20	91.20	104.40
11210	Sustainable Wool and Mohair Value chain Competitiveness project (WaMCoP)	GEF - 8	IFAD	Lesotho	Multi Focal Area	FSP	6.00	67.44	73.44
11209	Strengthening ecological connectivity in natural and productive landscapes between the Amistad and Darien biomes	GEF - 8	UNDP	Panama	Multi Focal Area	FSP	7.43	42.80	50.23
11208	Strengthening inter-institutional coordination for the mainstreaming of biodiversity conservation in national, regional and local public policies in Chile	GEF - 8	FAO	Chile	Biodiversity	FSP	4.30	25.68	29.98
11167	Restoration of Wetlands and other important Amazonian Ecosystems - Capacity-building, innovation, development and technological transfer for ecological restoration and climate change mitigation	GEF - 8	FAO	Brazil	Multi Focal Area	FSP	5.64	40.91	46.55
11141	Transforming Policy and Investment through Improving Ecosystem Management and Restoration of Degraded Drylands of Dedoplistskaro Biosphere Reserve in Georgia to Generate Multiple Environmental and Socio-Economic Benefits	GEF - 8	UNEP	Georgia	Multi Focal Area	FSP	4.00	24.88	28.88
11140	Land Restoration and Ecosystem Service Improvement through Use of Fruit and Nut Tree Biodiversity in Armenia	GEF - 8	UNEP	Armenia	Multi Focal Area	MSP	2.21	5.00	7.21
11117	Community-based Wildfire Risk Management in Lebanon's Vulnerable Landscapes	GEF - 8	World Bank	Lebanon	Multi Focal Area	FSP	3.79	126.00	129.79
11116	Promoting sustainable economic benefits through the conservation of critical biodiversity and ecosystem services in the Eastern Coastal Region of Sri Lanka	GEF - 8	UNDP	Sri Lanka	Multi Focal Area	FSP	5.10	26.50	31.60
11115	Strengthening management to combat threats from Aquatic Invasive Alien Species in Venezuela	GEF - 8	FAO	Venezuela	Biodiversity	FSP	6.73	35.94	42.67
11114	Rehabilitating and conserving the mountain landscapes in Khangai region of Mongolia for improved ecosystem services and community livelihoods	GEF - 8	FAO	Mongolia	Multi Focal Area	FSP	3.00	25.00	28.00

GEF ID	Project Title	GEF Phase	Lead Agency Name	Country Name	Focal Area Name	Project Type Code	Total GEF Resources (in US\$ million)	Co-financing	Total Project Costs
11056	Support the urgent UN-brokered SAFER Salvage Operation to prevent an environmental, humanitarian and economic oil spill disaster in the southern Red Sea	GEF - 8	UNDP	Yemen	Biodiversity	FSP	5.00	55.50	60.50
11054	Umbrella Programme to Support Development of Biodiversity Finance Plans	GEF - 8	UNDP	Global	Biodiversity	EA	41.63	-	41.63
11052	Conservation of the Atlantic Forest through the sustainable management of cocoa agroforestry landscapes	GEF - 8	FAO	Brazil	Multi Focal Area	FSP	5.31	52.81	58.12
11046	RESILAND: ARMENIA RESILIENT LANDSCAPES PROJECT	GEF - 8	World Bank	Armenia	Multi Focal Area	FSP	6.03	30.47	36.49
11467	Greening Transportation Infrastructure Development	GEF - 8	WWF-US	Global	Multi Focal Area	PFD			
11473	<i>Greening Transportation Infrastructure Development: Global Platform</i>	<i>GEF - 8</i>	<i>WWF-US</i>	<i>Global</i>	<i>Multi Focal Area</i>	<i>Child FSP</i>	9.60	9.52	19.12
11472	<i>Preserving Suriname's Immense Marine and Coastal Biodiversity through Greening Infrastructure Development</i>	<i>GEF - 8</i>	<i>WWF-US</i>	<i>Suriname</i>	<i>Multi Focal Area</i>	<i>Child FSP</i>	2.67	6.57	9.24
11471	<i>Greening Transportation Infrastructure Development in the Philippines (GRID-PHI)</i>	<i>GEF - 8</i>	<i>ADB</i>	<i>Philippines</i>	<i>Multi Focal Area</i>	<i>Child FSP</i>	4.00	254.13	258.13
11470	<i>Greening Transportation Infrastructure Development in Nepal: Terai Arc Landscape Case</i>	<i>GEF - 8</i>	<i>ADB</i>	<i>Nepal</i>	<i>Multi Focal Area</i>	<i>Child FSP</i>	4.04	100.50	104.54
11469	<i>Transforming Malaysia's Port Infrastructure Development through a Nature-Centric Approach for Biodiversity Conservation and Land Degradation Control</i>	<i>GEF - 8</i>	<i>UNEP</i>	<i>Malaysia</i>	<i>Multi Focal Area</i>	<i>Child FSP</i>	3.87	27.07	30.93
11468	<i>Integrating Biodiversity Conservation into Upstream Planning of Linear Transport Infrastructure in Ukraine</i>	<i>GEF - 8</i>	<i>UNEP</i>	<i>Ukraine</i>	<i>Multi Focal Area</i>	<i>Child FSP</i>	2.67	11.13	13.80
11391	Guinean Forests (GEF-8 Amazon, Congo and Critical Forest Biomes Integrated Program) Addendum (February 2024)	GEF - 8	CI	Regional	Multi Focal Area	PFD			
11393	<i>Promoting and Strengthening Restoration and Conservation of Cantanhez Primary Forests in Guinea Bissau</i>	<i>GEF - 8</i>	<i>IUCN</i>	<i>Guinea-Bissau</i>	<i>Multi Focal Area</i>	<i>Child FSP</i>	6.67	20.00	26.67
11392	<i>Strengthening conservation and resilience of forest landscapes in the sub-humid mountainous zone of Togo</i>	<i>GEF - 8</i>	<i>FAO</i>	<i>Togo</i>	<i>Multi Focal Area</i>	<i>Child FSP</i>	4.68	25.50	30.18
11378	Central Asia Water and Land Nexus (CAWLN) for Ecosystem Restoration, Improved Natural Resource Management and Increased Resilience	GEF - 8	FAO	Regional	Multi Focal Area	PFD			
11385	<i>Integrated Natural Resources Management for Improved Ecosystem Conservation and Biodiversity Preservation</i>	<i>GEF - 8</i>	<i>FAO</i>	<i>Uzbekistan</i>	<i>Multi Focal Area</i>	<i>Child FSP</i>	5.60	20.20	25.80
11384	<i>Catalyzing the Nature-Positive Transformation of the Agricultural Sector in Turkmenistan towards Enhanced Resilience to Climate Change project</i>	<i>GEF - 8</i>	<i>FAO</i>	<i>Turkmenistan</i>	<i>Multi Focal Area</i>	<i>Child FSP</i>	3.78	42.41	46.20
11383	<i>Integrated water resources management for the restoration of agro-woodlands in the Syrdarya River basin project</i>	<i>GEF - 8</i>	<i>FAO</i>	<i>Kyrgyz Republic</i>	<i>Multi Focal Area</i>	<i>Child FSP</i>	3.50	54.99	58.49
11382	<i>Sustainable land management and restoration of degraded lands mainstreaming biodiversity conservation and ecosystem services in the Southern region of</i>	<i>GEF - 8</i>	<i>FAO</i>	<i>Kazakhstan</i>	<i>Multi Focal Area</i>	<i>Child FSP</i>	3.50	54.68	58.18

GEF ID	Project Title	GEF Phase	Lead Agency Name	Country Name	Focal Area Name	Project Type Code	Total GEF Resources (in US\$ million)	Co-financing	Total Project Costs
	<i>Kazakhstan</i>								
11214	Food Systems Integrated Program	GEF - 8	FAO	Global	Multi Focal Area	PFD			
<i>11376</i>	<i>Promoting Low Carbon and Climate Resilient Livestock Value Chain in Uganda</i>	<i>GEF - 8</i>	<i>IFAD</i>	<i>Uganda</i>	<i>Multi Focal Area</i>	<i>Child FSP</i>	<i>9.33</i>	<i>147.00</i>	<i>156.33</i>
<i>11375</i>	<i>Ghana Sustainable Food System and Forest Management</i>	<i>GEF - 8</i>	<i>World Bank</i>	<i>Ghana</i>	<i>Multi Focal Area</i>	<i>Child FSP</i>	<i>15.20</i>	<i>240.00</i>	<i>255.20</i>
<i>11374</i>	<i>Advancing Transformative Agricultural Systems in Grenada through the Promotion of Integrated and Resilient Ecosystem approaches throughout the cocoa value chain (ASPIRE)</i>	<i>GEF - 8</i>	<i>IFAD</i>	<i>Grenada</i>	<i>Multi Focal Area</i>	<i>Child FSP</i>	<i>4.00</i>	<i>10.00</i>	<i>14.00</i>
<i>11373</i>	<i>Transforming Inland Fisheries and Aquaculture in Kazakhstan to Ensure Environmental Sustainability</i>	<i>GEF - 8</i>	<i>FAO</i>	<i>Kazakhstan</i>	<i>Multi Focal Area</i>	<i>Child FSP</i>	<i>2.67</i>	<i>-</i>	<i>2.67</i>
<i>11372</i>	<i>Food systems, indigenous peoples and biodiversity</i>	<i>GEF - 8</i>	<i>FAO</i>	<i>Mexico</i>	<i>Multi Focal Area</i>	<i>Child FSP</i>	<i>5.20</i>	<i>28.13</i>	<i>33.33</i>
<i>11371</i>	<i>Circular Integrated Aquaculture-Horticulture Systems for Climate Resilience in Namibia (NamiGreen)</i>	<i>GEF - 8</i>	<i>UNDP</i>	<i>Namibia</i>	<i>Multi Focal Area</i>	<i>Child FSP</i>	<i>8.33</i>	<i>51.70</i>	<i>60.03</i>
<i>11370</i>	<i>Sustainable aquaculture in the northern region of Angola</i>	<i>GEF - 8</i>	<i>FAO</i>	<i>Angola</i>	<i>Multi Focal Area</i>	<i>Child FSP</i>	<i>3.91</i>	<i>30.50</i>	<i>34.41</i>
<i>11369</i>	<i>Promoting the mainstreaming of biodiversity and protection of ecosystem services through regenerative and deforestation-free livestock in provinces of Manabí, Pichincha and Morona-Santiago.</i>	<i>GEF - 8</i>	<i>FAO</i>	<i>Ecuador</i>	<i>Multi Focal Area</i>	<i>Child FSP</i>	<i>2.67</i>	<i>4.80</i>	<i>7.47</i>
<i>11368</i>	<i>Transforming Nauru's Food Systems through Climate Smart Agriculture</i>	<i>GEF - 8</i>	<i>UNDP</i>	<i>Nauru</i>	<i>Multi Focal Area</i>	<i>Child FSP</i>	<i>6.67</i>	<i>24.25</i>	<i>30.92</i>
<i>11367</i>	<i>Sustainable Agriculture and Plantations in Peatland Landscapes in Malaysia (SAPPLIM)</i>	<i>GEF - 8</i>	<i>IFAD</i>	<i>Malaysia</i>	<i>Multi Focal Area</i>	<i>Child FSP</i>	<i>6.00</i>	<i>20.50</i>	<i>26.50</i>
11349	Clean and Healthy Ocean Integrated Program (CHO-IP)	GEF - 8	FAO	Global	Multi Focal Area	PFD			
<i>11364</i>	<i>Green, blue and healthy investments to reduce land-based pollution affecting marine ecosystems in Madagascar</i>	<i>GEF - 8</i>	<i>UNDP</i>	<i>Madagascar</i>	<i>Multi Focal Area</i>	<i>Child FSP</i>	<i>13.00</i>	<i>32.65</i>	<i>45.65</i>
<i>11362</i>	<i>Nature based solutions to reduce coastal pollution in Peru</i>	<i>GEF - 8</i>	<i>UNDP</i>	<i>Peru</i>	<i>Multi Focal Area</i>	<i>Child FSP</i>	<i>11.00</i>	<i>42.00</i>	<i>53.00</i>
<i>11361</i>	<i>BBSEA Moldova WATERWISE (Wetlands and Terrestrial Ecosystem Restoration for Watershed Improvements and Sustainable Environments)</i>	<i>GEF - 8</i>	<i>World Bank</i>	<i>Moldova</i>	<i>Multi Focal Area</i>	<i>Child FSP</i>	<i>8.83</i>	<i>52.50</i>	<i>61.33</i>
<i>11360</i>	<i>Forging Partnerships for the Ocean: Reducing Water Pollution in Mexico through Sustainable Solutions</i>	<i>GEF - 8</i>	<i>UNDP</i>	<i>Mexico</i>	<i>Multi Focal Area</i>	<i>Child FSP</i>	<i>15.00</i>	<i>89.75</i>	<i>104.75</i>
<i>11358</i>	<i>Improving Waste Management and Public Awareness for a Clean and Healthy Ocean (Grenada)</i>	<i>GEF - 8</i>	<i>CI</i>	<i>Grenada</i>	<i>Multi Focal Area</i>	<i>Child FSP</i>	<i>5.67</i>	<i>4.48</i>	<i>10.15</i>
<i>11351</i>	<i>Conservation and sustainable development of the Maracaibo Lake basin as a contribution to the improvement of the large marine ecosystem of the Caribbean (Venezuela)</i>	<i>GEF - 8</i>	<i>FAO</i>	<i>Venezuela</i>	<i>Multi Focal Area</i>	<i>Child FSP</i>	<i>16.83</i>	<i>99.50</i>	<i>116.33</i>

GEF ID	Project Title	GEF Phase	Lead Agency Name	Country Name	Focal Area Name	Project Type Code	Total GEF Resources (in US\$ million)	Co-financing	Total Project Costs
11350	Enhancing water management and compliance to address hypoxia caused by nutrients, and other pollutants, into the Gulf of Tonkin (Vietnam)	GEF - 8	FAO	Viet Nam	Multi Focal Area	Child FSP	4.33	45.45	49.78
11337	Amazon Sustainable Landscapes Program Phase 3- Addendum Council Meeting Feb 5, 2024	GEF - 8	World Bank	Regional	Multi Focal Area	PFD			
11338	Advancing Guyana's Development through Improved Forest Management	GEF - 8	World Bank	Guyana	Multi Focal Area	Child FSP	4.00	20.80	24.80
11273	Mesoamerica Critical Forest Biome Integrated Program	GEF - 8	IUCN	Regional	Multi Focal Area	PFD			
11280	Panama Mesoamerica Forest IP Project: Critical Forests Biome of Panama - Collaborative Conservation of the Darién	GEF - 8	FAO	Panama	Multi Focal Area	Child FSP	10.67	20.51	31.17
11279	Nicaragua Mesoamerica Forest IP Project: Protection and conservation of forests of global importance located in the BOSAWAS Biosphere Reserve and the Indio Maíz Biological Reserve	GEF - 8	FAO	Nicaragua	Multi Focal Area	Child FSP	13.03	88.47	101.50
11278	Mesoamerica Critical Forest Biome IP Regional Coordination, Knowledge Sharing and Support Project	GEF - 8	IUCN	Regional	Multi Focal Area	Child FSP	8.50	63.63	72.13
11277	El Salvador Mesoamerican Forest IP Project: Promoting forest conservation and integrated water management in Trifinio	GEF - 8	IUCN	El Salvador	Multi Focal Area	Child FSP	3.59	22.00	25.59
11276	Honduras Mesoamerica Forest IP Project: Conserving the Intact Forests of the Honduran Moskitia	GEF - 8	IUCN	Honduras	Multi Focal Area	Child FSP	4.00	28.00	32.00
11275	Guatemala Mesoamerican Forest IP Project: Securing benefits for the well-being of local communities and the ecosystems of the Maya Forest	GEF - 8	IUCN	Guatemala	Multi Focal Area	Child FSP	12.00	122.81	134.81
11274	Mexico Mesoamerica Forest IP Project: Securing benefits for the well-being of local communities and the ecosystems of the Maya Forest	GEF - 8	IUCN	Mexico	Multi Focal Area	Child FSP	13.33	92.75	106.08
11250	Blue and Green Island Integrated Programme	GEF - 8	UNDP	Global	Multi Focal Area	PFD			
11266	BGI IP Global Coordination Project	GEF - 8	UNDP	Global	Multi Focal Area	Child FSP	15.70	59.00	74.70
11265	Restoring and protecting Biodiversity, Coastal Landscapes, and Climate Change Resilience through Nature Based Solutions, Women and Youth Entrepreneurship in Vanuatu	GEF - 8	FAO	Vanuatu	Multi Focal Area	Child FSP	4.45	34.93	39.38
11264	Valuing Nature and Nature-based Solutions for Sustainable Blue and Green Pathways for the Tourism, Food and Urban Sectors in Saint Lucia	GEF - 8	UNEP	St. Lucia	Multi Focal Area	Child FSP	3.59	7.00	10.59
11263	Coastal Resilience Samoa	GEF - 8	UNDP	Samoa	Multi Focal Area	Child FSP	2.67	30.74	33.40
11262	Accelerating PNG's Sustainable Blue Economy through Strengthened Governance and Investment in Marine Areas.	GEF - 8	UNDP	Papua New Guinea	Multi Focal Area	Child FSP	18.60	97.49	116.09
11261	Biodiversity Conservation through Nature-based Solutions as Pillars of the Blue & Green Economy in the Union of Comoros.	GEF - 8	UNDP	Comoros	Multi Focal Area	Child FSP	9.44	75.10	84.54

GEF ID	Project Title	GEF Phase	Lead Agency Name	Country Name	Focal Area Name	Project Type Code	Total GEF Resources (in US\$ million)	Co-financing	Total Project Costs
11260	<i>Micronesia: Tourism Support for Biodiversity Conservation</i>	GEF - 8	IUCN	Micronesia	Multi Focal Area	Child FSP	4.00	6.00	10.00
11259	<i>Trinidad and Tobago – Nature Based Solutions in Productive Landscapes</i>	GEF - 8	FAO	Trinidad and Tobago	Multi Focal Area	Child FSP	4.00	17.00	21.00
11258	<i>Transforming productivity in Palau's food systems through nature positive innovations</i>	GEF - 8	IUCN	Palau	Multi Focal Area	Child FSP	8.00	11.70	19.70
11257	<i>Resilient, Bold Belize</i>	GEF - 8	WWF-US	Belize	Multi Focal Area	Child FSP	5.33	40.79	46.12
11256	<i>Nature-based Solutions for Intersectoral Nature-Positive Development in Timor-Leste</i>	GEF - 8	UNDP	Timor Leste	Multi Focal Area	Child FSP	7.46	55.90	63.36
11255	<i>Accelerating Cabo Verde's Transition to Blue and Green Economy</i>	GEF - 8	FAO	Cabo Verde	Multi Focal Area	Child FSP	11.25	40.00	51.25
11254	<i>Mainstreaming Nature-based Solutions in land-use systems for productive and resilient ecosystems</i>	GEF - 8	FAO	Mauritius	Multi Focal Area	Child FSP	9.38	68.00	77.38
11253	<i>Blue and green development in food and urban sectors of Cuba</i>	GEF - 8	FAO	Cuba	Multi Focal Area	Child FSP	9.33	55.00	64.33
11252	<i>GEF 8: Blue Green Islands Integrated Programme for the Seychelles Child Project</i>	GEF - 8	UNDP	Seychelles	Multi Focal Area	Child FSP	11.76	36.24	48.00
11251	<i>Strengthening Biodiversity Conservation in Protected Areas in Maldives</i>	GEF - 8	World Bank	Maldives	Multi Focal Area	Child FSP	10.67	98.90	109.57
11241	Congo Critical Forest Biome Integrated Program	GEF - 8	UNEP	Regional	Multi Focal Area	PFD			
11248	<i>Amazon Congo Critical Forest Biomes: UNEP's Regional Coordination Project for The Congo Basin Integrated Program (IP)</i>	GEF - 8	UNEP	Regional	Multi Focal Area	Child FSP	8.00	22.50	30.50
11247	<i>Developing biodiversity and biocarbon finance financing instruments for conserving forests in Equatorial Guinea through improved livelihoods for Indigenous peoples and local communities (IPLCs)</i>	GEF - 8	UNEP	Equatorial Guinea	Multi Focal Area	Child FSP	4.67	33.00	37.67
11246	<i>Integrated Community-based Management of High Value Forest Ecosystems in Southwestern Central African Republic, to safeguard globally outstanding biodiversity, carbon stock and ecosystem services from key threats, particularly unsustainable land use pract</i>	GEF - 8	UNEP	Central African Republic	Multi Focal Area	Child FSP	9.13	32.54	41.67
11245	<i>Sustainable Management of the Mayombe, Oubangui and Maï Ndombe tropical forest Landscapes to facilitate conservation of natural resources, local development, food security and climate change mitigation in DRC</i>	GEF - 8	IUCN	Congo DR	Multi Focal Area	Child FSP	17.13	175.50	192.63
11243	<i>São Tomé e Príncipe's intact forests - the Obô Natural Parks and their buffer zones: a treasure to conserve and restore.</i>	GEF - 8	IUCN	Sao Tome and Principe	Multi Focal Area	Child FSP	7.29	6.30	13.59
11242	<i>Strengthening governance and ecosystem connectivity for biodiversity conservation and improved livelihoods in the Dja landscape</i>	GEF - 8	UNEP	Cameroon	Multi Focal Area	Child FSP	12.00	90.00	102.00
11214	Food Systems Integrated Program	GEF - 8	FAO	Global	Multi Focal	PFD			

GEF ID	Project Title	GEF Phase	Lead Agency Name	Country Name	Focal Area Name	Project Type Code	Total GEF Resources (in US\$ million)	Co-financing	Total Project Costs
					Area				
11237	<i>Transforming Agricultural Landscapes in Island Ecosystems and Key Biodiversity Areas towards Sustainable Food Systems and Climate Resilient Communities</i>	GEF - 8	FAO	Philippines	Multi Focal Area	Child FSP	10.66	73.22	83.88
11236	<i>Transformation to sustainable crops, livestock and aquaculture food systems in Nigeria</i>	GEF - 8	FAO	Nigeria	Multi Focal Area	Child FSP	8.00	61.20	69.20
11235	<i>Participatory Agriculture and Climate Transformation Programme</i>	GEF - 8	IFAD	Ethiopia	Multi Focal Area	Child FSP	10.67	78.20	88.87
11234	<i>Increasing the sustainability and resilience of agriculture/food system through nature-based solutions</i>	GEF - 8	FAO	Türkiye	Multi Focal Area	Child FSP	5.40	30.00	35.40
11233	<i>Sustainable, regenerative and resilient rice-based food systems to strengthen community and ecosystem health in three river basins of Sri Lanka I</i>	GEF - 8	FAO	Sri Lanka	Multi Focal Area	Child FSP	5.33	21.00	26.33
11232	<i>Revitalizing and transforming Solomon Islands' food system through sustainable agriculture and livestock production for enhanced environmental and community benefits.</i>	GEF - 8	FAO	Solomon Islands	Multi Focal Area	Child FSP	5.33	15.50	20.83
11231	<i>Sustainable and regenerative management of rice production in Pakistan</i>	GEF - 8	FAO	Pakistan	Multi Focal Area	Child FSP	7.73	30.50	38.23
11230	<i>Food Systems Transformation in Usangu Landscape</i>	GEF - 8	FAO	Tanzania	Multi Focal Area	Child FSP	9.33	85.25	94.58
11229	<i>Sustainable Livestock Production to Support Resilient Food Systems, Environment and Rural Livelihoods in Indonesia</i>	GEF - 8	FAO	Indonesia	Multi Focal Area	Child FSP	16.00	150.00	166.00
11228	<i>Transforming Andhra Pradesh aquaculture to a sustainable, reduced footprint and climate resilient food system</i>	GEF - 8	FAO	India	Multi Focal Area	Child FSP	14.67	224.20	238.87
11227	<i>Catalyzing sustainable aquaculture systems for South Africa</i>	GEF - 8	FAO	South Africa	Multi Focal Area	Child FSP	5.33	30.00	35.33
11225	<i>Ecological and Low-Carbon Food Systems in China</i>	GEF - 8	FAO	China	Multi Focal Area	Child FSP	20.00	140.00	160.00
11224	<i>Integrated production of rice and secondary crops using an agroecological approach in the Tandjilé province</i>	GEF - 8	UNDP	Chad	Multi Focal Area	Child FSP	4.33	23.00	27.33
11223	<i>Productive and Sustainable Food Systems in Bhutan for Environmental Benefits and Gross National Happiness</i>	GEF - 8	FAO	Bhutan	Multi Focal Area	Child FSP	10.67	49.54	60.21
11222	<i>Promoting Nature Positive Food Systems in Burkina Faso</i>	GEF - 8	IUCN	Burkina Faso	Multi Focal Area	Child FSP	12.00	65.00	77.00
11221	<i>Regenerative livestock farming to promote sustainable landscapes</i>	GEF - 8	FAO	Peru	Multi Focal Area	Child FSP	14.67	100.40	115.07
11220	<i>Scaling-up regenerative practices for the recovery and improvements of soils, biodiversity, and associated ecosystem services in the Chilean agricultural sector</i>	GEF - 8	FAO	Chile	Multi Focal Area	Child FSP	6.67	30.12	36.79
11219	<i>Sustainable Livestock in the forest region of the Argentine Parque Chaqueño through Forest Management with Integrated Livestock (MBGI)</i>	GEF - 8	FAO	Argentina	Multi Focal Area	Child FSP	5.33	35.00	40.33
11218	<i>Child Project Food Systems Integrated Programme</i>	GEF - 8	UNDP	Costa Rica	Multi Focal Area	Child FSP	6.53	31.10	37.63

GEF ID	Project Title	GEF Phase	Lead Agency Name	Country Name	Focal Area Name	Project Type Code	Total GEF Resources (in US\$ million)	Co-financing	Total Project Costs
11217	<i>Sustainable food systems for greater resilience and food & nutrition security in Benin</i>	GEF - 8	FAO	Benin	Multi Focal Area	Child FSP	6.67	20.00	26.67
11216	<i>Integrated land and water management for food, water and climate security in the dairy food system,</i>	GEF - 8	IFAD	Kenya	Multi Focal Area	Child FSP	8.00	120.00	128.00
11215	<i>Global Coordination Project</i>	GEF - 8	FAO	Global	Multi Focal Area	Child FSP	20.20	200.00	220.20
11198	Amazon Sustainable Landscapes Program Phase 3	GEF - 8	World Bank	Regional	Multi Focal Area	PFD			
11206	<i>Amazon Regional Project – ASL Phase 3</i>	GEF - 8	World Bank	Regional	Multi Focal Area	Child FSP	10.50	20.00	30.50
11205	<i>Sustainable and Inclusive Development of West Suriname (SID-WS)</i>	GEF - 8	UNDP	Suriname	Multi Focal Area	Child FSP	5.33	23.98	29.31
11204	<i>Safeguarding the systems of life of Bolivia 's Amazon Forests</i>	GEF - 8	UNDP	Bolivia	Multi Focal Area	Child FSP	20.80	85.00	105.80
11203	<i>Promoting Integrated Sustainable Management of the Peruvian Amazonian landscape Madre de Dios</i>	GEF - 8	WWF-US	Peru	Multi Focal Area	Child FSP	13.33	69.63	82.96
11202	<i>Integrated management and ecological connectivity of a priority landscape in the Ecuadorian Amazon headwaters</i>	GEF - 8	CI	Ecuador	Multi Focal Area	Child FSP	5.33	40.71	46.05
11201	<i>Life Amazon: Forest and biodiversity conservation and community-led sustainable management in the Colombian Amazon</i>	GEF - 8	World Bank	Colombia	Multi Focal Area	Child FSP	26.67	217.51	244.17
11200	<i>Brazil Amazon Sustainable Landscapes Phase 3 Project</i>	GEF - 8	World Bank	Brazil	Multi Focal Area	Child FSP	9.33	60.00	69.33
11199	<i>Integrated management of sustainable landscapes for the conservation of the forest biome and the maintenance of functional and ecosystem services in the state of Amazonas, Venezuela</i>	GEF - 8	FAO	Venezuela	Multi Focal Area	Child FSP	6.67	41.00	47.67
11181	Circular Solutions to Plastic Pollution	GEF - 8	UNEP	Global	Multi Focal Area	PFD			
11197	<i>Circular Solutions to Plastic Pollution: Global Platform</i>	GEF - 8	UNEP	Global	Multi Focal Area	Child FSP	17.75	111.89	129.64
11196	<i>Circular solutions to plastic pollution in South Africa</i>	GEF - 8	UNIDO	South Africa	Multi Focal Area	Child FSP	7.67	26.30	33.96
11195	<i>Support the management of plastic pollution in Senegal</i>	GEF - 8	UNDP	Senegal	Multi Focal Area	Child FSP	5.67	30.30	35.97
11194	<i>Circular solutions to plastic pollution in the Philippines</i>	GEF - 8	UNIDO	Philippines	Multi Focal Area	Child FSP	9.33	57.00	66.33
11193	<i>Circular Solutions to Plastic Pollution in Nigeria</i>	GEF - 8	UNEP	Nigeria	Multi Focal Area	Child FSP	6.67	43.00	49.67
11192	<i>Circular solutions to plastic pollution in Morocco</i>	GEF - 8	UNIDO	Morocco	Multi Focal Area	Child FSP	7.00	43.13	50.13
11186	<i>Circular solutions to plastic pollution</i>	GEF - 8	UNDP	Costa Rica	Multi Focal Area	Child	4.03	20.90	24.93

GEF ID	Project Title	GEF Phase	Lead Agency Name	Country Name	Focal Area Name	Project Type Code	Total GEF Resources (in US\$ million)	Co-financing	Total Project Costs
					Area	FSP			
11185	Reducing Single-use Plastics on Small-island Economies (RESPONSE)	GEF - 8	UNEP	Cook Islands	Multi Focal Area	Child FSP	7.00	35.00	42.00
11182	Innovation ecosystem for the circularity of plastics, reduction of consumption, and disposal of single-use plastic in the HORECA sector	GEF - 8	UNEP	Brazil	Multi Focal Area	Child FSP	9.00	37.42	46.42
11148	Wildlife Conservation for Development Integrated Program	GEF - 8	World Bank	Global	Multi Focal Area	PFD			
11164	Global Coordination, Monitoring and Learning Platform for Wildlife Conservation for Development Integrated Program	GEF - 8	World Bank	Global	Multi Focal Area	Child FSP	16.02	41.00	57.02
11163	Recovering tiger population and landscape through the sustainable land use and ecosystem restoration	GEF - 8	IUCN	Thailand	Multi Focal Area	Child FSP	4.93	47.00	51.93
11162	Investing in Wildlife Conservation through Enforcement, Livelihoods and Tourism (WildINVEST)	GEF - 8	ADB	Philippines	Multi Focal Area	Child FSP	8.00	40.00	48.00
11161	The Jaguar Corridor	GEF - 8	UNDP	Colombia	Multi Focal Area	Child FSP	9.33	27.43	36.76
11160	Law Enforcement for Sustainable Viable Ecosystems and Biodiversity Resilience through Multi Sectors Engagement (LEVERAGE)	GEF - 8	UNDP	Indonesia	Multi Focal Area	Child FSP	16.00	50.00	66.00
11159	Kidepo Landscape Integrated Conservation and Development Project (KLICDP)	GEF - 8	UNEP	Uganda	Multi Focal Area	Child FSP	4.00	19.05	23.05
11158	Conserving the Paraguayan Chaco for the benefit of jaguars and for people	GEF - 8	CI	Paraguay	Multi Focal Area	Child FSP	2.88	12.49	15.37
11157	Managing the Human Tiger Interface In Nepal	GEF - 8	WWF-US	Nepal	Multi Focal Area	Child FSP	5.07	9.58	14.65
11156	From conflict to coexistence, safeguarding wildlife corridors in Mexico for sustainable development	GEF - 8	WWF-US	Mexico	Multi Focal Area	Child FSP	13.33	33.33	46.66
11155	Protection of wildlife in the Folonigbè reserve through participatory and integrated management	GEF - 8	UNDP	Guinea	Multi Focal Area	Child FSP	9.55	24.60	34.15
11154	Securing the species, habitat, health, and livelihoods of the Lower Kafue Ecosystem	GEF - 8	WWF-US	Zambia	Multi Focal Area	Child FSP	6.67	18.34	25.01
11153	Advancing human-wildlife conflict management effectiveness in Kenya through an integrated approach	GEF - 8	CI	Kenya	Multi Focal Area	Child FSP	10.67	16.97	27.64
11152	Promoting Integrated Conservation of Wildlife and Landscapes for Sustainable Development of Ethiopia	GEF - 8	UNDP	Ethiopia	Multi Focal Area	Child FSP	13.33	52.00	65.33
11151	Establishment of Big 5 Nature Reserve	GEF - 8	UNDP	Eswatini	Multi Focal Area	Child FSP	5.87	40.40	46.27
11150	Transforming wildlife conservation and livelihoods at the landscape scale in Mozambique (TRANSFORM)	GEF - 8	UNDP	Mozambique	Multi Focal Area	Child FSP	16.80	277.81	294.61
11149	Central Region Protected Areas and Landscapes Project	GEF - 8	World Bank	Malawi	Multi Focal Area	Child FSP	7.87	182.10	189.97

GEF ID	Project Title	GEF Phase	Lead Agency Name	Country Name	Focal Area Name	Project Type Code	Total GEF Resources (in US\$ million)	Co-financing	Total Project Costs
11142	Guinean Forests (GEF-8 Amazon, Congo and Critical Forest Biomes Integrated Program)	GEF - 8	CI	Regional	Multi Focal Area	PFD			
<i>11147</i>	<i>Guinean Forests Regional Coordination and Learning Project</i>	<i>GEF - 8</i>	<i>CI</i>	<i>Regional</i>	<i>Multi Focal Area</i>	<i>Child FSP</i>	<i>7.00</i>	<i>0.94</i>	<i>7.94</i>
<i>11146</i>	<i>Strengthening restoration and conservation of the ecological corridor of Mount Nimba (Bossou) and Ziam National Park in Guinea</i>	<i>GEF - 8</i>	<i>IUCN</i>	<i>Guinea</i>	<i>Multi Focal Area</i>	<i>Child FSP</i>	<i>5.83</i>	<i>15.30</i>	<i>21.13</i>
<i>11144</i>	<i>Strengthening conservation and effective governance of Liberia's critical forests in the Northwest Liberia Landscape</i>	<i>GEF - 8</i>	<i>CI</i>	<i>Liberia</i>	<i>Multi Focal Area</i>	<i>Child FSP</i>	<i>3.55</i>	<i>27.01</i>	<i>30.56</i>
<i>11143</i>	<i>Strengthening conservation and effective governance of Sierra Leone's critical forests in the Gola Forest Landscape</i>	<i>GEF - 8</i>	<i>CI</i>	<i>Sierra Leone</i>	<i>Multi Focal Area</i>	<i>Child FSP</i>	<i>6.21</i>	<i>16.41</i>	<i>22.63</i>
11118	Ecosystem Restoration	GEF - 8	CI	Global	Multi Focal Area	PFD			
<i>11139</i>	<i>Strengthening Ecosystem Restoration Investments in Madagascar</i>	<i>GEF - 8</i>	<i>UNEP</i>	<i>Madagascar</i>	<i>Multi Focal Area</i>	<i>Child FSP</i>	<i>16.00</i>	<i>52.82</i>	<i>68.82</i>
<i>11138</i>	<i>Restoration of the ecological corridors of Mayo-Kebbi, Tandjilé and Fitri in Chad, in support of multiple land and forest benefits</i>	<i>GEF - 8</i>	<i>IUCN</i>	<i>Chad</i>	<i>Multi Focal Area</i>	<i>Child FSP</i>	<i>4.67</i>	<i>10.00</i>	<i>14.67</i>
<i>11137</i>	<i>Integrated Conservation Management and Restoration of High-Value Landscapes in Uzbekistan</i>	<i>GEF - 8</i>	<i>UNDP</i>	<i>Uzbekistan</i>	<i>Multi Focal Area</i>	<i>Child FSP</i>	<i>6.83</i>	<i>52.00</i>	<i>58.83</i>
<i>11136</i>	<i>Accelerating ecosystems restoration by mobilizing communities along the Great Green Wall corridor</i>	<i>GEF - 8</i>	<i>UNDP</i>	<i>Mali</i>	<i>Multi Focal Area</i>	<i>Child FSP</i>	<i>8.00</i>	<i>100.53</i>	<i>108.53</i>
<i>11135</i>	<i>Enhancing Sustainable Land Management and biodiversity conservation through innovative financing for an integrated Climate resilience in Koinadugu District</i>	<i>GEF - 8</i>	<i>UNDP</i>	<i>Sierra Leone</i>	<i>Multi Focal Area</i>	<i>Child FSP</i>	<i>4.80</i>	<i>19.93</i>	<i>24.73</i>
<i>11134</i>	<i>Ecosystem-Based Restoration Approach for Nyungwe-Ruhango Corridor</i>	<i>GEF - 8</i>	<i>World Bank</i>	<i>Rwanda</i>	<i>Multi Focal Area</i>	<i>Child FSP</i>	<i>10.15</i>	<i>453.60</i>	<i>463.75</i>
<i>11133</i>	<i>Northern Mozambique Rural Resilience Project</i>	<i>GEF - 8</i>	<i>World Bank</i>	<i>Mozambique</i>	<i>Multi Focal Area</i>	<i>Child FSP</i>	<i>16.00</i>	<i>154.00</i>	<i>170.00</i>
<i>11132</i>	<i>Ecosystem Restoration in Northern & Central Savannas of Côte d'Ivoire</i>	<i>GEF - 8</i>	<i>FAO</i>	<i>Cote d'Ivoire</i>	<i>Multi Focal Area</i>	<i>Child FSP</i>	<i>4.27</i>	<i>98.00</i>	<i>102.27</i>
<i>11131</i>	<i>Enhancing water security, biodiversity and resilience of livelihoods through integrated water resources management and ecosystem restoration in Viet Nam's Red River basin</i>	<i>GEF - 8</i>	<i>FAO</i>	<i>Viet Nam</i>	<i>Multi Focal Area</i>	<i>Child FSP</i>	<i>11.84</i>	<i>103.60</i>	<i>115.44</i>
<i>11130</i>	<i>Enabling Large-Scale Ecosystem Restoration in Haiti through the Piloting and Implementation of Payments for Environmental Services Schemes</i>	<i>GEF - 8</i>	<i>UNEP</i>	<i>Haiti</i>	<i>Multi Focal Area</i>	<i>Child FSP</i>	<i>5.33</i>	<i>34.60</i>	<i>39.93</i>
<i>11129</i>	<i>Integrated sustainable and adaptive management of natural resources to support ecosystem restoration and livelihoods in the Miombo landscapes of Southern Kwango</i>	<i>GEF - 8</i>	<i>IFAD</i>	<i>Congo DR</i>	<i>Multi Focal Area</i>	<i>Child FSP</i>	<i>10.67</i>	<i>102.78</i>	<i>113.45</i>
<i>11127</i>	<i>A transdisciplinary approach towards restoring selected South African peatland ecosystems and their catchments</i>	<i>GEF - 8</i>	<i>UNEP</i>	<i>South Africa</i>	<i>Multi Focal Area</i>	<i>Child FSP</i>	<i>7.47</i>	<i>54.50</i>	<i>61.97</i>
<i>11126</i>	<i>Restoration of Forests and Mountain Ecosystems (ReFaME) in Far-West Nepal</i>	<i>GEF - 8</i>	<i>FAO</i>	<i>Nepal</i>	<i>Multi Focal Area</i>	<i>Child FSP</i>	<i>2.67</i>	<i>14.00</i>	<i>16.67</i>

GEF ID	Project Title	GEF Phase	Lead Agency Name	Country Name	Focal Area Name	Project Type Code	Total GEF Resources (in US\$ million)	Co-financing	Total Project Costs
11125	High Andean Ecosystem Restoration in Peru	GEF - 8	UNDP	Peru	Multi Focal Area	Child FSP	9.60	75.15	84.75
11124	Union for Restoration - Enabling large-scale restoration through national policy in Brazil (GEF-PROVEG)	GEF - 8	CI	Brazil	Multi Focal Area	Child FSP	14.93	58.89	73.82
11123	Ecosystem Restoration in Angola's Extended Central Plateau	GEF - 8	UNDP	Angola	Multi Focal Area	Child FSP	16.00	57.00	73.00
11122	Ecosystem Restoration Global Coordination Project	GEF - 8	CI	Global	Multi Focal Area	Child FSP	19.74	15.28	35.02
11121	ORIGEN: Restoring Watersheds for Ecosystems and Communities	GEF - 8	CI	Mexico	Multi Focal Area	Child FSP	16.00	91.82	107.82
11120	Ecosystem restoration for enhanced biodiversity, productive landscapes and sustainable livelihoods in Sao Tome e Principe	GEF - 8	FAO	Sao Tome and Principe	Multi Focal Area	Child FSP	5.33	26.00	31.33
11119	Restoring ecosystems for sustainable development in the Tonle Sap Basin and Siem Reap/Phnom Kulen landscape	GEF - 8	UNDP	Cambodia	Multi Focal Area	Child FSP	8.75	44.00	52.75
11102	Indo-Malaya Critical Forest Biome Integrated Program	GEF - 8	IUCN	Regional	Multi Focal Area	PFD			
11107	Indo-Malaya Critical Forest Biome Regional Coordination Project	GEF - 8	IUCN	Regional	Multi Focal Area	Child FSP	7.17	28.37	35.54
11105	Maintaining the integrity of globally significant intact tropical forest landscapes in the Gulf Province and Western Province of Papua New Guinea	GEF - 8	FAO	Papua New Guinea	Multi Focal Area	Child FSP	18.00	32.50	50.50
11104	"Forests for life - Intact Tropical Forest Landscape conservation in Thailand	GEF - 8	FAO	Thailand	Multi Focal Area	Child FSP	7.47	82.03	89.50
11103	Generating multiple benefits through strengthened protection of intact forest landscapes in Lao PDR (CFB-Lao)	GEF - 8	UNDP	Lao PDR	Multi Focal Area	Child FSP	10.00	42.70	52.70
11085	Net-Zero Nature-Positive Accelerator Integrated Programme	GEF - 8	UNEP	Global	Multi Focal Area	PFD			
11098	NZNP Global Platform	GEF - 8	UNEP	Global	Multi Focal Area	Child FSP	10.90	42.25	53.15
11097	Green Journey: Achieving Net Zero through Nature Positive Solutions in Morocco	GEF - 8	UNDP	Morocco	Multi Focal Area	Child FSP	6.00	55.00	61.00
11096	Deep decarbonization of Thai industries based on the emission trading system and carbon border adjustment mechanism	GEF - 8	UNIDO	Thailand	Multi Focal Area	Child FSP	6.67	44.55	51.21
11095	Indonesia's Net Zero Acceleration through Integrated Actions in the Energy and FOLU sectors (INET-ZERO)	GEF - 8	UNDP	Indonesia	Multi Focal Area	Child FSP	17.33	126.19	143.52
11094	Supporting the implementation of net-zero nature-positive (NZNP) solutions in Viet Nam	GEF - 8	UNDP	Viet Nam	Multi Focal Area	Child FSP	8.00	42.00	50.00
11093	Côte d'Ivoire Net-Zero Nature-Positive Integrated Program	GEF - 8	UNDP	Cote d'Ivoire	Multi Focal Area	Child FSP	6.67	20.53	27.20
11092	Accelerating Nature and Climate Action to Advance Nigeria's Net Zero and	GEF - 8	UNDP	Nigeria	Multi Focal	Child	8.00	93.20	101.20

GEF ID	Project Title	GEF Phase	Lead Agency Name	Country Name	Focal Area Name	Project Type Code	Total GEF Resources (in US\$ million)	Co-financing	Total Project Costs
	'30x30' Targets				Area	FSP			
11091	<i>Accelerating action to achieve a net-zero, nature-positive and climate-just Mexico (Mexico Net-zero)</i>	GEF - 8	UNEP	Mexico	Multi Focal Area	Child FSP	13.33	94.00	107.33
11090	<i>Integrated Net-Zero Nature-Positive Solutions for Climate and Biodiversity Protection</i>	GEF - 8	UNDP	Tanzania	Multi Focal Area	Child FSP	5.33	33.20	38.53
11089	<i>Accelerating the transition to a net-zero, nature-positive economy in Costa Rica</i>	GEF - 8	UNEP	Costa Rica	Multi Focal Area	Child FSP	13.33	80.00	93.33
11088	<i>Accelerating the transition to a net-zero, nature-positive economy in Chile</i>	GEF - 8	UNEP	Chile	Multi Focal Area	Child FSP	5.33	37.00	42.33
11087	<i>Accelerating the transition to a net-zero, nature-positive economy in Mauritius</i>	GEF - 8	UNEP	Mauritius	Multi Focal Area	Child FSP	3.67	15.27	18.94
11086	<i>Accelerating the transition to a net-zero, nature-positive economy in Trinidad and Tobago (TT Net-zero)</i>	GEF - 8	UNEP	Trinidad and Tobago	Multi Focal Area	Child FSP	5.40	12.00	17.40